

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DE SCIENCES DE
L'EDUCATION

UNITE DE RECHERCHE ET FORMATION
DOCTORALE EN SCIENCES DE
L'EDUCATION ET INGENIERIE DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

FACULTY OF EDUCATION

RESEARCH AND DOCTORAL
TRAINING UNIT FOR SCIENCE OF
EDUCATION AND EDUCATIONAL
ENGINEERING

DEPARTMENT OF CURRICULA AND
EVALUATION

PLANIFICATION INFRASTRUCTURELLE EN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE : CAS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP PHYSIQUE DES ARRONDISSEMENTS DE MFOU ET DE YAOUNDE I

Mémoire présenté et soutenu le 27 juillet 2023 en vue de l'obtention du
Diplôme de master 2 en Sciences de l'éducation et ingénierie éducative

Filière :

Management de l'éducation

Spécialité :

Planification des systèmes éducatifs

Par :

NGA MENDZANA Anastasie Carole

Licenciée en Sociologie

Matricule : 21V3227

Composition du jury

Président : Simon BELINGA BESSALA (Professeur)

Rapporteur : Emmanuel NDJEBAKAL SOUCK (Maitre de Conférences)

Membre : Gilbert IGOUI MOUNANG (Chargé de Cours)

Juillet 2023



EPIGRAPHE

*L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on
puisse utiliser pour changer le monde*

Nelson Mandela

DEDICACE

A

Ma famille en particulier ma mère et ma grande sœur

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas été possible sans l'appui scientifique d'un certain nombre de personnes qui nous ont suivi durant notre parcours académique et jusqu'à la rédaction de ce mémoire.

Tout d'abord nos remerciements vont à l'encadrant de ce mémoire, le Pr NDJEBAKAL SOUCK Emmanuel, pour sa disponibilité, son implication et la rigueur dont il a fait part durant l'évolution de notre recherche.

Nos remerciements à tout le corps administratif de l'Université de Yaoundé 1 en particulier du Département de Curricula et Evaluation (CEV) en particulier le Chef de Département qui a suivi notre parcours en Management de l'éducation et de la formation ; à nos enseignants, notamment Pr Fozing Innocent, Pr CHAFFI Cyril Ivan, Dr NDJONMBOG Joseph Roger, Dr SHAIBOU Abdoulay Haji et Dr BIOLO Joseph Thierry Dimitri.

Nous exprimons enfin toute notre gratitude à nos chers camarades de la promotion 2021-2023 avec qui nous avons eu des échanges fructueux sur les sujets de managements et en particulier planification des systèmes éducatifs, et en particulier les étudiants du laboratoire « Gouvernator IX » avec qui nous avons passé des moments enrichissants grâce aux multiples séances de travail.

AVANT-PROPOS

Ce mémoire est présenté en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de l'Education à l'université de Yaoundé I ; filière Management de l'éducation, option Planification des systèmes éducatifs. Cette recherche s'intéresse à la planification infrastructurelle en contexte d'éducation inclusive dans certains établissements d'enseignement secondaire général de l'arrondissement de Mfou et de Yaoundé I. Ce type de planification passe par une disponibilité du dispositif pédagogique inclusif ; un système d'aménagement et commodité adéquat et une gestion du transport et communication fluide pour les élèves en situation de handicap physique.

La motivation principale de cette étude est liée au challenge grandissant qui se fait en matière d'éducation inclusive et à la grande demande qui est fait de la part des personnes en situation de handicap dans cette partie du pays. En outre ; le but de cette étude est de prévoir une planification infrastructurelle qui soit plus structurée en terme d'implémentation totale de la politique d'éducation inclusive au Cameroun ; même s'il est vrai que les difficultés liées à l'enquête de terrain étaient beaucoup plus d'ordre externe, notre étude a pu suivre son cours jusqu'à son aboutissement.

A travers cette étude ; force est de constater les défis auxquels fait face le sous-système de l'enseignement secondaire sur les questions d'éducation inclusive dans les lycées et collèges des arrondissements de Mfou et Yaoundé 1. Et la nécessité de mieux prévoir la planification de leurs infrastructures.

SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS

BAD : Banque Africaine de Développement

BIP : Budget d'Investissement Public

COVID-19 : Coronavirus Disease 19

CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée

HR : Hypothèse de recherche

HS : Hypothèse de recherche secondaire

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires

ODD : Objectif de Développement Durable

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

QR : Question de Recherche

QS : Question de recherche Secondaire

UNESCO : United Nations Educational Scientific and Cultural Organisation

UNICEF : United Nations of International Children's Emergency Fund

GPE : Global Partnership for Education

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadres juridiques de l'inclusion, 1948-2007	21
Tableau 2 : Effectifs des élèves en situation de handicap région du Centre.....	34
Tableau 3 : Récapitulatif des observations	35
Tableau 4 : Différence entre incrémentalisme disjoint et logique	46
Tableau 5 : les variables et les questions y afférentes	67
Tableau 6 : Tableau synoptique	70

LISTES DES FIGURES

Figure 1 : Différence entre exclusion, intégration, ségrégation et inclusion	20
Figure 2 : Types de handicap	27

SOMMAIRE

EPIGRAPHE	i
DEDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
AVANT-PROPOS.....	iv
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTES DES FIGURES	vii
SOMMAIRE	viii
RESUME.....	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE DE L’ETUDE.....	9
CHAPITRE 1 : ETATS DES LIEUX LES INFRASTRUCTURES EDUCATIVES.....	10
CHAPITRE 2 : REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE.....	37
CHAPITRE 3 : PRESENTATION DU CHAMP D’ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	62
CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RESULTATS, VERIFICATION DES HYPOTHESES DE LA RECHERCHE ET DISCUSSION.....	72
CHAPITRE 5 : PLAN D’ACTIONS STRATEGIQUE	103
CONCLUSION GENERALE.....	116
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE	119
ANNEXES.....	124

RESUME

La recherche que nous effectuons s'intéresse à l'analyse faite en matière de planification infrastructurelle sous le prisme de la politique d'éducation inclusive, notamment pour les élèves en situation de handicap physique dans les établissements d'enseignement secondaire général dans l'arrondissement de Yaoundé I et l'arrondissement de Mfou. L'objectif de cette recherche est de mettre sur pied une planification infrastructurelle suffisamment structurée pour pouvoir inclure les élèves avec des besoins spécifiques en terme d'infrastructure scolaire car il est clair qu'en terme de planification infrastructurelle il y'a une faible utilisation de ce processus au niveau de l'enseignement secondaire. La question principale qui suscite notre attention est celle de savoir si la planification infrastructurelle des lycées et collèges tient-elle compte des prescriptions liées à l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap physique ? Pour se faire nous sommes passé par une méthode exclusivement quantitative dans six établissements scolaires en utilisant une approche hypothético-déductive et le résultat est clair ; nous pouvons dire qu'il y'a une planification qui existe mais elle n'est pas suffisante pour véritablement parler d'éducation inclusive en terme d'infrastructure scolaire. Pour arriver à cet idéal, il faudrait mettre sur pied un plan d'action qui regroupe toute la chaîne éducative pour parler d'infrastructure inclusive au niveau de l'enseignement secondaire.

Mots clés : Planification infrastructurelle – Infrastructure scolaire – Education inclusive – Handicap physique – plan d'action.

ABSTRACT

The research that we carry out is focused on the forecast that is made in terms of infrastructural planning under the prism of the inclusive education policy, in particular for students with physical disabilities in general secondary education schools in the district of Mfou and the district of Yaounde 1. The goal of this research is to set up an infrastructural planning sufficiently structured to be able to include students with specific needs in terms of school infrastructure because it is clear that in terms of infrastructural planning, there is a use of this process at the secondary education level. The main question that arises our attention is whether the infrastructural planning of high schools and colleges takes into account the prescriptions related to the inclusive education of students in physical disability? To do this, we went through an exclusively quantitative method in six schools using a hypothetico-deductive approach and the result is clear; we can say that there is planning that exists but it is not sufficient to really talk about inclusive education in terms of school infrastructure. To achieve this ideal, it would be necessary to set up an action plan that brings together the entire educational chain to talk about inclusive infrastructure at the secondary education level.

Key words : Infrastructure planning- School infrastructure- Inclusive education- Physical disability -action plan.

INTRODUCTION GENERALE

0.1 Contexte et justification

A l'heure où le monde cherche à répondre urgemment aux problèmes sanitaire et sécuritaire, le combat pour l'égalité des chances, surtout pour les personnes vivant avec un handicap, demeure un sujet brûlant et un défi constant.

La notion de handicap dans les sociétés actuelles et africaines en particulier, tarde encore à être intégrée au quotidien des personnes handicapées et de leurs entourages.

L'un des ODD dont le but est de garantir « une éducation de qualité » pour tous à justement intégrer le fait de prendre en compte les minorités dont les personnes handicapées.

Il n'est donc pas question de garantir une scolarisation pour les filles et les garçons aptes physiquement mais pour ceux et celles qui ont des capacités physiques réduites ; il s'agit notamment des personnes physiquement handicapées qui sont un ensemble qui regroupe les handicapés visuels, les handicapés moteurs et handicapés auditifs.

Construire une éducation inclusive est donc un défi que se donne l'ODD4, qui va passer par rechercher les origines de la faible scolarisation des personnes handicapées en milieu éducatif et trouver des moyens d'y remédier en leur apportant un cadre infrastructurel plus fiable et sécurisé et aussi un accompagnement psychologique adéquat.

Concrètement la mission même du manager de l'éducation est de traduire cet ODD en réalité à travers des stratégies qui vont se construire par des études pragmatiques afin de saisir les réalités des personnes en situation de handicap qui sont scolarisées ou non dans les structures d'Enseignement Secondaire Général.

Dans cet exercice, il ne s'agit pas simplement des solutions pour faciliter l'insertion des personnes handicapées physiques mais de penser un système qui s'adapte aux attentes et besoins de ces derniers et surtout qui permettra de solutionner les difficultés auxquelles elles font face.

Vu sous cet angle l'on pourrait croire que c'est un exercice qui n'a pas de fin quand on sait que le handicap physique est un ensemble diversifié dont chacune des parties devrait mobiliser une attention particulière et constituer une première phase de recherche qui peut amener le chercheur à se perdre dans cet ensemble et en conclusion ralentir le projet de

construire des infrastructures inclusives aussi bien pour le malvoyant, la personne en chaise roulante, le marchot ou même le déficient auditif.

En effet, il s'agit pour le manager de l'éducation et en particulier pour le planificateur de penser son programme d'action et de gérer au mieux les ressources disponibles pour accroître l'accessibilité des élèves handicapés ; ce qui va être un défi non négligeable en sachant que les ressources demeurent le principal frein au développement durable de secteur de l'éducation et à l'application des politiques nationales et internationales.

Dans l'optique de proposer une solution pouvant améliorer la rentabilité de l'éducation, nous devons nous assurer que le plan mis en place soit réalisable avec des résultats, à moyen ou /et à long terme, tout en trouvant les failles et les améliorer. De en plus il est important de ne pas négliger la gestion des ressources de façon efficiente. En fin de compte ce raisonnement est la clé de la soutenabilité de ce plan éducatif pour faciliter la prise de décision par les cadres du système éducatif.

La décision ; c'est le point déclencheur du développement des systèmes éducatifs à l'ère des revendications socio-culturelles dans ce monde et en particulier au Cameroun ; l'appel a plus d'inclusion dans le secteur de l'éducation ne se présente plus comme une revendication mais comme une alternative irréversible qui aura pour but de renforcer les capacités de gouvernance infrastructurelle

Il faudrait, de plus, attirer l'attention des décideurs sur cette nouvelle dynamique à suivre qui repose sur un travail coordonné entre les services publics, les partenaires nationaux et internationaux, les localités territoriales et enfin les cibles du projet à savoir les handicapés physiques. Toutes les branches de la chaîne doivent être pour le planificateur les points focaux du déroulement efficace des programmes éducatifs.

Donner sens aujourd'hui à l'inclusion éducative passe par une organisation adaptée aux spécificités des apprenants à besoin éducatif particulier ; que ce soit par la formation des enseignants, l'acquisition de matériel didactique adéquat ou l'adaptabilité des moyens de communication, tous ces points ci-dessus doivent attiré l'attention du système éducatif .Les stratégies dans ce contexte doivent être des catalyseurs pour permettre de donner un nouvel élan dans le développement de l'éducation ,ce qui va donner la démarche à suivre face aux problèmes rencontrés.

Les infrastructures inclusives dans ce contexte sont un élément important dont il faut s'y consacrer afin de proposer des solutions innovantes dans le but de pallier à la scolarisation assez faible des personnes ayant un handicap physique. En parlant de ces infrastructures il faut prendre en compte les salles de classes, les toilettes, les bibliothèques, les aires de jeux, les laboratoires, les salles d'informatiques, les escaliers, etc. Cet aspect va nous pousser à étudier l'accessibilité de façon globale.

Garantir l'accès et l'équité des personnes ayant un handicap dans les établissements éducatifs est un challenge quotidien qui s'opère à deux niveaux :le premier qui est celui de l'acquisition de ressources adaptées aux besoins qui se présentent à nous et le deuxième niveau qui renferme les opérations qui vont être envisager pour satisfaire au mieux la demande qui s'imposent et qui se fait de plus en plus grande, d'où le concept de l'éducation inclusive ;pourquoi inclusion ?Tout simplement parce que la notion d'inclusion ici renvoi aux institutions éducatives et à toutes les parties prenantes qui se mobilisent pour faire en sorte que les élèves à BEP puisse se sentir non pas comme à part mais faisant parties ;sans distinction ;des personnes en quête de savoirs pour un meilleur épanouissement dans le monde actuelle .

Cependant un accent particulier est mis sur le mot **Inclusion**, car il s'agit bien du tout éducatif ayant des difficultés à garantir l'accès aux élèves vivant avec un handicap qui se trouve dans l'obligation de veiller à ce que chaque élève sans distinction de sexe, d'âge ou même avec un handicap ait au moins un cursus éducatif normal. Notion différente de l'intégration ; elle qui renvoie à la situation contraire, qui pousse plutôt les élèves à BEP à faire un effort de se mouvoir dans des établissements pas assez inclusifs. Ceci pousse à conclure que le handicap vient plutôt des établissements scolaires qui dans un souci d'équité doivent sans cesse répondre aux besoins des personnes aux besoins spécifiques.

Dans cette suite d'idées, l'un des points focaux de l'ODD4 est donc d' « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un même pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » à l'horizon 2030 ; il est mis en œuvre une série de mesure qui vise à donner les chances à tout le monde d'être formé et aussi d'être un maillon non négligeable au processus de développement à l'échelle nationale et mondiale. Pour cause selon les statistiques de l'UNICEF de 2021 près de240 millions d'enfants souffrent d'un handicap et 27% sont susceptibles de ne pas être scolariser dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. D'après cette observation, grande est la mission de parvenir à cet idéal d'une **Education pour tous** déclaré en 1990.

Les ressources jouent un rôle important pour arriver à garantir l'accès aux personnes aux besoins spécifiques tout comme les compétences pédagogiques et didactiques ; pour assurer le suivi de ces derniers l'accent doit être mis sur la qualité des infrastructures qui jouent un rôle essentiel dans la sécurité de ceux qui y restent et leur confort. Notons que le cadre infrastructurel joue un rôle dans le développement cognitif des élèves pour produire de meilleur résultat.

S'agissant de l'Afrique en particulier, le véritable problème est d'abord le manque de ressources financières nécessaires pour penser une éducation pour tous et garantir cela reste un effort sur commande car la vision du handicap dans les sociétés africaines reste toujours taboue et le véritable défi de ces pays est d'intégrer ses enfants tout ceci pour leur épanouissement et aussi de ceux qui les entourent. La part du Cameroun est de mettre un accent considérable sur la scolarisation des enfants handicapés en assurant un cadre sure qui prendra en compte leurs besoins spécifiques ; il s'agira pour le manager de l'éducation de rendre cette politiques d'éducation inclusive plus exclusif d'un point de vue opérationnelle c'est-à-dire de construire , de concrétiser les stratégies établies en s'assurant que les ressources allouées sont suffisantes pour la mise en œuvre des bâtiments répondants aux normes internationales dans une collaboration entre les personnes concernées et les services publics.

0.2. Problématique

Si la problématique est un art qui vise à poser les questions qui faut ;il est important de savoir que son but est de ressortir les lacunes qui sont identifiées dans l'état de nos connaissances sur un domaine scientifique spécifique ;c'est donc un ensemble de questionnements qui permet de révéler le problème de recherche, différent des questions de recherche il s'agit plus d'établir un constat sur les anomalies que nous avons observé et rendre la recherche du chercheur assez pertinente pour effectuer des investigations qui en valent la peine.

Il est claire que lorsque nous parlons d'éducation inclusive au Cameroun ;de nombreuse stratégie ont été misent en place pour garantir l'inclusion des personnes en situation de handicap ; c'est dans cette volonté politique que vient le Document Stratégique du Secteur de l'Education et de la Formation 2013-2020 (DSSEF) qui s'intéresse notamment aux enfants vulnérables et au développement de l'éducation inclusive par un programme au niveau primaire, l'objectif général avait été de « **Améliorer l'accès et l'équité à tous les niveaux**

d'éducation et de formation » et en particulier l'améliorer en réduisant les disparités en enseignement secondaire général et technique, dans cette optique peut-on transférer les objectifs fixés au niveau de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire ?

Ces stratégies ont donné lieu à des réformes dans le secteur de l'accès et l'équité ; la réforme notamment qui est la plus intéressante pour notre recherche est celle qui prends en compte les personnes en situation de handicap dans la construction scolaire, la formations des formateurs et selon nous l'implication du personnel non enseignant et de tous les acteurs pouvant influencer positivement l'éducation inclusive. Quels ont été les résultats de cette stratégie sur le long terme ? En particulier dans les établissements d'enseignement secondaire général public comme privé ?

En nous basant sur les données statistiques du MINESEC nous nous rendons compte que des efforts sont faits pour inclure d'avantage des personnes handicapées dans les lycées et collèges, et cela se prouve dans les annuaires statistiques des trois dernières années :

- Pour le compte de l'année 2018 /2019 nous avons 202/3683 infrastructures adaptées aux handicapés dans les établissements d'enseignement secondaire général public et privés du centre ;
- Pour le compte de l'année 2019/2020 nous avons 253/4158 infrastructures adaptées aux handicapés dans les établissements d'enseignement secondaire général publics et privés du centre ;
- Pour le compte de l'année 2020/2021 nous avons eu 263/4582 infrastructures adaptées aux handicapés dans les établissements d'enseignement secondaire général publics et privés du Centre.

Dans cette perspective, en faisant une analyse évolutive de ces données on se rend compte de l'amélioration qui est fait dans le secteur de l'éducation pour garantir l'inclusion des personnes ayant un handicap physique à travers des infrastructures accessibles malgré cela il convient de se demander : peut-on parler d'une planification infrastructurelle adaptée à la politique d'éducation inclusive ? En particulier pour les personnes vivant avec un handicap physique ?

0.3 Formulation du problème

Le problème de recherche est la faible planification infrastructurelle tenant compte de la politique d'éducation inclusive et en particulier pour les personnes ayant un handicap

physique tant moteur, visuel que auditif, car on observe que une faible implémentation de la politique de l'éducation inclusive dans les établissements d'enseignement secondaire et en particulier dans les lycées et collèges d'enseignement secondaire général.

0.4. Questions de recherche

En ce qui concerne la question principale de recherche : y'a-t-il une planification infrastructurelle qui tienne compte de la politique d'inclusion éducative des élèves en situation de handicap physique dans les établissements d'Enseignement Secondaires Général ?

Question spécifique N°1 : La disponibilité du dispositif pédagogique est-elle attendue suivant les prescriptions de l'inclusion éducative des élèves en situation de handicap physique ?

Question spécifique N°2 : Le système d'aménagement et de commodité des établissements scolaires tient-il compte des élèves avec un handicap physique ?

Question spécifique N°3 : Implémente-t-on la politique d'éducation inclusive en matière de gestion de la communication et du transport pour garantir l'inclusion des élèves handicapés physiques ?

0.5. Hypothèses de recherche

L'hypothèse générale de notre recherche est qu'en matière d'éducation inclusive il est prévu une planification infrastructurelle qui s'adapte aux personnes handicapées physiques.

Hypothèse spécifiques N°1 : En considérant les contraintes liées à la disponibilité du dispositif pédagogique des prescriptions est attendu pour l'inclusion éducative des élèves avec un handicap physique ;

Hypothèse spécifique N°2 : Il est prévu un système d'aménagement et de commodité plus juste des établissements suivant la politique d'éducation inclusive pour les personnes handicapées physiques ;

Hypothèse spécifiques N°3 : Une implémentation de l'éducation inclusive est faite en matière de gestion de la communication et transport de façon innovante pour garantir l'inclusion éducative des élèves handicapés physiques.

0.6. Objectifs de la recherche

L'objectif principal de notre recherche est de renforcer la politique d'éducation inclusive en proposant une planification infrastructurelle adaptée aux handicaps physiques.

Objectif spécifiques N°1 : Améliorer la disponibilité du dispositif pédagogique des établissements en fonction des besoins spécifiques des élèves avec un handicap physique ;

Objectif spécifique N°2 : Reconfigurer le système d'aménagement et de commodité des établissements scolaires en veillant à ce qu'ils soient adaptés et inclusifs ;

Objectif spécifique N°3 : Adapter la gestion de la communication et du transport pour permettre l'inclusion des élèves handicapés physiques.

0.7. Intérêts de l'étude

Selon le dictionnaire Larousse (2022) l'intérêt est « ce qui importe, ce qui convient, est avantageux » ; à travers cette définition il est important de souligner que notre recherche doit donc être fait dans le but d'être avantageux pour notre société et en particulier pour les systèmes éducatifs. Notre étude présente donc plusieurs intérêts (académique, social, managérial, économique, environnemental, psychologique).

- Sur le plan académique : cette étude nous a permis de produire un nouveau document qui va permettre à la communauté scientifique de s'enrichir davantage ;
- Sur le plan social : cette étude favorise l'inclusion des handicapés et aide améliorer leur scolarisation ;
- Sur le plan managérial : cette étude permet d'aider les décideurs des politiques éducatives d'avoir les outils opérationnalisables pour planifier les infrastructures éducatives ;
- Sur le plan économique : avec la gestion efficiente que propose cette étude, cela peut aider à accéder aux ressources nécessaires à l'implémentation des infrastructures inclusives en éducation ;
- Sur le plan environnemental : notre investigation favorise l'amélioration des infrastructures en les rendant plus inclusives ;
- Sur le plan psychologique : cette nouvelle configuration des infrastructures va permettre de renforcer l'inclusion des personnes vivant avec un handicap physique et le sentiment d'appartenance de ces derniers.

0.8. Délimitation de l'étude

Pour indiquer au mieux le chemin que nous allons prendre dans notre recherche, nous allons délimiter notre recherche sur le plan thématique, spatiale, temporelle et conceptuelle.

Ces délimitations sont :

- **Thématique** : notre étude se situe dans le domaine des Sciences de l'Education et spécifiquement nous nous intéressons à la planification infrastructurelle. Dans notre recherche nous nous sommes focalisé sur les actions liées à la planification des infrastructures scolaires sous l'angle de l'éducation inclusives des personnes en situation de handicap physique ; à travers cette thématique, nous nous intéressons aux élèves avec un handicap moteur, visuel et auditif.
- **Spatiale** : En ce qui concerne l'espace géographique dans lequel nous travaillons il s'agit des lycées et collèges des arrondissements de Mfou et Yaoundé I ; notamment 6 établissements dont 2 pour l'arrondissement de Mfou et 4 pour l'arrondissement de Yaoundé I.
- **Temporelle** : notre étude s'est étendue sur une période de trois mois c'est-à-dire du 13 mars au 22 mai 2023 qui représentait la période durant laquelle nous avons mené nos recherches sur la thématique dans une partie de la région du Centre.
- **Conceptuelle de l'étude** : il faut noter qu'en nous intéressant au concept de planification infrastructurelle, cette planification prend appui sur la planification au sens propre telle que nous la connaissons ; en l'opérationnalisant nous avons tenu à présenter les dimensions qui entrent dans les infrastructures éducatives pour analyser si il y'a véritablement prévision de l'infrastructure scolaire sous le prisme de l'éducation inclusive ; par là il faut noter que nous nous situons sur la planification opérationnelle qui se définit comme un processus qui vise à réaliser les objectifs stratégiques et les tactiques qui ont été arrêtés. Ainsi nous avons tenu à évaluer la disponibilité du dispositif pédagogique, le système d'aménagement et commodité, ainsi la gestion du transport et communication des établissements d'enseignement secondaire général pour la prévision ce type de planification.

**PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE
DE L'ETUDE**

CHAPITRE 1 : ETATS DES LIEUX LES INFRASTRUCTURES

EDUCATIVES

1.1 Généralités sur les infrastructures éducatives

L'importance des infrastructures dans le développement de la société n'est plus à démontrer car il est nécessaire pour un pays, tenant compte des intérêts de sa population, de prendre en compte tous les éléments qui entrent en jeu lors de l'évaluation des besoins en terme d'infrastructure ; ces infrastructures qui s'appuient sur l'économie d'une société et sa capacité à rendre facile l'utilisation des infrastructures qui sont mise à la disposition des individus.

Partant de là, il est important d'apporter une certaine clarification au concept d'infrastructure pour mieux la comprendre. En la définissant nous allons nous rendre compte des différentes dimensions que comporte la notion d'infrastructure en fonction des auteurs et en fonction du champ d'étude qui est propre à chaque chercheur.

Il est important que l'apparition du mot infrastructure commence vers 1875, au 19^e siècle, ce mot est dérivé de deux mots : du latin *infra* qui signifie en dessous, inférieur à, en bas et du mot *structura* qui veut dire construction, structure ou organisation ; il est au cœur de de l'édification d'une structure économique.

Une infrastructure est une notion qui « fait référence aux structures techniques ,organisationnelles et de service qui soutiennent une société, telles que les routes, les ponts, les tunnels, l'approvisionnement en eau, les égouts, l'approvisionnement en énergie, les télécommunications, les systèmes de transport, la santé, l'éducation et le système social, etc. ». (Anjlee Agarwal et Andre Steele, 2016, VII) .Il souligne donc le caractère physique et immatériel des infrastructures qui fait l'objet de notre investigation en donnant toutes les dimensions qu'elles renferment et qui sont nécessaire pour produire des services dont la société a besoin.

Pour d'autres, l'infrastructure est « l'ensemble des installations et système fondamentaux qui fournissent les services essentiels nécessaires au fonctionnement de notre société, tels que l'énergie, les transports, l'eau, la gestion des déchets, la communication numérique, etc. Les infrastructures comportent trois dimensions qui fonctionnent ensemble pour fournir des services permettant d'obtenir des avantages en matière de développement :

l'environnement bâti, l'environnement favorable et l'environnement naturel » (Aura Soriano et Al, 2022,10).

A partir de ses explications, nous disons qu'il existe deux types d'infrastructures. Ces deux types sont essentiels pour l'économie et la qualité de vie d'une société, cela est un indicateur de niveau de vie d'un pays car les sociétés les plus industrialisées ont tendance à avoir des infrastructures plus développées que celles des pays moins avancés industriellement.

En parlant de la typologie des infrastructures, il s'agit des infrastructures matérielles et immatérielles.

Pour les infrastructures matérielles, il s'agit d'un système physique dont a besoin une nation pour se moderniser et s'industrialiser, elles concernent les routes, les ports, les autoroutes ainsi que les actifs nécessaires pour les rendre opérationnels tels que les autobus de transport en commun les véhicules et les raffineries de pétrole. Les systèmes techniques tels que l'équipement de réseau et le câblage sont considérés comme infrastructures matérielles et fournissent une fonction essentielle pour soutenir les opérations commerciales.

En ce qui concerne les infrastructures immatérielles, elles représentent le capital humain et les institutions nécessaires pour maintenir une économie qui fournit certains services à la population tels que les soins de santé, les institutions financières, les bureaux gouvernementaux, l'application de la loi et de l'éducation.

De cette définition, il ressort que l'infrastructure revête un nouvel aspect beaucoup plus axé sur le développement durable en matière d'économie des ressources, il nous informe des composantes que renferme les infrastructures qui sont de trois ordres, l'environnement bâti qui représente toutes les constructions opérées dans la nature, l'environnement favorable qui sont les éléments qui influencent l'aménagement du territoire et enfin l'environnement naturel qui est tout simplement les éléments n'ayant subi aucune modification dans le temps. Ceci signifie qu'il faut donc prendre en considération l'aspect climatique dans le choix des infrastructures de demain.

Ainsi, l'infrastructure est une structure organisationnelle de systèmes et de ressources nécessaires au fonctionnement d'un pays ou d'une entreprise. Il peut être parfois difficile de mesurer son impact et être considéré comme coûteux mais l'infrastructure offre de nombreux avantages à une nation ou une entreprise en lui permettant de se développer à la fois socialement et économiquement. L'infrastructure représente les services utilisés

quotidiennement par les personnes, les entreprises et les gouvernements tels que les transports, les communications, l'éducation, les services médicaux, l'eau et la gestion des déchets.

En évoquant ainsi le concept d'infrastructure, l'on pourrait définir l'infrastructure éducative comme un ensemble d'éléments que sont les salles de classes, les toilettes, la salle des enseignants, l'approvisionnement en eau, les aires de jeu, les égouts, la clôture, le jardin, l'ameublement, les salles d'informatiques, le matériel scolaire, etc. Tous les éléments qui favorisent le bien-être et le développement des établissements scolaires pour les élèves, le personnel enseignant et l'administration d'un établissement.

Les infrastructures éducatives sont issues des ressources matérielles et de la gestion donc elles en dépendent. Et il est certain que la mauvaise gestion de ces infrastructures a des conséquences sur plusieurs aspects de la vie scolaires d'un établissement, il peut s'agir de l'efficacité des enseignants, du rendement des élèves ou encore de la productivité du personnel administratif (Peter Barrett et Al, 2019).

En s'intéressant aux infrastructures éducatives il est important de mentionner qu'il existe certaines différences à prendre en compte dans leurs configurations, il faut mentionner que les infrastructures dépendent du type d'établissement, par conséquent la configuration d'une école primaire ne sera pas la même pour un établissement d'enseignement secondaire ou d'une université.

Pour les apprenants, dont il est question dans notre recherche, la configuration des établissements joue un rôle non négligeable qui peut être déterminant dans le choix de sa présence ou pas, ces résultats scolaires et ces rapports avec les enseignants lors des cours. De même que pour l'enseignant ; la qualité de la salle de classe, le matériel scolaire dont il dispose peut influencer la manière dont il fait cours, dans le cas des cours de mathématiques, les enseignants avec tout le nécessaire pour faire cours (la règle, le compact, l'équerre, le compact, etc.) auront plus de faciliter à transmettre les connaissances que ceux qui n'auront pas les mêmes outils ; ce qui rendra les uns plus performants que les autres.

Les établissements doivent donc mettre un point d'honneur de veiller à la qualité de leurs infrastructures en faisant une revue des points forts et des points faibles et à la manière donc il compte renforcer la gestion de ses infrastructures.

La qualité des infrastructures scolaires constitue un challenge quand nous savons qu'en Afrique l'approvisionnement en eau, en énergie ; le difficile accès aux moyens de transport et les difficultés d'accès aux TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) restent des facteurs qui influencent fortement l'évolution économique d'un pays.

De plus, la qualité en infrastructures scolaires doit pouvoir répondre aux besoins des élèves dont elle en est la cible principale ; c'est donc là qu'entre en jeu la gestion et la construction des infrastructures qui se pose comme un moyen de garantir une certaine disponibilité des infrastructures face aux attentes de toutes la chaîne éducative.

La gestion de ces infrastructures est donc constituée de l'ensemble des processus de planification, de conception, de construction et d'exploitation des infrastructures sans oublier de mentionner toute la complexité qu'il y'a autour des infrastructures car les configurations de sont pas les mêmes en fonction des ressources, du climat, des attentes, des objectifs et des enjeux rencontrés dans chaque pays (David Stuart Thope, 1998).

L'importance de la gestion des infrastructures est qu'elle permet de faire une analyse de la faisabilité d'un projet d'élaboration d'une infrastructure en fonction des ressources dont une école dispose et de l'environnement dans laquelle ladite infrastructure sera mise en œuvre ; il s'agit ici de la notion de d'évaluation ; cette fois ci elle a aussi une fonction de prévision car la gestion des infrastructures permet de tenir compte des besoins en terme d'infrastructure scolaire qui est fortement liés à celle de la demande sociale ,il est donc nécessaire de concevoir des infrastructures quand le besoin se fait grand et non le contraire ,ce qui évite des investissements à perte qui a pour conséquence direct le gaspillage des ressources déjà limitées en soi.

En éducation, la gestion infrastructurelle touche également le maintien de l'état du dispositif infrastructurel en s'assurant de la santé et de la sécurité des apprenants et de tous le corps éducatif, de veiller à ce que l'utilisation du dispositif soit fait à des fins pour lesquelles il est destiné et en réduisant le plus possible les défaillances. Il faut aussi décliner l'amélioration, l'entretien, l'ajout et le remplacement des infrastructures peuvent se faire en cas de nécessité.

Etant donné que l'identification des besoins est un élément clé d'une gestion efficace des infrastructures il est important pour le gestionnaire de s'enquérir de ces besoins par le biais des rapports d'analyse, de la carte des infrastructures, des préoccupations des

populations et de toutes les données qui seront à sa disposition. C'est dans cette optique qu'il pourra y voir plus claire et cerner les défis auxquels il devra faire face.

L'autre aspect de la chose, qui est aussi à ne pas prendre à la légère c'est la disponibilité en ressources car il faut noter que beaucoup de projets échouent de fait d'un manque de soutenabilité financière, il est donc nécessaire pour le gestionnaire de passer en revue les ressources allouées pour des besoins en terme d'infrastructure. Il s'agit concrètement du budget de l'Etat, de la part réservé du PIB et des sources de financement extérieur.

Il y'a un autre aspect à prendre en compte en infrastructure scolaire, c'est le service qui prends en charge leur contrôle.

Par ailleurs ,il faut savoir que dans la gestion des infrastructures éducatives ,il est important de veiller à ce que les lycées et collèges soit en conformité avec les réglementations et normes établies par le Ministère chargé des enseignements secondaires .Il y'a donc des services déconcentrés qui aide au contrôle des projets à travers le rapport de suivi d'exécution des projets BIP(Budget d'Investissement Public) de chaque région qui a pour principale rôle le suivi , la maintenance et le contrôle des infrastructures ,du matériel et équipement éducatif.

Dans cet ordre d'idée, gérer au mieux les infrastructures est essentiel quand nous savons qu'il est déterminant dans le développement des principaux bénéficiaires que sont les élèves.

La qualité des infrastructures, dans cette optique, repose sur la qualité des salles de classe qui est l'élément central dans un établissement, le mobilier, les coins d'eau principalement constitué de forages, les latrines et même les ateliers pour les filières d'enseignement technique, industriel et commercial.

Tous ses éléments n'étant pas exhaustif, ce que nous voulons souligner est qu'en prenant soin des infrastructures en faisant constamment des études de besoins, des nouvelles acquisitions et des réaménagements ; cela peut aboutir au développement durable des établissements scolaires.

De par les composantes environnementale et architecturale des infrastructures éducatives, la disposition d'une infrastructure scolaire se fait en tenant compte des caractéristiques suivantes :

-Aspect naturel par la qualité de l'air, l'intensité et la nature de la luminosité ;

-Aspect stimulant, ici ce facteur est influencé par les nuances entre les couleurs et leurs complexités ;

-Aspect individualisé, ce côté qui tient compte de la flexibilité des espaces d'apprentissage ou encore la stabilité et pertinence du mobilier.

L'autre dimension est le rapport qu'il y'a entre la nature des infrastructures et la qualité des enseignements. Cet élément touche principalement les enseignants et les mécanismes qui influencent la façon dont ils enseignent avec les infrastructures qui sont mis à leur disposition. (Barrett et Al, 2019)

Dans cette partie il est notamment question de la fréquence à laquelle un enseignant donnera cours, de l'intensité de ces cours et surtout de sa capacité à se mouvoir dans des espaces contraignants.

Pour qu'il y'ait une éducation qui puisse garantir un rendement acceptable des élèves, cela passe par des enseignements de qualité, il est donc nécessaire pour les enseignants de se sentir à l'aise dans le milieu scolaire dans lequel ils dispensent les cours. Des éléments comme la disponibilité du matériel didactique et des salles de classe adéquates sont susceptibles de favoriser ou non des performances satisfaisantes de la part de l'enseignant.

En ce qui concerne la disponibilité du matériel pour faire cours, il s'agit aussi bien pour l'enseignant que pour l'élève d'avoir le nécessaire pour faire le cours afin de comprendre le cours de façon pratique ; en prenant l'exemple des cours de physique-chimie cela s'illustre par les outils tels que la calculatrice, les outils nécessaires pour la géométrie sont importants pour faire les applications numériques des formules et dessiner les graphiques qui entrent dans le cours.

Dans le cas des salles de classes, il est indispensable pour l'enseignant que la salle de classe soit aérée et que l'enseignant puisse facilement s'y déplacer pour pouvoir communiquer aisément avec l'ensemble des élèves. Dans cette logique il faudrait donc aménager les espaces pour avoir un bon éclairage de la salle, une disposition des table-banc qui facilitent le déplacement d'un coin à un autre et surtout il faudrait que les élèves et les enseignants s'y sentent à l'aise.

Ici, les performances des enseignants riment avec la qualité du matériel et des infrastructures scolaires où ils exercent.

Tous ces éléments peuvent être des vecteurs d'un engagement professionnel plus ou moins élevé en fonction du milieu où l'enseignant se trouve, ils peuvent avoir un impact sur la fréquence à laquelle le professeur vient dispenser les cours, la façon dont il donne cours ou même l'humeur qui se dégage lors de ces cours.

En parlant de l'influence des infrastructures, il est utile de parler également du personnel administratif qui joue un rôle important dans l'organisation des établissements scolaires et qui peut aussi en être affecté.

Pour le cas du personnel administratif, il est important de souligner que ces membres sont en charge de la gestion des lycées veuille à une certaine harmonie en fonction des ressources dont il dispose. C'est dans l'administration d'un lycée ou collège que les points à corriger sont relevés, pour savoir la conduite à tenir pour la résolution des problèmes détectés dans les lycées et collèges.

Dans cette logique, le rôle du personnel administratif est donc de renforcer les stratégies pour garantir des infrastructures de qualité et de mobiliser des fonds à l'aide des partenariats qui vont donner suite à des conventions car seules les subventions de l'Etat ne suffisent pas parfois à pallier au déficit en ressources matérielles et financières.

C'est ainsi qu'avec l'aide des ressources mobilisés par des fonds extérieurs, les établissements peuvent voir les projets de construction des infrastructures comme les laboratoires, les salles de classes, latrines, etc. ; se réaliser à l'aide du financement extérieur. Dans d'autres circonstances il peut aussi arriver que l'administration se mobilise pour bénéficier de donations en terme de manuels scolaires pour résoudre le problème de manque de livres pour élèves souhaitant apprendre, ce qui a pour but de permettre à la génération présente et future de bénéficier d'une bibliothèque riche en livres.

En prenant le cas de région de l'Extrême-nord, nous voyons à quel point les conditions de travail des enseignants qui sont affectés dans cette région et l'état des établissements jouent un grand rôle dans les résultats des élèves, ce constat qui se fait dans cette zone considérée comme prioritaire ZEP laisse entrevoir que beaucoup de manquements se font ressentir dans l'observation des lycées d'enseignement secondaire général et technique. On n'y voit certains établissements dépourvus de salle de professeurs, le bureau et les salles de classes sont parfois fait en matériau provisoire ; en ce qui concerne les systèmes d'eau et d'assainissement l'on remarque qu'il n'existe pas des forages et des latrines ce qui a pour conséquence de pousser certains élèves à venir avec leur propre eau dans les lycées (Paul NYET, 2021)

Ces paramètres que nous avons cités plus haut sont des facteurs qui augmentent considérablement le taux d'abandon de poste et cela se prouve avec un pourcentage de moins de 30% de couverture des programmes et des enseignements en 2019 et 2020 selon l'annuaire statistique. Il s'agit des régions avec le moins d'enseignant sur le terrain ; cela s'explique par le manque de couverture sociale et la non prise en charge des enseignants par l'Etat ce qui rend leurs déplacement et approvisionnement difficile dans la région.

L'autre conséquence visible de l'impact des infrastructures dans les performances scolaires est évidemment les résultats dans les examens nationaux tels que le baccalauréat, le probatoire et le BEPC. Dans le cas du probatoire l'Extrême-Nord affiche un taux de réussite de 19,94% en 2020 ce qui fait d'elle la région avec le taux le plus bas dans le pays et confirme l'idée selon laquelle il y'a un réel problème de ressources tant humaines, matérielles et financières, et tant qu'il n'y a pas une forte mobilisation financières les autres ressources seront affectés négativement.

Après avoir montré l'influence que les infrastructures éducatives peuvent avoir sur la performance des élèves, des enseignants et du personnel administratif, il est également important de montrer tous les défis qui ressortent pour favoriser des infrastructures scolaires plus adaptées.

En ce qui concerne les défis auxquels les infrastructures scolaires font face, il peuvent se situer sous plusieurs aspects, notamment l'identification des problèmes liés aux infrastructures scolaires, la détermination des projets éducatifs prioritaires axés sur la construction, l'aménagement des infrastructures scolaires, la mobilisation des fonds nécessaires pour garantir la réalisation des projets de construction des infrastructures éducatives et enfin la partie la plus importantes le suivi de ses infrastructures sur le long terme.

Tout d'abord, le défi qui faut prendre en compte c'est donc l'identification des contraintes due aux infrastructures éducatives, cela permet de connaître les insuffisances qui se posent en matière d'infrastructures éducatives.

Ceci étant relatif ; les problèmes du lycée X et du lycée Y ne seront forcément pas les mêmes ,ce qui rends cette identification important et dont permettre une étude détaillée des problèmes spécifiques que rencontrent un établissement scolaire .Ses problèmes peuvent se situer sous divers ordres ,il peut s'agit d'un problème d'insuffisance , cela concerne l'établissement qui se trouve dans une situation où il n'arrive pas à répondre aux besoins de

tous les élèves en terme de salles de classe et a pour conséquence l'existence des salles de classe pléthoriques. Il peut également s'agit des problèmes de manque en bureaux pour les enseignants et pour le personnel administratif constitué du chef d'établissement et de son secrétariat, et des bureaux des censeurs et surveillants généraux.

Pour la détermination des projets éducatifs, on va se baser sur l'identification des problèmes qu'ont rencontrés les lycées et collèges pour envisager les solutions à entreprendre pour résoudre ses problèmes.

Ainsi pour avoir des projets éducatifs qui répondre aux problèmes des établissements il est important que ces derniers est au préalable identifier ce qui fera l'objet de la recherche d'une solution en terme d'infrastructures.

Après cette étape il est important de faire un tri pour choisir les besoins qui sont les plus urgents à fin d'envisager comment y répondre de manière efficace dans un lapse de temps. Etant donné qu'il n'est opportun de résoudre toutes les difficultés que rencontrent les établissements en termes d'infrastructures, il est nécessaire, pour garantir leur résolution que l'on passe en revue toutes celles à traiter urgemment.

Ensuite viens la mobilisation des fonds qui peuvent se faire de diverses façons ; il peut s'agir de donations, de dotations ou encore de subventions de la part de l'Etat, dans ce contexte, il s'agit principalement de mécanismes pour mobiliser des ressources matérielles et/ou financières pour pouvoir mettre sur pieds tous les plans d'actions retenus lors de la détermination des plan d'actions prioritaires à réaliser.

La source de ses fonds extérieurs peut provenir des ONG comme l'UNICEF, la BAD, les partenaires bilatéraux, le PNUD, les Collectivités Territoriales Décentralisées, etc.

Enfin, il est également utile de veiller au suivi de ses projets pour qu'il arrive à terme et que les bénéficiaires puissent les utiliser au plus vite et pendant longtemps.

Pour faire ce suivi, une feuille de route de suivi sera au préalable établie durant l'élaboration du plan éducatif pour identifier les indicateurs de suivi-évaluation qui entre en jeu dans le cadre d'un plan d'action qui vise à améliorer les infrastructures éducatives sur une période bien déterminé qui est généralement à moyen terme.

1.2 Généralités sur l'éducation inclusive

Parler d'inclusion en contexte camerounais est un enjeu perpétuel dans la mesure où il manque beaucoup à faire dans la concrétisation de cette politique.

Dans cette partie il sera question pour nous de définir l'éducation inclusion ; de donner ces caractéristiques et ces principes ; présenter ce qui est fait au Cameroun, les enjeux, les réglementations de l'éducation inclusive au niveau national.

Il est important de faire une clarification des notions inclusion, inclusion sociale et enfin inclusion éducative tout en faisant une parallèle avec l'intégration éducative.

Pour mieux comprendre l'éducation inclusion, il nous faut maîtriser le concept d'inclusion. En ce qui concerne l'inclusion, la définition que nous donne le Larousse est que c'est une « action d'intégrer une personne, un groupe, de mettre fin à leur exclusion » ; de façon plus spécifique l'inclusion est une façon d'intégrer sans aucune distinction un individu ou un groupe dans une société où il n'y a pas de différence entre les individus. L'inclusion pourrait se comprendre comme :« La création d'un environnement où tous les gens sont respectés de manière équitable et ont accès aux mêmes possibilités » (CRSNG, 2017,4)

Ainsi défini, l'inclusion serait le résultat de la mise en œuvre de l'équité et de l'égalité entre les individus pour leur permettre d'avoir les mêmes chances en termes d'opportunités.

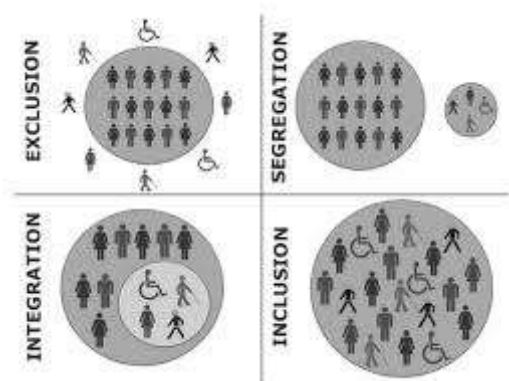
En prenant le cas des autres termes clés il est important de définir la notion d'inclusion sociale pour mieux comprendre l'éducation inclusive selon Laidway Fondation aux Canada, c'est :« L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société ». (Brigitte Bouquet, 2015,16)

De cette explication, il est important de souligner que l'inclusion sociale ne concerne pas uniquement les enfants mais aussi les adultes en leur donnant les mêmes chances d'être utiles à la société. Dans ce même ouvrages l'auteure cite cinq éléments indispensables qu'elle nomment pierres angulaires que sont :la reconnaissance valorisée, les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité, le bien-être matériel (Brigitte Bouquet, idem) .La reconnaissance valorisé ici est l'éloge d'un individu par les autres ;les opportunités de développement humain sont tout ce que les individus peuvent faire pour être acteurs de développement, l'implication et l'engagement de proximité sont les

devoirs que l'individu a pour garantir l'inclusion sociale et enfin le bien-être matériel pour des besoins de satisfaction de soi.

En ce qui concerne l'inclusion sociale des handicapés elle touche principalement le droit à l'éducation, aux services de santé et à des opportunités d'emploi ,il s'agit entre autre pour les personnes en situation de handicapés d'être sur un même pied d'égalité ce qui va leur permettre de bénéficier eux aussi des mêmes services que offre le gouvernement ;et c'est dans cette optique que pourront naitre les écoles inclusives ou les loisirs inclusifs(Brigitte Bouquet,2015).Dès lors que nous disons qu'il est important de savoir ce qu'on entend par éducation inclusive, il faut savoir quels sont les principes qui entrent dans l'éducation inclusion tels que prescrit par l'UNESCO.

Figure 1 : Différence entre exclusion, intégration, ségrégation et inclusion



Source : CEMEA, 2019

L'éducation inclusive est un processus qui implique la transformation des écoles et autres centres d'apprentissage afin qu'ils puissent s'occuper de tous les enfants – notamment les garçons, les filles, les élèves appartenant à des minorités ethniques et linguistiques, ceux issus de populations rurales, ceux qui sont affectés par le VIH et le sida, ceux qui sont handicapés et qui ont des difficultés à apprendre, et offrir à tous, jeunes et adultes des possibilités d'apprentissage. Son but est d'éliminer l'exclusion, qui est l'une des conséquences d'une attitude négative face à la diversité concernant la race, le statut économique, la classe sociale, l'appartenance ethnique, la langue, la religion, le genre, l'orientation sexuelle et les aptitudes, ainsi que de l'absence de réponse à cette diversité. L'éducation est dispensée dans de nombreux contextes, formels et non formels, de même qu'au sein des familles et de la collectivité élargie. Par conséquent, loin d'être une question marginale, l'éducation inclusive est au contraire essentielle à l'instauration d'une éducation de haute qualité pour tous les apprenants et au développement de sociétés plus inclusives. Elle

est cruciale pour atteindre l'équité sociale et fait partie intégrante de l'apprentissage tout au long de la vie. (UNESCO, 2009)

De cette définition ; nous retenons qu'il est important de diversifier l'offre de l'éducation en intégrant et modifiant l'environnement scolaire pour permettre à tous de bénéficier d'une éducation de qualité, il est plus question ici d'une forme de démocratisation de l'éducation qui renvoie à une égalité des chances et une égalité d'accès qui tient compte de toutes les spécificités des individus.

Pour Ernestine NGO parlé d'inclusion éducative renvoie à égaliser les opportunités d'apprentissage pour tous les enfants sans prendre en compte leurs âges, sexes ou l'environnement sociale dans lequel ils évoluent. Elle insiste également sur le fait de prendre en compte les "besoins éducatifs spéciaux" pour renforcer l'apprentissage à travers une aide additionnelle qui serait donc spécifique à chaque enfant.

Pour elle, il est important de rattacher l'inclusion à l'environnement politique dans lequel évolue l'éducation car c'est dans cette perspective en mettant sur pied des politiques éducatives qui tiennent compte du facteur inclusion cela pourrait aboutir un service éducatif plus élaboré.

Dans ce même ordre d'idée, il est judicieux de monter le caractère graduel de ce processus qui devra passer par des reformes pédagogiques à travers la formation des enseignants axée sur des curricula qui tient compte de l'inclusion et aussi des innovations infrastructurelles qui devront prendre en compte les élèves à BEP.

Tableau 1 : Cadres juridiques de l'inclusion, 1948-2007

2007 Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
2006 Convention relative aux droits des personnes handicapées
2005 Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles
1999 Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination
1990 Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille
1989 Convention relative aux droits de l'enfant
1989 Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants

1979	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
1965	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
1960	Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement
1948	Déclaration universelle des droits de l'homme

Source : UNESCO, Principes directeurs de l'inclusion en éducation, 2009,9.

Par contre la notion d'intégration éducative ne renvoie pas à celle de l'éducation inclusive.

Tout d'abord l'intégration est « le processus qui permet à un individu ou à un groupe de personnes de se rapprocher et de devenir membre d'un autre groupe plus vaste, par adoption de ses valeurs et des normes de son système social » (Ernestine NGO, 2020,26). Dans cette idée l'effort vient d'un individu ou d'un groupe qui assimilent les comportements du tout pour pouvoir mieux s'insérer.

Pour définir l'intégration en éducation, Ernestine NGO (2020) comprend le concept d'intégration scolaire comme l'adaptation d'un jeune dans un groupe social qui est l'école ; c'est un terme principalement utilisé dans les années 1980 qui intéressait aux enfants handicapés et dont le processus visait à renforcer les installations physiques en augmentant le nombre de salles de classe spéciales, les enseignants spécialisés et la fourniture des matériels d'apprentissage.

Les faiblesses de l'intégration scolaire furent les suivants : elle ne prenait pas en compte l'aspect pédagogie et elle était plus axée sur l'aspect matériel de l'éducation.

Dès lors parlant de l'éducation inclusive, nous allons poursuivre en donnant les principes qui entrent en jeu dans l'éducation inclusive. Ils sont principalement, selon l'UNESCO, de quatre ordres :

-L'accueil de la diversité :il s'agit principalement de mettre en œuvre dans établissements inclusifs la prise en charge des enfants ayant aussi bien des besoins spécifiques que les enfants normaux, il faut prendre en compte la multiplicité des besoins des élèves et s'adapter à des styles d'apprentissage différenciée, en plus ce principe vise à assurer une

éducation de qualité à travers des plans d'étude, une organisation scolaire et des ressources suffisamment forte pour garantir des services qui correspondent aux besoins spécifiques des apprenants.

-Le changement de mentalité : il s'agit d'opérer des changements sur les perceptions que nous avons des personnes ayant une déficience pour rompre avec les méthodes d'apprentissage classique et pouvoir les adapter et modifier au fil du temps, dans cette perspective tous les enfants sont éducatibles mais il faut simplement pratiquer un enseignement différencié qui va permettre de s'adapter à eux.

-L'éducation par les pairs : ici, on prend appui sur les relations enfants-enfants, où l'enfant sera aidé par ces camarades à mieux apprendre et à renforcer ces capacités, il s'agit principalement du monitorat. Le monitorat est une forme d'apprentissage où un élève se laisse guider ou conseiller par un autre et développe des compétences similaires au sien, ces compétences sont plus sociales qu'intellectuel (tutorat).

-La responsabilité du système éducatif : dans ce principe, il s'agit pour le système éducatif de créer un environnement différencié qui rassemble à tout type d'élèves, ce système pourra graduellement créer une situation d'apprentissage efficace ; cela passe par une reconstruction des politiques, des curricula pour intégrer la notion de diversité des apprenants et renforcer leur homogénéité.

Après avoir énoncé et expliqué les principes directeurs qui permettent de parler d'une inclusion en éducation, pour mieux comprendre le concept nous allons présenter les enjeux de l'éducation inclusive au niveau international et national en particulier au Cameroun.

Pour étayer notre argumentaire, nous allons faire une analyse comparée des systèmes éducatifs français et camerounais.

En ce qui concerne le système éducatif français, les enjeux sont multiples ; il s'agit principalement de mettre sur pied une pédagogie inclusive pour les enseignants en différenciant les tâches selon les aptitudes des élèves ou en impliquant au maximum les familles à cette nouvelle façon de faire ; développer l'offre de formation pour la rendre plus inclusive par des formations spécialisées des enseignants, renforcer l'accessibilité du système éducatif qui sera fait sur plusieurs points : sur le point pédagogique (accès aux apprentissages), sur le point technique et humain et enfin sur le point physique (l'aménagement des locaux) et enfin avoir un système d'information qui indique de façon qualitative et

quantitative la situation des élèves handicapés sur la population scolaire, les compétences des acteurs et l'effet des aménagements scolaires (Serge Ebersold,2016)

Pour le cas du Cameroun les enjeux auxquels le système éducatif devra faire face sont principalement de mettre sur pied des politiques suffisamment forte pour renforcer la scolarisation des enfants à BEP il s'agit principalement d'intégrer l'inclusion à tous les niveaux à travers un curriculum inclusif pour répondre aux besoins spécifiques ;un système éducatif inclusif tenant compte aussi des aspects managérial, financier, administrative et scientifiques ;une école inclusif qui répond à la demande diversifiée, tient compte de l'offre et de la qualité disponible et tient compte du processus enseignement-apprentissage ;une classe inclusive caractérisé par une pédagogie inclusive et enfin une classe inclusive avec une diversité de méthodes pédagogiques, de supports didactiques et de modalité d'enseignement (Pierre Fonkoua,2018)

A travers cette analyse comparée des deux systèmes, on remarque que les éléments connus que nous avons identifiés sont la nécessité de mettre en œuvre une pédagogie inclusive, le renforcement des capacités de gestion du système éducatif qui passe par la redynamisation des ressources tant humaines, financières, informationnelles que matérielles.

Au fond il s'agit de repenser le système non pas en le changeant mais en l'adaptant aux spécificités des élèves ayant des besoins particuliers, cela concerne le personnel enseignant, le personnel administratif, les membres de la famille et les élèves eux-mêmes ; toutes ces couches sont déterminantes pour faciliter l'insertion des élèves en situation de handicap.

En outre, après avoir évoqué les enjeux de l'éducation inclusive, il faudrait également déterminer les objectifs de l'éducation inclusive.

Dans ce cas il est important de savoir que l'objectif principal de l'éducation inclusive est que tous les enfants en âge d'aller à l'école puissent le faire sur un même pied d'égalité. A travers cet objectif il faut y joindre une éducation axée sur l'équité et la non-discrimination , ce qui va permettre de briser toutes les barrières et inclure tout type d'apprenant quel que soit leur handicap à une scolarisation comme tous les autres (UNESCO, 2009).

Dans l'éducation inclusive il est principalement question de :

- accueillir tous les enfants au sein d'un établissement ;
- renforcer les capacités du personnel éducatif ;
- faire en sorte que les enfants non handicapés puissent apprendre le respect de la différence et partager avec leurs pairs handicapés ;
- donner la possibilité aux élèves handicapés de faire partie de la communauté scolaire et avoir une idée qui leur aient propres d'une société multiforme et compétitive ;
- créer des opportunités de développement de l'estime de soi nécessaire aux êtres humains pour vivre une vie digne.

En citant ces objectifs nous voyons davantage la nécessité pour le système éducatif de se parfaire pour construire un idéal où il n'y aura pas d'écart entre les personnes. Il s'agit de ne pas seulement passer d'un accès équitable mais d'une forme d'égalité qui permettra à tous de se sentir acteur de changement éducatif.

Ayant ainsi parlé des grands axes qui jalonnent l'éducation inclusive, il est important de connaître les principales cibles de l'éducation inclusive. Il s'agira pour nous dans la suite de notre argumentaire de nous poser la question de savoir : qui bénéficie de l'éducation inclusive ? Quels sont les concernés de cette procédure ?

Les parties concernées par l'inclusion en éducation sont principalement :

- les personnes vulnérables ;
- les personnes en situation de handicap ;
- les filles et les garçons ;
- les personnes âgées ;
- les autochtones ;
- les enfants souffrant du VIH /SIDA ;
- Les minorités ethniques et linguistiques. (UNESCO, 2009)

De ces cibles, il y'a une qui va attirer notre attention il s'agit des personnes en situation de handicap, dans la suite nous allons définir le terme handicap et handicap physique ensuite présenter et expliquer les types d'handicap.

Selon Dictionnaire Le Robert le handicap est la « Limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération d'une

fonction ou d'un trouble de santé invalidant. ». L'on retient de cette définition est que le handicap vient principalement d'un déficit qui réduit ou qui altère la pleine participation aux actions quotidiennes de la vie.

Il faut noter que quand on parle de handicap cela renvoie à une déficience, à une limitation des activités ou à une restriction de participation.

Une déficience désigne les difficultés liées à la fonction organique ou la structure anatomique, tels un écart ou une perte importante.

Une limitation d'activité renvoie à l'ensemble des difficultés que rencontre une personne sur l'exécution d'une tâche.

Enfin une restriction de participation c'est lorsqu'une personne a des difficultés à s'impliquer dans les situations du quotidien.

Pour l'OMS « est handicapé un sujet dont l'intégrité physique ou mentale est passagèrement ou définitivement diminuée, soit congénitalement, soit sous l'effet de l'âge, d'une maladie ou d'un accident, en sorte que son autonomie, son aptitude à fréquenter l'école ou à occuper un emploi s'en trouvent compromis »

Ici, on constate que le handicap peut avoir diverses sources il peut s'agir de l'âge avancé qui peut avoir des conséquences sur l'état de santé d'un individu, soit des conséquences d'une maladie ou d'un accident.

Il est également important de souligner que le handicap se représente sous deux formes : le handicap visible (pour ce qu'on voit) et le handicap invisible pour ce qu'on ne voit pas) ; ce qui permet d'identifier s'il s'agit d'un handicap visible ou non c'est la facilité avec laquelle on peut identifier un handicap à première vue ou au contraire ne pas le détecter.

En ce qui concerne le handicap physique, il s'agit d'un ensemble de handicaps qui viennent perturbé et/ou restreinte l'activité quotidienne d'une personne due à une maladie chronique ou d'un trouble organique, il comprend principalement le handicap moteur, le handicap visuel, le handicap auditif et les maladies invalidantes. Par contre la déficience physique désigne tout type de trouble, de blessure ou d'invalidité qui entravent le fonctionnement physique normal d'un individu ; les causes de cette déficience sont plusieurs notamment les maladies héréditaires ou acquises, des malformations congénitales et les blessures ; elle comprend la déficience motrice, la déficience auditive, la déficience visuelle.

Ce qui attire aussi notre attention est qu'il existe différentes formes de handicap qu'il convient de citer pour mieux comprendre l'ampleur de cette situation.

Figure 2 : Types de handicap



Source : www.handicapfeels.com

A travers ce tableau, nous distinguons six types de handicap qui sont les suivants :

-Handicap moteur : Il caractérise l'ensemble des troubles pouvant aboutir à une atteinte totale ou partielle de la motricité en l'occurrence les membres supérieurs et/ou inférieurs cela peut se caractériser par une difficulté à se déplacer, conserver ou changer de position et effectuer des gestes. Les causes du handicap sont de plusieurs ordres ; il peut s'agit notamment d'une maladie acquise ou génétique, malformation congénitale, traumatisme due à un accident, etc. En exemple nous avons la paralysie, les amputations, l'infirmité motrice cérébrale, spinabifida, myopathie.

-Handicap visuel : Nous entendons par handicap visuel, toute personne atteinte de cécité (personnes aveugle) ou de malvoyance ; elles sont causées par des cas de maladies comme la cataracte (opacification d'une lentille interne) ou le glaucome (qui touche le nerf optique) et elles peuvent aussi être héréditaire. En fin de compte ce handicap atteint l'un des cinq sens qui est la vue et les exemples ce type d'handicap sont la non-voyante et la malvoyance.

-Handicap auditif : Cela concerne les personnes atteintes de surdit  qui est un  tat pathologique caract ris  par une perte totale ou partielle de l'ou e ; il peut se manifester d s la naissance ou alors appara tre au cours de la vie d'une personne. Il peut  tre caus  par les

maladies comme la méningite, la toxicité médicamenteuse ou due à la génétique, parasites, etc. Il concerne les sourds et les malentendants.

-Handicap psychique : Il vient de la limitation des capacités intellectuelles, il n'a pas de pathologies identifiables comme le handicap mental ce qui laisse à dire que les causes de ce handicap sont généralement inconnues. Les troubles psychiques sont les troubles bipolaires, les psychoses comme la schizophrénie et les troubles névrotiques comme les TOC (Troubles Obsessionnels Compulsifs). Ce qui met en cause ce handicap c'est l'organisation de temps à mémoriser, concevoir et à communiquer de façon participative.

-Déficience intellectuelle : Ou encore handicap intellectuel se caractérise par un développement intellectuel lent avec un fonctionnement intellectuel inférieur à la moyenne lié à des limitations du fonctionnement adaptatif. Le fonctionnement intellectuel renvoie au quotient intellectuel et le fonctionnement adaptatif est l'ensemble des compétences sociales et le respect des normes sociales. Il regroupe les troubles du spectre de l'autisme, la dyspraxie, le trouble déficitaire de l'attention.

-Maladies invalidantes : Ce sont des maladies qui nécessitent une prise en charge sur plusieurs années selon l'OMS, il peut aussi s'agir des effets secondaires de ces maladies qui peuvent être perturbant pour les individus ; ces maladies altèrent les capacités à se déplacer, supporter l'effort physique et faire des efforts continuellement. Ces maladies sont le diabète, le SIDA, l'épilepsie, l'asthme, le cancer, la maladie d'Alzheimer, etc.

On observe également des cas rares de polyhandicap, ce terme est apparu dans les années 1970 et il se définit, selon CTNERHI (centre technique national d'études et de recherche sur les handicaps et les inadaptations), comme « handicap grave à expressions multiples associant toujours une déficience motrice et une déficience intellectuelle sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation » (1989). ce type de handicap associe donc une déficience à la fois motrice et intellectuelle ; différent du plurihandicap, celui-ci représente l'association de handicap moteur et/ou sensoriel où les facultés intellectuelles ne sont pas altérées.

A travers cette distinction que nous nous faisons des différents types de handicap, nous retenons que chaque handicap a ces caractéristiques qui ont des origines diverses.

En ce qui nous concerne nous allons nous intéresser aux handicaps moteurs, handicaps auditifs et handicaps visuels et aux dispositions qui sont prises par le système éducatif camerounais pour garantir l'inclusion des personnes ayant ces types de handicap.

1.3 L'éducation inclusive dans le système éducatif camerounais

Comme nous l'avons vu l'éducation inclusive est une notion qui mobilise des enjeux qu'il convient de considérer quand on souhaite mettre en œuvre un système éducatif qui a pour objectif principal de scolariser le maximum d'enfants en âge de scolarisation.

Cet objectif passe par une politique éducative bien établie et englobante ; nous entendons par politique éducative un énoncé qui définit la ligne de conduite ainsi que les principes à suivre tant dans le secteur public que le secteur privé, il part d'une planification détaillée pouvant faire l'objet d'une prise de décision pour atteindre un objectif visé (Ernestine NGO MELHA, 2020).

En contexte camerounais où la population est estimée à environ 27, 200,000 d'habitants (Banque Mondiale), la population des personnes en situation de handicap est estimée à environ 10% à 15%(BUCREP) et 90% de cette population est sous scolarisé selon le MINAS, ce qui est problématique en vue des mesures que le gouvernement prend pour garantir au maximum le droit des personnes en situation de handicap.

Pour connaître à quel point l'éducation inclusive est appliquée dans le système éducatif camerounais, il convient tout d'abord de dénombrer tous les textes législatifs et juridiques en faveur des personnes en situation de handicap de façon générale puis le rôle des ministères en charge de l'éducation en particulier.

Il s'agit notamment des lois, des textes, des arrêtés et des lettres circulaires en faveur de personnes handicapées.

Nous commençons par la loi N°83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées et de son décret d'application N°90/15156 du 26 novembre 1990, qui accordent spécifiquement la dispense d'âge, la reprise de classe, l'appui pédagogique des répétiteurs, l'exemption des frais de scolarité et la prise en charge financières aux enfants handicapés et à ceux nés des parents handicapés indigents aux différents niveaux d'enseignement secondaire public, la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun, qui en son article 7 précise que l'Etat garantit à tous, l'égalité des chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politiques,

philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique et enfin la loi N°201/002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées qui fera l'objet de notre analyse.

La loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant promotion et protection des personnes handicapées a plusieurs objectifs qui sont, selon l'article 1 :

- La prévention du handicap.
- La réadaptation et l'intégration psychologique, sociale et économique de la personne handicapée ;
- La promotion de la solidarité nationale à l'endroit des personnes handicapées.

Il aide à la compréhension des mots tels que handicap, personne handicapé, déficience, incapacité, invalidité et infirmité. Notons aussi que cette loi concerne uniquement les handicaps physiques, les handicaps mentaux et les polyhandicaps.

Et en ce qui concerne l'éducation des personnes handicapées cette loi prévoit aussi un certain nombre de mesure visant à valoriser leur éducation et formation professionnelle. Il s'agit du chapitre IV qui porte sur l'intégration socio-économique de la personne handicapée qui comprend:

- l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle ; l'accès à information et aux activités culturelles ;
- l'accès aux infrastructures, à l'habitat et au transport ;
- l'accès aux sports et loisirs ;
- l'accès à l'emploi.

Au niveau de l'accès les mesures comprennent :

- la prise en charge matérielle et financière ;
- l'appui pédagogique.

Cette intégration socio-économique mentionne que les personnes handicapées doivent avoir accès aux infrastructures, cet aspect qui débouchera sur une mise en œuvre des infrastructures inclusives en faveur de ces derniers. Il faudrait aussi construire des infrastructures aux bâtiments facilitant l'accès et l'usage des personnes handicapées et aménager ou rénover les infrastructures en tenant compte de ses paramètres ; sans oublier des voies de communications adaptées aux personnes handicapées.

Dans la section 1 l'Etat se porte garant de l'éducation et la formation des personnes handicapées par une « prise en charge matérielle », cela signifie que le système éducatif doit

être capable de garantir des infrastructures favorisant l'accès à ces personnes, car une prise en charge matérielle fait intervenir les infrastructures et les équipements scolaires.

En plus de cette loi, autres éléments comme des décrets de l'Etat viennent renforcer l'intégration des personnes handicapés, il s'agit en effet de :

-Décret N°2018 /6233/PM du 23 juillet 2018 fixant les modalités d'application de la loi N°2010/002DU 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées.

Dans ce décret nous allons nous intéresser à tout ce qui concerne l'éducation des personnes handicapés cela concerne le chapitre II.

L'État promeut l'éducation et la formation professionnelle inclusives des personnes handicapées à travers notamment des normes infrastructurelles qui sont les suivantes :

- l'initiation aux méthodes de communication appropriées leur permettant d'accéder à une scolarisation normale et à une formation professionnelle ;
- l'élaboration des référentiels dans les programmes scolaires, universitaires et de formation professionnelle des enseignants pour l'apprentissage de la langue des signes et de l'écriture braille ;
- l'aménagement des établissements publics classiques pour faciliter l'accès des élèves et étudiants handicapés dans les salles de classe ;
- la mise à disposition des enseignants et formateurs spécialisés dans les établissements scolaires et universitaires publics qui accueillent les élèves et étudiants handicapés ;
- l'affectation de personnels qualifiés dans les institutions privées d'éducation spéciale ;
- la formation initiale et continue du personnel spécialisé dans l'encadrement des personnes handicapées ;
- l'octroi aux élèves et étudiants handicapés des matériels didactiques appropriés selon la nature du handicap ;
- la mise à contribution d'interprètes à la langue des signes en milieu scolaire ou universitaire ;
- l'instauration pour malentendants de l'épreuve de correction orthographique en lieu et place de l'épreuve de dictée ;
- l'installation des élèves ou étudiants handicapés dans les salles situées au rez-de-chaussée ou près du tableau, en fonction de la nature de leurs handicaps ;
- la dispense d'âge.

Il est également important de noter qu'au niveau organisationnel il est prévu qu'à chaque début de l'année scolaire, les établissements publics et privés d'éducation inclusive et spéciale

doivent élaborer des fiches d'inscription comportant des données permettant de disposer des statistiques sur le nombre d'élèves ou d'étudiants handicapés, ainsi que sur la nature et le degré de déficience de ces derniers. En ce qui concerne chef d'établissement ; il est tenu de dresser un rapport circonstancié faisant ressortir les besoins spécifiques d'ordre matériel et financier des élèves ou étudiants handicapés, deux (02) mois au plus après la rentrée scolaire. Ledit rapport est adressé au Ministre chargé du secteur de l'éducation concerné et au Ministre chargé des affaires sociales, par la voie hiérarchique de leurs délégations départementales territorialement compétentes.

En ce qui concerne les examens et concours officiels l'État prévoir prendre des dispositions appropriées pour la participation équitable des personnes handicapées aux examens et concours officiels.

Il s'agit notamment de :

- l'aménagement des conditions de déroulement des épreuves, de nature à leur permettre d'utiliser des matériels didactiques, des aides techniques, ou de recourir à des accompagnements humains adaptés à la nature de leur handicap ; - la majoration du temps imparti à une ou plusieurs épreuves, qui ne peut excéder le tiers du temps normalement prévu pour chacune d'elles ;
- l'adaptation des épreuves, rendue nécessaire par certaines situations de handicap ou, exceptionnellement, des dispenses d'épreuves ;
- la facilitation de l'accessibilité des candidats handicapés moteurs dans les sites et salles réservés au déroulement des épreuves ; la création de centres spéciaux d'examen ou de salles spéciales d'examen pour des candidats handicapés présentant des difficultés spécifiques

Ces réglementations mettent en exergue les modalités pour mobiliser une éducation inclusive et cela passe un recensement des élèves handicapés dans les établissements éducatifs ; une revalorisation des enseignements prenant en compte les élèves déficients auditifs et visuels par l'usage de la langue des signes et l'utilisation du braille ; un aménagement du dispositif éducatif facilitant l'accès aux élèves handicapés et le recrutement de personnel enseignant spécialisé.

Décret N° 2021/250 du 27 Avril 2021 portant ratification du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.

Cela vient en renforcement du décret N°2019/6322 qui stipule déjà la traduction des textes en braille qui a pour but de permettre aux handicapés visuels d'utiliser les œuvres publiées sans difficultés.

Après avoir cité les décrets qui entrent en vigueur pour la promotion de la personne handicapée et tous ces contours, nous allons passer aux lettres circulaires conjointes entre le MINAS et le MINESEC qui vont de manière spécifique nous situer sur les modalités pratiques de l'inclusion scolaire des handicapés, il s'agit du :

-Lettre circulaire conjointe N°34/06/LC/MINESEC/MINAS 02 AOUT 2006 relative à l'admission des enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents dans les établissements publics d'enseignement secondaire.

Elle a pour but de faciliter l'admission de personnes handicapées dans les établissements publics de l'enseignement secondaire.

Lettre circulaire conjointe N°282/07/LC/MINESEC/MINAS 14 JUILLET 2007 relative à l'identification des enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents inscrits dans les établissements publics d'enseignement secondaire et à leur participation aux examens officiels.

Elle vise à améliorer les données statistiques en y insérant le nombre d'élèves handicapés par établissement scolaire et aussi à augmenter leur participation aux examens officiels. Elle ne manque pas, en ce qui concerne ces examens, de renforcer le dispositif scolaire par la transcription des épreuves en braille, l'installation de rez-de-chaussée, la mise à disposition d'interprète en langue des signes et la création des salles de classe spécialisées.

Au regard de ces textes peut-on dire qu'il y'a application des lois, décrets et lettres circulaires conjointes entre le MINAS et le MINESEC dont le but majeur est la scolarisation des enfants handicapés dans les établissements scolaires avec des infrastructures adaptés et accessibles pour eux ?

A travers cette question nous allons rechercher les écarts observés dans l'application de toutes ces orientations (lois, arrêtés et circulaires conjointes) au niveau des infrastructures dans l'enseignement secondaire général.

Nous allons tout d'abord montrer l'évolution des effectifs des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement secondaire public et privé dans la région du Centre, ensuite voir s'il existe des infrastructures considérant ces derniers, cela se fera à l'aide du tableau ci-dessus.

Tableau 2 : Effectifs des élèves en situation de handicap région du Centre

Effectif des élèves handicapés : Région du Centre			
Année scolaire	Filles	Garçons	Total
2016/2017	288	311	599
2017/2018	242	217	459
2018/2019	354	275	629
2019/2020	271	259	530
2020/2021	292	268	560

Source : MINESEC

Ce tableau nous montre que l'évolution des effectifs durant ces années a été décroissante, ce qui s'explique par des facteurs exogènes tels que la pandémie à COVID 19 qui a ralenti la scolarisation des élèves en général.

Dans les annuaires statistiques du MINESEC le constat se pose avec l'indicateur appelé 'infrastructures adapté aux handicapés' dont nous allons faire une analyse sur le temps de l'évolution des infrastructures scolaire sur trois ans allant de 2018 à 2021.

Cette analyse va comprendre les infrastructures adaptées pour handicapés dans les établissements d'enseignement général(ESG) public et privé de la région du Centre ; notons que cet indicateur est apparu dans l'annuaire statistique 2018/2019 jusqu'à nos jours. Il s'agit donc :

- Pour l'année 2018/2019 :202/3683 infrastructures adaptées aux handicapés ;
- Pour l'année 2019/2020 :253/4158 infrastructures adaptés aux handicapés ;
- Pour l'année 2020/2021 :263/4582 infrastructures adaptés aux handicapés.

Ces infrastructures ne concerne pas l'état des locaux, les équipements et le mobiliers scolaire ; ce qui laisse transparaitre qu'il y'a un effort fait uniquement sur l'aspect des commodités des établissements scolaires.

De ces informations nous disons qu'il y'a une évolution constante des infrastructures qui tiennent compte des élèves handicapés mais cela n'est pas suffisant compte tenu des effectifs actuels des élèves handicapés et des effectifs potentiels pouvant faire partie du processus de scolarisation.

Compte tenu que cet indicateur n'est pas détaillé et dans un souci de construire une problématique pragmatique (Yvan Abernot et Jean Ravestein), nous allons procéder à une observation de certains établissements pour confirmer ou infirmer notre problème qui tourne

autour des infrastructures scolaires dans l'enseignement secondaire tant au niveau public que privé.

Cette observation va cibler toutes les composantes des infrastructures scolaires telles que le dispositif pédagogique, les commodités et l'aménagement et enfin le transport et la communication.

Notre observation s'est fait sur six établissements qui ont fait l'objet de notre enquête de terrain. Nous allons présenter nos résultats sous forme de tableau.

Tableau 3 : Récapitulatif des observations

Etablissement	Disponibilité du dispositif pédagogique		Système d'aménagement et commodité		Gestion du transport et communication	
	Matériel didactique adapté	Manuel scolaire adapté	Salles au Rez-de-chaussée Accessibles	Latrine inclusive	Utilisation de la langue des signes/braille	Voies piétonnes adaptés
Collège Bilingue Père Monti	Absent	absent	Présent	Absent	Partiellement présent	Présent
Collège Adventiste	Absent	Absent	Présent	Absent	Présent	Absent
Lycée Bilingue de Nkol-Eton	Absent	Absent	Présent	Présent	Présent	Présent
Institut Bon Berger	Absent	Absent	Présent	Absent	Absent	Présent
Institut Petou	Absent	Absent	Présent	Absent	Partiellement présent	Présent
Lycée d'Abang-Nkongoa	Absent	Absent	Présent	Absent	Absent	Absent

Source : Auteur

A travers ces résultats, on note que ce qui a été prévu en matière d'éducation inclusive n'est pas toujours appliqué sur le terrain et le distance entre les deux se fait encore plus forte au niveau du dispositif pédagogique avec une grande absence des équipement et matériel adaptés pour les élèves en situation de handicap physique.

Au-delà de ce constat, il est important de savoir que pense les chercheurs sur les questions de planification infrastructurelle en contexte d'éducation inclusive et les théories qui seront mobiliser dans notre recherche et qui seront susceptibles d'apporter des éclaircissements en matière de planification de l'infrastructure.

CHAPITRE 2 : REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE

Ce chapitre est la partie qui recense les écrits de toute personne ayant travaillé sur la thématique de planification infrastructurelle et l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap physique pour constituer la base de notre travail et surtout dégager les limites de leurs travaux, il s'agit principalement des ouvrages, mémoires, thèses, articles scientifiques et tout autre document scientifique pouvant apporter des éclaircissements à l'objet de notre recherche.

Il est important de faire une recension des écrits pour connaître ce qui a déjà été dit en rapport avec notre sujet de recherche et voir quel peut être l'apport qui s'y dégage ; dans cet exercice il s'agit pour nous de ne pas nous limiter au champ du management de l'éducation mais d'explorer d'autres champs disciplinaires qui pourraient apporter plus de points et approfondir notre réflexion sur la thématique que nous évoquons.

Des lors, nous allons discuter de l'apport de certains auteurs et ensuite convoquer les théories qui vont nous permettre d'expliquer pour mieux comprendre le phénomène que nous étudions ensuite nous allons citer quelques limites de ces théories à travers la discussion.

2.1-Résultats des prédécesseurs

De nombreux auteurs se sont penché sur la question de l'éducation inclusive chacun à leur manière, plus spécifiquement ils se sont intéressés à la question de l'insertion personnes vivant avec un handicap physique dans un contexte beaucoup plus pédagogique.

Pour des chercheurs comme Ngo Lipienda il faudrait penser l'éducation inclusive en mettant l'accent sur des réformes axées sur des stratégies pédagogiques qui tiennent compte des élèves déficients auditifs, elle y entend par stratégies pédagogiques :« un ensemble de méthodes et de démarches qui vont déterminer les choix de techniques, de matériels et de situations pédagogiques pour amener l'objet au but de l'apprentissage »(2017,27)

Il s'agit donc d'une construction qui vise à renforcer les capacités d'enseignement/apprentissage des enseignants pour qu'ils intègrent de nouvelles formes d'enseignement adaptés aux élèves avec un handicap auditif .Il ne concerne pas l'enseignant mais aussi les moyens qui sont mises à sa disposition pour garantir une meilleur efficacité .Cela suppose donc une pédagogie de l'inclusion qui vise à faire participer le plus

grand nombre sans discrimination et sans distinction ;cette nouvelle approche de la pédagogie, repose sur des programmes et services spécialisés pour tous en salle de classe ordinaire, sur l'entraide et la coopération de tous comme stratégie d'enseignement, sur l'absence de forme de salle de classe spécialisé mais plutôt de salles de classe ordinaire dont l'accès se fait pour tous y compris les élèves handicapés, etc.(idem)

Pour d'autres il faudrait accorder de l'importance aux ressources pédagogiques liées à l'accès à l'information. La chercheuse Georgette Owono souligne l'important obstacle que peut être la non-prise en compte de l'information pour l'apprentissage et la participation des élèves non-voyants dans les classes ordinaires et met en exergue l'identification des ressources matérielles adéquates pour chaque apprenant. Par ressource pédagogique elle entend tout contenu pédagogique visant à renforcer l'enseignement/apprentissage aux moyens d'outils adaptés et il faudrait renforcer cette ressource en y intégrant le volet technologique en s'ouvrant aux NTIC par un accès à l'information vocale.

Dès lors les ressources numériques d'assistance adaptée aux élèves ayant une déficience visuelle auront plus de chances de participer aux activités scolaires et cela va donner des moyens à ces derniers d'améliorer leur apprentissage.

Pour des ouvrages scientifiques nous nous sommes intéressés à l'œuvre « Inclusion scolaires des élèves en situation de handicap en France et au Cameroun. Analyse de la politiques nationale et points de vue des enseignants » d'Ernestine Antoinette Ngo Melha qui interroge les politiques éducatives et leurs mises en œuvre en France et au Cameroun ; elle porte ces observations sur l'implication des enseignants aux processus d'inclusion scolaire.

Il faut noter aussi que les ouvrages comme « L'INTÉGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS EN DIFFICULTÉ EN AFRIQUE. Adaptation et apprentissage dans le système éducatif » de Pierre Fonkoua l'éducation inclusive passe par une intégration scolaire qui se définit comme l'ensemble des interactions qui se fondent entre les individus qui favorisent le « sentiment d'identification au groupe » en partageant les valeurs qui se présente à un individu pour développer son adaptation à son milieu scolaire ;partant de l'intégration sociale l'auteur prône l'intégration des enfants vulnérables en général et les élèves en situation de handicap physique en particulier car ils sont tous aussi capable d'avoir un impact significatif sur le développement durable mais il est important de trouver des moyens pour renforcer le système éducatif par des moyens adaptés aux besoins spécifiques des élèves.

Les conclusions qu'elle tire de cette étude est l'inefficacité du système éducatif à garantir une véritable inclusion scolaire des élèves ayant un handicap, ceci s'explique au Cameroun le manque de ressources nécessaires à cette politique, cela suppose donc que les performances des enseignants s'ajustent en fonction des ressources disponibles.

Dans la suite de nos investigations, nous allons aborder le volet de la planification infrastructurelle, infrastructure inclusive et de l'infrastructure éducative qui est l'élément centrale de notre recherche, pour cela nous intéresser aux chercheurs s'étant déjà penser sur la question.

En ce qui concerne la planification infrastructurelle pour l'auteur Viendra Proag dans l'ouvrage «Infrastructure Planning and Management :An Integrated Approach » parue en 2020, c'est un processus qui vise à développer les infrastructures cela passe par la définition des objectifs ; rassembler et traiter les informations ; définir et évaluer les possibilités alternatives ; effectuer plusieurs changements qui peuvent modifier les objectifs, les informations requises et les alternatives envisagées ; prendre des décisions ; faire une sélection particulière ou mettre en œuvre un plan. A travers cette procédure, on remarque que le processus de planification reste le même et accorde une grande importance au choix des objectifs.

Pour lui les deux approches de ce type de planification sont la planification d'optimisation et la planification par compromis ; pour la planification d'optimisation fait référence à l'approche de planification cible. Cette approche vise à connaître les objectifs qui sont issues des préférences et des buts, ici les planificateurs essaient d'obtenir des meilleurs solutions en fonction de la disponibilité, et ensuite choisi une qui satisfasse toutes les contraintes de faisabilité. Pour la planification de compromis, il faut noter qu'elle est à la fois imparfaite de fait que le plan se monte au fur et à mesure mais qu'il est plus réaliste que l'autre, ici il faut connaître au préalable les cibles et ceux qui vont apporter du poids aux objectifs mais il met un accent à impliquer les décideurs pour opérer un choix plus réaliste car ils analysent les paramètres quantitatifs et qualitatifs pour sélectionner le plan le plus adapté. (Proag, 2020)

L'ouvrage intitulé « L'impact de l'infrastructure scolaire sur l'apprentissage » de P. Barrett, A. Treves, T. Shmis, D. Ambasz et M. Ustinova s'était déjà penché sur la question de l'influence que peut avoir une infrastructure scolaire sur la qualité de l'éducation.

En outre, pour ses auteurs les infrastructures scolaires sont un déterminant de la performances des enseignants et un catalyseur des résultats des élèves, ils accordent de l'importance à l'accès d'une école sécurisante et saine, à l'optimisation des lieux d'apprentissage, à améliorer la pédagogie et la relation école-communauté, à mettre en œuvre une planification et une implémentation effective pour s'assurer que les établissements soient adaptés et facilite l'apprentissage et le développement des élèves et aboutir à de nouvelles recherches basées sur le développement de ces infrastructures accessibles aux élèves en situation qui donne à des études spécifiques(Barrett et Al,2019) .

Il s'agit en fin de compte construire ou de rénover les infrastructures scolaires où les enfants avec un handicap puissent être inclus, l'enjeu se situe donc sur les éléments à prendre en compte pour garantir un environnement physique équitable ;ce qui doit se situer à la fois sur le moyen et le court terme ;aussi ils tiennent compte de l'influence des facteurs contraignants comme les séismes qui sont important de souligner dans certaines régions et les moyens d'avoir des établissements qui seront capables de résoudre ce type de problème.

D'autres auteurs comme Glenn.P. Jenkins et Armin Zeinali dans « Choix des infrastructures rentables dans l'éducation : Emplacement, construction ou réparation 'In : Journal sud-africain des sciences économiques et de gestion » la planification d'une infrastructure doit se faire en considérant le coût et les contraintes budgétaires pour prendre les décisions liées à la construction ou la rénovation des établissements plus réalistes.

Dans cette perspective l'infrastructure scolaire est perçue comme un investissement, il est question de l'analyse cout-efficacité comme facteur indispensable pour construire un modèle de combinaison optimale qui va permettre de résister aux contraintes budgétaires.

Etant donné qu'on parle d'investissement des infrastructures (en termes de construction ou de réparation) en éducation, ce modèle va permettre d'accroître l'efficacité des dépenses en capital dans ce secteur. C'est principalement le cas des pays qui ont une forte demande excédentaire de constructions scolaires et un faible financement.

Le choix d'une infrastructure dépend, selon eux, d'investissement qu'il faudrait évaluer en termes de coût.

Leur méthode va tourner autour de l'analyse coût-efficacité, le scénario de construction, le scénario de rénovation et le scénario de construction et de rénovation.

En ce qui concerne l'analyse coût-efficacité, il s'agit de mesurer les effets d'un projet à long terme (monétaire) et il est généralement utilisé comme alternative à l'analyse coût-bénéfice. Ensuite viens le scénario de construction pour illustrer la méthode de détermination d'une stratégie d'allocation budgétaire efficace qui sera dédié à la construction de nouvelles salles de classe par exemple. Enfin dans le scénario de rénovation il est question de déterminer quelles écoles doivent être rénovées pour améliorer le système éducatif ; cette analyse tient compte du nombre de salles de classe à réparer, leur cout de rénovation et le nombre d'années pendant lesquelles elles devraient être utiles.

Cette analyse accorde une importance significative aux fonds destinés à l'investissement des infrastructures et surtout aux résultats à long terme que peuvent représenter ces investissements dans le domaine de l'éducation (Jenkins et Zeinali, 2015).

Avec une recension des écrits des personnes ayant travaillé sur la question de l'inclusion scolaire des élèves ayant un handicap physique, nous avons tiré un grand nombre de conclusions.

Tous d'abord ,pour des chercheurs comme Ngo Lipienda et Georgette Owono les ressources pédagogiques sont à prendre en compte lorsqu'on veut pouvoir parler d'éducation inclusive dans un contexte où il faut s'adapter et prendre en compte des paramètres comme les méthodes d'enseignement et la manière dont est géré l'information dans les établissements scolaires.

En effet, les stratégies devraient être mises en place pour faire participer au maximum les élèves ayant un handicap auditif tout ceci dans des salles de classe non pas spécialisé mais ordinaire où l'on retrouve aussi des élèves sans handicap (Ngo Lipienda, 2020).

De plus, il faudrait également gérer l'information au mieux pour permettre aux élèves déficient visuel d'accéder aux NTIC qui sont une bonne alternative numérique, une alternative qui met en exergue l'information vocale. A travers cette initiative ces élèves pourront participer facilement au processus d'enseignement/apprentissage par des interactions plus dynamiques. (Georgette Owono).

Certains chercheurs se sont intéressés au côté des infrastructures scolaires et de l'influence qu'elles peuvent avoir sur les personnes qui les fréquentent d'une part et l'investissement que représente ces infrastructures.

Les infrastructures éducatives sont un vecteur soit d'échec soit de réussite scolaires pour plusieurs raisons. Elles ont un lien avec la performance des enseignants et celle des élèves, à titre d'exemple les infrastructures scolaires peuvent jouer un rôle sur la présence des enseignants et/ou des élèves ; on note alors que la qualité des infrastructures est un vecteur de développement de l'environnement scolaire qu'il faut prendre en compte. (Barrett et Al, 2019)

Ils soulignent aussi l'importance de rendre les infrastructures scolaires équitables en tenant compte des élèves avec un handicap. Ce qui va passer par une planification des infrastructures dont le but sera d'améliorer les éléments y afférents (Barrett et Al, 2019).

Sans toutefois négliger le côté financier, certains pensent qu'il faudrait prendre les infrastructures scolaires comme un investissement dont les retombés se verront à moyen et long terme, ce qui permet de juger de la véracité des décisions prises auparavant.

Ainsi les infrastructures représentent un coût qui nécessite une réflexion dont le but est de maximiser les bénéfices et réduire au maximum les pertes avec un investissement généralement bas (Jenkins et Zeinali, 2015).

2.2 Insertion théorique

Dans la recherche, il est important de mobiliser les théories qui nous facilitent dans la compréhension de notre recherche à fin d'en cerner tous les contours. Etant donné que nous avons déjà fait une revue de l'investigation antérieure réalisée par d'autres chercheurs relatifs à notre sujet, nous allons maintenant ressortir les théories clés de notre sujet.

Quand nous parlons de théorie il faut comprendre la manière dont on perçoit les faits et organise la représentation, son but est d'expliquer, de définir, de décrire, de comprendre et même de prédire un phénomène particulier.

Les éléments qui fondent une théorie sont les concepts et les explications, c'est d'ailleurs ce qui en fait la singularité (Gilles Willet, 1994).

Dans notre cas, les théories que nous allons mobiliser sont issues des hypothèses que nous nous sommes faites au préalable et va déboucher sur trois théories à savoir : la théorie incrementaliste comme théorie principale, la théorie des contraintes, la théorie de l'équité et la théorie de la traduction du Centre Sociologique de l'Innovation(CSI).

1.2.1. Théorie incrémentaliste

En ce qui concerne la théorie incrémentaliste, elle est mobilisée pour comprendre que lors de l'élaboration du dispositif pédagogique ; qui concerne les éléments matériels qui entrent dans l'enseignement/apprentissage ; il faudrait opérer des modifications qui vont permettre d'adapter ce dispositif aux élèves ayant un handicap physique.

Tout d'abord le verbe incrémenter est dérivé d'incrément dont le sens ancien est « accroissement, développement », ce terme est apparu au XXe siècle et est lui-même emprunté du latin "incrementum" et ce défini selon Le Robert comme le fait d' «augmenter (une variable) suivant un incrément donné »

L'incrémentalisme est un modèle qui se situe à l'opposé du modèle rationaliste classique car elle suppose que l'être humain est un rationnellement limité et ce de fait, il faudrait abandonner l'idéal selon lequel l'homme est capable d'anticiper l'avenir sur la base de traitements appropriés des informations dont il dispose.

Cette théorie prend en compte l'idée selon laquelle l'être humain ne maîtrise pas les éléments qui influencent le processus de planification. Il est donc limité par deux aspects qui sont la capacité cognitive limitée de traitement de l'information et le caractère évolutif de l'information dans un monde changeant.

La théorie incrementaliste s'est vu naître par de nombreux théoriciens comme Charles E.Lindblom avec « The science of Muddling Through »(1959), David Braybrooke et Charles E.Lindblom avec « A Strategy Of Decision.Policy Evaluation as a Social Process »(1963), J.B Quinn avec « Strategies For Change Logical Incrementalism »(1980), Ian Lustick « Explaining the variable utility of disjointed incrementalism »(1980), etc.

Nous allons nous intéresser principalement aux écrits de Charles E.Lindblom qui est l'un des précurseurs de cette théorie.

Tout d'abord, pour les auteurs de cette théorie, l'incrémentalisme consiste, dans un processus de planification, à faire des réaménagements nécessaires pour adapter le plan aux aléas de l'environnement ; il n'est pas question de concevoir un « plan-document » mais d'apporter des ajustements utiles pour la réalisation et le déroulement des activités d'un plan, il s'agit donc d'un processus itératif (Kamuzinzi et Al, 2009).

Pour Charles E.Lindblom l'incrementalisme est un processus qui s'opère dans la prise de décision entre les acteurs ; pour ce dernier « toute décision se plie...à la négociation et aux contraintes informationnelles » (Bruno Palier et Al,2010,21)

Cette approche prend en compte selon Lindblom, lors de l'élaboration des politiques publiques il est important d'opérer des petites modifications pour garantir une bonne démarche décisionnelle.

Il est nécessaire d'évoquer le caractère graduel de cette démarche qui va décomposer la prise de décision en petites étapes où la combinaison de l'expérience, l'intuition et la supposition et l'utilisation de différentes techniques sont indispensables pour passer d'une étape à une autre.

Etant donné que la décision se fait par étapes, les conséquences en termes de coût sont minimisées car chaque étape propose un changement minime et généralement non perturbateur ; son avantage est donc sa simplicité et sa flexibilité.

En suivant donc le développement de nouvelles politiques publiques dans la démarche incrémentale on peut distinguer deux modèles que sont le modèle incrémentaliste disjoint et le modèle incrémentaliste logique.

Tout d'abord l'incrémentalisme disjoint (gradualisme segmenté ou incrémentalisme décousu) a été élaboré par Lindblom(1979) pour expliquer les décisions au sein d'un gouvernement .Ce modèle se fonde sur une succession d'approximations dont le but est de résoudre un problème où les décideurs suivent un processus graduel et par pallier fondé sur une rationalité à postériori.

Selon Lindblom ce modèle s'applique au système dit ouverts et dans lequel il est impossible a priori de définir ni même de comprendre les variables qui sont susceptibles d'affecter une décision ; la prise de décision est adaptative et réactive.

Ainsi ce modèle s'articule sur le fait que :

- Les décideurs considèrent un nombre limité d'alternatives qui s'évaluent principalement par l'expérience et de conséquences pour chacune d'entre elles ;
- Il redéfinit continuellement le problème et les objectifs ;
- Pour les décideurs ils ne s'agissent pas de comprendre tous les aspects d'un problème mais d'accomplir un pas dans la direction souhaitée ;

-L'attention est portée sur les imperfections qui peuvent être corrigées plus que sur la définition d'un état futur désiré ;

-L'analyse est fragmentée entre les différentes parties prenantes qui ont un apport différent ainsi que différents types d'information ;

-La rationalité a posteriori, dans laquelle l'expérience est mise en œuvre, permet de proposer des solutions dites d'ajustement mutuel partisan car à force de marchandage et de compromis durant les négociations qui précède la prise de décision on peut avoir des décisions satisfaisantes pour les intéressés.

En définitive, l'incrémentalisme disjoint est un processus qui se fonde sur la rationalité a posteriori où les décideurs ont des objectifs quelque fois différents des participants ce qui donne lieu à des décisions qui sont le fruit de compromis entre plusieurs acteurs indépendants, cela fait intervenir la notion de compromis, de marchandage, d'incohérence et de conflit.

Partant de l'incrémentalisme disjoint nous allons nous intéresser à l'incrémentalisme logique qui aborde la question de prise de décision d'une toute autre manière.

S'agissant de l'incrémentalisme logique, il faut savoir que c'est un modèle qui a été développé à partir de l'étude de l'élaboration de stratégies pour les organisations complexes ; il intègre les éléments de planification rationnelle.

Ce modèle est principalement soutenu par les travaux de Quinn(1980) qui comprends la prise de décision comme un processus conscient et proactif qui s'appuie sur la coordination planifiée et centralisée de décisions incrémentales ; cela implique la combinaison de techniques comportementales, de jeux politiques et d'analyse formelle qui va déboucher sur des objectifs qui seront par la suite revisités à la suite de nouvelles informations durant le processus.

En outre, s'inscrivant dans une logique intentionnelle et « rationnelle », cette rationalité a priori signifie donc la décision elle-même faite au préalable et on cherche à atteindre l'objectif prédéfini ; cette rationalité s'inscrit dans un postulat limité et procédural.

En d'autres mots, l'accent est mis sur la façon de décider et a pour indicateur de satisfaction le critère décisionnel.

Les caractéristiques de ce modèle sont les suivantes :

-Les décideurs sont assimilés à des processeurs d'informations imparfaits ;

- La recherche d'information est guidée par des heuristiques ou des implications cognitives ;
- Les procédures sont fondées sur l'intuition, l'expérience et les cas décisionnels similaires.

Ce qu'il faut retenir de cette démarche est que la rationalité logique vise à atteindre un objectif souhaité et à rechercher les solutions qui pourront être utilisées en cette faveur, ceci sans oublier les simplifications cognitives dues à des informations et connaissances incomplètes.

A travers le tableau ci-après nous allons pouvoir mieux comprendre les spécificités de chaque modèle et mieux cerner les points qui les opposent.

Tableau 4 : Différence entre incrémentalisme disjoint et logique

Caractéristiques	Incrémentalisme disjoint	Incrémentalisme logique
Facteurs contextuels organisationnels	Pouvoir dispersé, valeurs conflictuelles, interdépendances, manque d'autorité prescriptive	Sous-systèmes interdépendants, prise de décision définie, autorité prescriptive formelle/informelle, insuffisance informationnelle
Nature de l'environnement	Stable, relativement prévisible	Dynamique, relativement imprévisible
Structure des objectifs et des valeurs	Diffus, partisans, valeurs conflictuelles et dissimulées	Objectifs communs définis grossièrement, valeurs dissimulées
Processus de coordination	Adaptatif, ajustement mutuel partisan	Planifié
Objectifs opérationnels	Accord social, limitation des conflits	Apprentissage interactif, limitation de l'incertitude
Mécanismes de support	Décideurs multiples	Réseaux informationnels formels et informels
Domaine d'application	Politiques incrémentales, changements mineurs avec faible compréhension	Décisions stratégiques, changements importants avec faible compréhension

Source : Cecile Bérard, 2014,13.

Dans la mesure où nous voulons améliorer les infrastructures inclusives il est important, comme le souligne l'incrémentalisme disjoint, d'adapter ces infrastructures au niveau du dispositif pédagogique aux élèves ayant un handicap physique pour assurer leur sécurité au maximum dans l'environnement scolaire dans lequel ils sont scolarisés.

Suivant cette théorie, nous allons nous appuyer sur le principe qui souligne l'importance de repérer les imperfections pour les corriger ; prenant le cas des infrastructures scolaires l'objectif est donc de trouver tous aspects susceptibles de ne pas inclure au mieux les personnes ayant un handicap physique surtout dans la disponibilité du dispositif pédagogique.

De plus il y' un autre principe qui apporte plus de poids à notre recherche qui est celui de l'action continu de redéfinir le problème que nous rencontrons et les objectifs que nous envisageons.

En parlant de la sous-scolarisation des personnes handicapées de manière global le problème que nous cherchons à spécifier et à redéfinir est l'inefficacité des politiques publiques misent en place à fin de garantir des infrastructures inclusifs ;ce problème va donc nous amener à établir des objectifs au fil de l'évolution de la politique d'éducation inclusive qui est la mise en place d'infrastructures adéquates pour les personnes ayant un handicap physique et spécifiquement un handicap moteur, un handicap visuel ou un handicap auditif.

1.2.2. La théorie des contraintes (TOC)

La théorie des contraintes est une théorie qui va être particulièrement intéressante dans l'explication des contraintes liées à la disponibilité du dispositif pédagogique adapté aux élèves avec un handicap physique, elle fait partie des théories économiques qui aide à monter des programmes, plan et projets en tenant compte du tous les facteurs susceptibles d'être des freins à la mise en œuvre d'un plan ou à la maturation d'un projet.

Par la suite de ce développement, il sera important de définir la théorie en identifier les auteurs clés de cette théorie ; présenter les principes de cette théorie et en fin son apport dans la planification infrastructurelle suivant l'éducation inclusive.

On le terme contrainte désigne un facteur qui peut avoir des conséquences négatives dans la mise en œuvre d'un plan et limite les performances du processus. La théorie des contraintes est née avec l'ouvrage de Eliyahu Mosche Goldratt (physicien d'origine israélienne) et Jeff Cox (romancier d'origine intitulé « Le but. Un processus de progrès permanent» (1ere édition) publié en 1984. Dans cet ouvrage, il est raconté l'histoire d'Alex Rogo, directeur d'usine, qui est au bord de la faillite car l'usine rencontre plusieurs retards sur ces commandes, il perd de l'argent et subit une réduction des effectifs ; le chef d'usine n'a pas d'autre choix que de sauver son entreprise en a 90 jours pour éviter la fermeture de l'usine et le chômage de nombreux de ses employés. Pour y arriver Alex va rencontrer Jonah qui va l'aider à résoudre les problèmes qu'il traverse en laissant les méthodes conventionnelles et à déterminer les actions à entreprendre pour sortir de cette impasse ; c'est à travers les mesures que Alex va prendre que va naitre les concepts fondamentaux de la théorie des contraintes.

Cela n'a pas été le seul ouvrage de Eliyahu M. Goldratt il a écrit d'autres ouvrages pour détailler la théorie dont il est le principal père-fondateur, notamment « What is this Thing Called Theory of Constraints and how Should it be implemented ? » publié en 1990, « Réussir n'est pas une question de chance » publié en 1994, etc.

D'autres auteurs ont apporté d'autres éléments indispensables à la théorie par la publication de plusieurs ouvrages notamment qui va favoriser l'émergence d'une nouvelle approche de management appelé « Management par contrainte » ; il s'agit de « Introduction to the Theory of Constraints (TOC) Management system » de Thomas B. McMullen (1998), « The World of the Theory of Constraints : A Review of the International Literature » de Steven J. Baldertstone et Victoria J. Mabin (2000), « Theory of Constraints Handbook » de James Cox III (2010), « Theory of Constraints : Creative Problem Solvieng » de Umesh Nagarkatte et Nancy Oley (2017).

L'objectif de la théorie des contraintes est d'aider les entreprises à accroître leur rendement en guidant les organisations vers la réalisation des objectifs en tenant compte des contraintes ou goulots d'étranglement pour optimiser les résultats. Ce processus par 5 étapes, qui se distingue l'un de l'autre par les tâches qu'ils renferment et se présente ainsi qu'il suit :

-1ère étape : L'identification de la contrainte.

Il s'agit d'identifier l'obstacle ou le maillon faible dans une entreprise, il peut s'agir du processus en lieu même, des éléments de la programmation du plan ou d'un individu ; cette étape va permettre de prendre connaissance de ce qui fait problème ; cela se fait généralement en observant l'entreprise en adoptant une posture critique en passant en revue toutes les activités de l'entreprise.

-2è étape : Exploitation de la contrainte

Dans cette étape, il est question d'optimiser la contrainte en trouvant des moyens de résoudre le problème en utilisant les ressources dont on dispose. Cela peut se faire en minimisant les ressources et produire davantage.

-3è étape : Subordonner tous les processus à la contrainte

Ici, il est nécessaire d'établir un changement en veillant à ce que cela ait un effet positif sur la contrainte ; il faudrait donc travailler avec les ressources disponibles et selon les capacités liés à cette contrainte ; ce qui fera de la contrainte le point le plus important du processus.

-4^e étape : Réduire ou augmenter la contrainte

Ici tout dépend des changements qu'a subit la contrainte sont suffisamment satisfaisants pour rendre la contrainte performante, elle sera réduite ; par contre si il n'y a pas de résultats positifs on va augmenter la contrainte en faisant appel à plus de ressources ce qui va augmenter ces capacités. Par lui procéder à un retour sur investissement pour évaluer l'ajout de ressources.

-5^e étape : Reprendre à l'étape 1

Une fois la contrainte supprimé ; le processus recommence permettre d'identifier les autres contraintes de l'entreprise.

Par la suite, il faut savoir que la théorie des contraintes passe par neuf (9) règles qui vont permettre d'exploiter pleinement la contrainte :

- Equilibrer les flux et les non les capacités ;
- Une heure perdue sur un goulot est une heure perdue pour tout le système ;
- Une heure gagnée sur un non goulot n'est qu'un leurre ;
- Le niveau d'utilisation d'un non goulot n'est pas déterminé par son propre potentiel mais par d'autres contraintes du système ;
- Utilisation et plein emploi d'une ressource ne sont pas synonymes ;
- Les goulots déterminent à la fois le débit de sortie et les niveaux de stock ;
- Lot de transfert et lot de fabrication ne doivent pas forcément être égaux ;
- Les lots de production doivent être variables et non fixes ;
- Etablir les programmes en tenant compte de toutes les contraintes simultanément.

Après avoir donné les règles à suivre pour renforcer la contrainte ; il est intéressant de savoir quelles peuvent être les contraintes existantes dans une société. Selon H. William Dettmer (1997); les catégories de contrainte sont :

- Le marché : demande faible ;
- Les ressources : soit pas suffisantes soit excédentaires ;
- Le matériel : soit peu soit trop ;
- Les finances : insuffisantes ;
- Fournisseur : pas assez efficace ;
- Connaissance ou compétences : manque de compétences, connaissances peu éclairées, etc ;

- Les politiques : les lois et les réglementations peuvent être des contraintes.

Après avoir expliqué en profondeur la théorie des contraintes, en donnant les auteurs clés de la théorie ; les étapes pour résoudre une contraintes ; les règles de cette théorie et les catégories de contraintes ; nous allons montrer l'apport de cette théorie en lien avec notre hypothèse spécifique 1.

Il est important de la théorie nous est utile dans la mesure où elle s'appuie sur les difficultés que rencontrer une entreprise pour pouvoir la solutionner. La disponibilité du dispositif pédagogique est une ressource matérielle qui est un facteur susceptible de renforcer l'opérationnalisation de l'éducation inclusive et il faudrait qu'elle soit prévue suivant cette politique ; elle peut à travers la théorie des contraintes, se transformer au fur et à mesure du processus d'implémentation de ladite politique. En s'appuyant sur les étapes de la théorie ; cela va permettre de renforcer la disponibilité du dispositif pédagogique par l'ajout de ressources nécessaire dans ce dispositif.

La théorie des contraintes aide donc à renforcer le dispositif pédagogique car elle mobilise des solutions qui vont permettre de mobiliser les ressources financières nécessaires pour avoir un dispositif pédagogique qui s'adapte aux élèves en situation de handicap dans les établissements d'enseignement secondaires général.

1.2.3. La théorie de la justice sociale

En ce qui concerne la théorie de la justice sociale, elle est convoquée pour démontrer l'importance à aménager des espaces éducatifs qui tiennent compte de tous les personnes qui y sont scolarisées.

De l'ouvrage « Théorie de la justice » et « La justice comme équité »(1985) de John Rawls(1971) à « L'idée de justice » de Amartya Sen (2009) en passant par « Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution. » de Nancy Fraser (2005) ; de nombreux auteurs ont tenter d'aborder la théorie de la justice sociale.

Cette théorie apparait notamment avec les travaux de John Rawls, qui en est d'ailleurs le père-fondateur et a développé dans le champ de la philosophie une théorie qui jusqu'à nos jours reste encore d'actualité.

La théorie de la justice sociale s'est développé au XXe siècle par John Rawls philosophe politique et à la base l'ouvrage dont l'intitulé est « Théorie de la justice »(1971)

qui était à la base pour ces étudiants d'Harvard, est une théorie qui naît dans un contexte de lutte pour la réduction des inégalités.

Selon Rawls la notion de justice signifie que tous les individus sont égaux dans une société qui est elle-même un système de coopération équitable ; ici la justice s'assimile à un type d'égalité qui favorise la coopération entre les membres.

Par contre, selon Sen l'idée de justice renvoie au concept de liberté réelle de choisir une vie qu'un individu a des raisons de préférer, elle a principalement été dominée par l'institutionnalisme transcendantal.

La principale différence qui existe entre Rawls et Sen est que l'un développe une théorie et l'autre une idée.

La théorie de la justice que nous allons poursuivre sur les travaux de Rawls, ce qui va nous permettre de dégager les particularités de cette théorie à travers ces principes et ces caractéristiques.

Tout d'abord ,il faut savoir que le premier objectif de la théorie de Rawls est de parvenir à une communauté bien ordonnée et bien administrée par l'établissement d'un système équitable de distribution des biens sociaux. Il a insisté sur la nécessité de se concentrer sur l'équité pour une meilleure distribution des biens. Rawls a suggéré que les individus seront capables de poursuivre leurs propres objectifs et de réaliser leurs plans de vie rationnels à partir d'une communauté bien ordonnée et bien administrée. (Acta Bioeth,2015)

Il s'est inspiré du contrat social développé durant le XVIIe au XVIIIe siècle par John Locke, Jean Jacques Rousseau ou encore Emmanuel Kant. (Acta Bioeth, 2015)

Selon lui il est important pour les institutions d'une société de maîtriser les principes qui lui permettront de mieux distribuer, cela passe donc par une administration et des responsabilités cohérentes.

Pour Rawls on parle d'équité lorsque qu'un individu a accès aux services dont il a besoin. Il est important de savoir que ses besoins fondamentaux s'apparentent à des «biens primaires » qu'il considère comme les choses dont les citoyens libres et égaux ont besoin tout au long de leur vie ;il s'agit des droits, des libertés, des revenus et le bien-être qui sont les éléments essentiels de l'ensemble des biens primaires.

On peut distinguer les biens primaires naturels ou sociaux par source. Les biens primaires naturels sont ceux qui sont dus à la loterie naturelle plutôt qu'à la distribution par les institutions sociales. Ici il n'est pas de la responsabilité de la société de redistribuer les biens, tout dépend de ressources existantes.

Pour le second type de biens, on parle de biens primaires sociaux ; dans cette perspective on retrouve droits, libertés, pouvoir, opportunités, revenus, bien-être et aussi le respect de soi. Le respect de soi est la perception que l'individu a de sa valeur propre. Cette perception génère la motivation pour constituer et réaliser le projet de vie de l'individu. Grâce au respect de soi, l'individu atteint une confiance en soi pour réaliser ses plans et ses objectifs. Rawls considère le respect de soi comme la plus importante des ressources sociales, car c'est une condition préalable aux concepts tels que l'équité, la responsabilité, les obligations, l'amitié et la loyauté.

Sachant ainsi que le but principal de la théorie de la justice selon Rawls est la distribution équitable des biens, on note qu'il a établi deux principes qui peuvent assurer l'objectivité de cette théorie.

Le premier principe est le principe de liberté ; chaque individu doit avoir des droits fondamentaux égaux ; suivant cela on parle des libertés politiques, la liberté de conscience, la liberté de parole et de réunion, la liberté d'expression, le respect de soi, le droit à l'intégrité personnelle, le droit de propriété, le droit de ne pas être arrêté arbitrairement et la liberté de pensée.

Selon Rawls c'est à la constitution d'une république démocratique de garantir à l'individu l'accès aux droits et aux libertés.

Dans le second principe, il parle du principe de différence, ce principe intervient lorsque la répartition des ressources hors du champ d'application du premier principe de justice, comme le revenu et le bien-être, est prise en compte et il n'est pas nécessaire qu'il y ait une égalité absolue de revenu et de bien-être pour une société équitable à condition que cette inégalité serve au profit des plus démunis.

Ce principe exige que les postes au sein des institutions responsables et ayant autorité pour l'administration de la société soient accessibles à tout individu. De cette manière, les individus ont le même droit de postuler à des postes dans les institutions sans distinction. Il

est question dans ce principe de promouvoir l'égalité des chances à fin que chaque individu puisse avoir les mêmes opportunités que les autres au sein d'une société.

On applique ce principe lorsqu'il permet d'améliorer les conditions des plus défavorisés en réduisant les inégalités entre les individus.

Il serait utile d'appliquer ce principe dans notre champ d'étude car il est principalement question de renforcer les infrastructures scolaires en tenant compte des spécificités de chaque élève qui sont scolarisés dans les établissements scolaires.

A travers la théorie que nous convoquons nous voulons faire savoir qu'il est important d'être plus juste et plus équitable lors de l'élaboration des projets de construction notamment en tenant compte des dispositions physiques des élèves .Il est important, selon le principe de différence, de prendre en compte les élèves ayant un handicap physique tels que les handicaps auditifs, les handicaps visuels et les handicaps moteurs. En marquant ces différences la construction des établissements scolaires sera plus inclusive.

Le principe de différence est donc un vecteur qui va permettre de renforcer ses infrastructures par le développement de celles-ci et la prise en compte de nouveaux dispositifs adaptés aux personnes avec un handicap physique.

Il ne s'agit pas d'aménager les infrastructures différentes mais de prendre en compte les différences observées chez les élèves et d'en faire un moyen de bâtir des infrastructures saines qui permettront aux élèves de s'accommoder facilement à leur établissement.

En fin de compte, on part du postulat selon lequel si les élèves sont différents il convient de prendre en considération ses différences pour mettre sur pied des infrastructures qui garantissent l'insertion de ses différences dans toutes les dimensions surtout dans la conception de l'aménagement et commodité.

Parlant de cette théorie, nous retenons que pour une société plus juste il est nécessaire que les individus soient libres et que l'on tienne compte des différences qui existent, ses principes sont au cœur de la théorie de John Rawls dont le but ultime est de fonder une société où les individus seraient traités sur un même pied d'égalité avec des biens distribués de manière équitable par les responsables du gouvernement.

Cette théorie revête un caractère politisé qui est au cœur même des pensées de son auteur et à travers elle Rawls voudrait mobiliser une réforme des politiques établies en droite ligne avec le processus de démocratisation des sociétés.

1.2.4. Théorie de traduction du Centre de Sociologie de l'Innovation (CSI)

La théorie de traduction du Centre de Sociologie de l'Innovation est une théorie qui s'inscrit dans le champ de la sociologie mais ouvre des portes à toutes les autres disciplines scientifiques.

Encore appelé Théorie de l'Acteur-Réseau(TAR), elle est fondé autour des chercheurs tels que Bruno Latour, Michel Callon et Madeleine Akrich dans les années 80, le principal but de cette théorie est de mettre sur pied des mécanismes innovants par des acteurs de divers champ qui vont travailler ensemble pour résoudre des problèmes identifiés au préalable.

Théorie contemporaine de la sociologie, elle survient avec l'expérience de la baie de Saint-Brieuc mené par Michel Callon, qui va être un événement précurseur de la théorie vers 1970.

Dans nos discussions sur la théorie de la traduction, nous allons faire un débriefing en faisant la sociogenèse de la théorie en évoquant les auteurs, la définition du terme traduction tels que perçus par ses derniers puis donner les principes de la théorie et enfin l'apport de cette théorie dans notre recherche.

La théorie de la traduction est une théorie qui tire ces fondements à travers l'expérience de la baie de Saint-Brieuc au début des années 1970,durant cette période on remarque la disparition progressive des coquille Saint-Jacques dans la baie de Saint-Brieuc causée par la pêche excessive des prédateurs ;cela va éveiller le centre national d'exploitation des océans à lancer un vaste programme de recherche pour l'utilisation les techniques d'élevage japonaise des coquilles Saint-Jacques adaptée en France.

Durant cette recherche l'intervention de M.Callon en 1986 est d'associer les acteurs différents, il s'agit donc des scientifiques, des marins-pêcheurs, des pouvoirs publics et des coquilles Saint-Jacques elles-mêmes ; en fin de compte il s'agit d'une mobilisation des acteurs humains et non-humains pour une coopération inédite pour former ce que Callon va désigner comme une « série de traductions » (Jean Michel Plane,2019).

Le terme traduction ici dénote un sens bien différent car en réalité la traduction est mobiliser pour traduit les intérêts de chacun des acteurs, cela veut dire que pour les scientifiques il est question des connaissances liés à l'exploitation des coquilles Saint-Jacques traduit par la survie économique des pêcheurs et retraduit en question de survie pour les coquilles Saint-Jacques et d'image de marque pour les pouvoirs publics. Ainsi il est légitime

pour tous les acteurs d'apporter des solutions pour renforcer la production des coquilles Saint-Jacques à travers ce programme de recherche qui devient légitime et intelligible pour ces derniers.

Il était important de commencer par l'expérience de la baie de Saint-Brieuc pour faire une illustration complète de la théorie de l'acteur-réseau.

Pour comprendre d'avantage la théorie, il est important de revenir sur les concepts tels que traduction, acteur, réseau, intermédiaire et porte-paroles.

Partant de l'étymologie de mot traduction, nous disons que ce terme vient du latin *traducere* (1480) qui signifie « faire passer », elle est une transposition d'un texte écrit en une langue pour une autre tout en essayant de garder fidèlement le message qui y est véhiculé ; plus spécifiquement pour Callon et Latour la traduction est le résultat de négociation entre les différentes parties ; un processus qui lie les activités hétérogènes, les déclarations et les enjeux. Dans ce processus le traducteur joue le rôle d'acteur qui entretient le lien entre les différents membres du réseau.

Après avoir défini la notion de traduction ; nous allons revenir sur la notion de traducteur et plus précisément le concept d'acteur.

L'acteur selon les auteurs de la théorie de la traduction est celui par qui tout passe et qui détient les informations du processus et les traduit pour les retransmettre aux autres participants de façon différenciée ; suivant cette définition l'acteur/l'actant est celui qui influence positivement ou négativement une action, il s'agit donc d'une personne déterminante dans la réussite de l'innovation.

L'acteur est la personne qui est au centre d'un réseau par lequel tous les participants s'accrochent pour élaborer de nouvelles actions en vue d'apporter des solutions nouvelles, de ce fait le réseau est une « méta-organisation » qui se constitue des différents participants qu'ils soient humains et non humains qui sont réunis pour participer au processus de traduction.

En ce qui concerne les intermédiaires se sont ceux qui véhiculent les perspectives et les problématiques des acteurs, ils jouent un rôle crucial dans l'établissement du lien social entre les participants ; pour le cas des porte-paroles ils représentent les acteurs et portent leurs perspectives.

Avec les explications que nous avons apportées sur la théorie de l'acteur-réseau, on peut aisément identifier sur les maillons qui font la particularité de cette théorie ; la traduction de cette théorie passe donc par les acteurs/actants qui forment un réseau de participants et d'intermédiaires qui aident à créer un lien social et des porte-paroles qui facilitent leurs représentations au sein de la société.

Callon et Latour accordent de l'importance à la traduction car le traducteur est l'élément par lequel la réussite du processus passe, il est donc nécessaire pour le traducteur de comprendre les intentions de chaque participant mais aussi de savoir les partager avec chaque participant à fin qu'ils se comprennent l'un envers l'autre.

Après avoir expliqué ce qui fait la particularité de cette théorie à travers les concepts clés qui s'en dégagent ; nous allons présenter les principes de cette théorie pour mieux la comprendre.

S'il est vrai qu'à partir de cette théorie Latour et Callon ont pour objectif de mettre sur pied des techniques innovantes pour construire de nouvelles connaissances scientifiques, ils dégagent deux principes qui désignent les concepts clés de ladite théorie.

Ces concepts clés sont le concept de traduction et le concept de réseau sociotechnique.

En ce qui concerne le concept de traduction comme nous l'avons dit la traduction est l'interprétation des intentions des différents participants qui vont être analysés par le traducteur en vue de coordonner les actions des uns et des autres ; c'est aussi le déplacement des logiques d'actions initiales des acteurs vers la redéfinition de leurs rôles. A travers la chaîne de traduction on assiste à l'émergence d'association inédite qui passe par un réseau sociotechnique.

En ce qui concerne le réseau sociotechnique ; il s'agit de la construction ou l'extension des relations fait par catégorie d'acteur aux rationalités différentes, il s'agit de dépasser les frontières organisationnelles pour y insérer de nouveaux acteurs pour faire émerger des conditions innovantes. Pour conclure, le concept de réseau sociotechnique prend appui sur l'hétérogénéité et la diversité des acteurs pour produire des innovations et acquérir un nouveau regard.

Ayant identifié les principes qui entrent en jeu dans la théorie, nous allons présenter l'apport de cette théorie dans nos recherches.

Pour une bonne planification des infrastructures scolaires, il est important de d'innover en particulier lorsqu'il s'agit de développement de la gestion du transport et de la communication dans les établissements d'enseignements secondaires générales.

En utilisant le principe de réseau sociotechnique, on peut aboutir à une planification complète en y mettant ensemble les architectes, les informaticiens, les pédagogues, les spécialistes des langues des signes et du braille ainsi que tous les autres acteurs capables d'apporter un plus dans la construction d'infrastructures innovantes permettant aux élèves et à toutes personnes vivant avec un handicap physique de bénéficier d'un dispositif qui tienne compte d'eux.

Dans cette analyse innover ne renvoie pas simplement à mettre en relation plusieurs acteurs mais d'établir une hétérogénéité qui va permettre de multiplier les expériences et de toucher aux maximum différents secteurs d'activité scientifique pour au final avoir un résultat qui sort de l'ordinaire et qui va renforcer la qualité des infrastructures d'un point de vue social. Il est donc indispensable de prendre en compte des différents secteurs qui peuvent influencer positivement l'essor d'infrastructures adapté aux handicapés tant dans la gestion de la communication et du transport.

2.3 Discussion autour des théories mobilisées

Il est vrai que les théories que nous avons convoquées tour à tour nous ont aider dans l'analyse de stratégies nouvelles ,en particulier pour implémenter une éducation inclusive par des infrastructures qui tiennent compte des personnes handicapées mais il existe certains manquements que nous devons aborder et dont l'intérêt est majeur étant donné qu'aucune œuvre scientifique n'est parfait.

Malgré ces limites que nous allons aborder ,il est nécessaire de souligner que les théories que nous avons aborder nous ont servis à planifier de façon graduel pour véritablement atteindre les objectifs que nous nous sommes fixées en terme de revalorisation de la disponibilité du dispositif pédagogique pour les élèves handicapés physiques(théorie des contraintes) ; à aménager les infrastructures en tenant compte des différences qui existe comme l'existence d'élèves qui ont un handicap physique tant visuel, auditif et moteur afin qu'il s'accommodent à leurs établissement et que ces infrastructures soit plus juste(théorie de la justice sociale) et enfin bâtir des infrastructures innovantes par la mobilisation d'acteurs de différents secteurs pour faire jaillir de nouvelles idées permettant de garantir des

infrastructures qui tiennent compte aux personnes vivant avec un handicap physique par une communication et un transport adapté pour eux. Ce mouvement qui repose sur un processus d'incrémentation qui pourra à long terme garantir une inclusion éducative totale (théorie incrémentaliste).

Nous allons faire une brève analyse critique des théories que nous avons relevé ainsi nous allons parler de la théorie incrémentalisme, de la théorie de la justice sociale et de la théorie de la traduction du Centre de Sociologique de l'Innovation.

Nous allons tout d'abord commencé avec la théorie incrémentaliste et nous allons particulièrement nous intéresser à l'incrémentalisme disjoint de Lindblom qui présente quelques limites qu'il convient de relever :

- Le plan n'est pas défini au préalable : ici il est impossible de connaître *a priori* les variables qui vont influencer le plan et affecter les décisions ;
- Les décisions à prendre sont limitées par le nombre réduit d'alternative dont disposent les décideurs ;
- Le problème est continuellement redéfini ce qui a pour conséquence de changer les objectifs et de mobiliser d'autres moyens pour arriver à d'autres fins ;
- Au niveau des décideurs ils ne cherchent pas à trouver une solution définitive mais ils essaient de franchir un pas dans une direction sans vraiment comprendre les aspects du problème ;
- La résolution d'un problème a plus une portée à court qu'à long terme car elle est moins guidée par établissement d'un état futur désiré et se focalise plus sur les imperfections spécifiques qui peuvent être corrigées ;
- L'analyse est fragmentée entre les différents partis/participants car ils posent des intérêts différents voire divergents sur les enjeux politiques et les informations qu'ils reçoivent.

En fin de compte à travers l'incrémentalisme on fait face au fait que la construction d'un plan pousse le chercheur à se retrouver dans une boucle sans fin ou il aura continuellement à faire des ajustements et ou les changements vont le pousser à modifier ces objectifs et à dénaturer les véritables intentions pour lesquelles il a voulu mettre sur pied une politique ;ce qui pourra à long terme le faire perdre en crédibilité.

Après avoir discuté autour de l'incrémentalisme nous allons parler de la théorie des contraintes.

Dans la théorie des contraintes ; les limites sont majoritairement focaliser sur la manière dont est traitée la contrainte et de tout ce que cela implique dans l'amélioration du processus de mise en œuvre d'un programme.

Ces limites peuvent être : elle casse la dynamique et la culture d'amélioration en continu en entreprise, l'identification de "vraies contraintes" peut pousser les chefs d'entreprises à tomber sur de fausses contraintes ce qui va aboutir à une contre-performance, la théorie est efficace uniquement dans le court terme. En ce qui concerne la naissance de la théorie, elle s'est faite par un roman didactique ce qui laisse entrevoir un caractère utopique qui ne ressort pas parfaitement la théorie qui y est véhiculé.

En ce qui concerne la théorie de la justice de Rawls il existe quelques points qui rendent cette théorie difficilement applicable.

Il existe plusieurs aspects négatifs qu'il convient de relever dans cette théorie, il s'agit notamment :

1. Le problème de cohérence ; ici il semble que Rawls accorde plus d'importance à la société plutôt qu'aux personnes et cette incohérence s'illustre sur le fait qu'on privilégie le bien commun au détriment des droits individuels ;
2. Le statut des principes de justice qui n'est pas assez clair ce qui nous pousse à nous demander si la justice globale est compatible avec la justice comme équité et en particulier si les situations que vivent une société seront être prise en charge de façon obligatoires par le gouvernement ;
3. Le problème de distribution des biens, il serait impossible pour certains Etats qui font donc de la distribution des biens un concept impossible à réaliser par certaines nations à part celles qui sont autosuffisantes en terme de ressource.
4. la notion de distribution ne devrait pas s'accorder sur les différences en particulier les plus défavorisés mais sur des paramètres arbitraires comme le mérite ;

En fin de compte à travers ces limites, nous nous rendons compte que cette théorie puise son inspiration vers un idéal qui reste difficile à réaliser vu que les choix individuels ont un ascendant sur les perspectives sociétales.

Ayant présenté les limites des deux premières théories dont nous avons parlé nous allons présenter les limites de la théorie de la traduction du Centre de Sociologie de l'Innovation.

Parlant donc de la théorie de l'Acteur-Réseau de Bruno Latour et Michel Callon, les principales limites de cette théorie sont :

- Le coût des recherches, il est clair qu'en mobilisant les acteurs qui viennent de divers champs scientifiques ou non, au fur et à mesure qu'on intègre des personnes les charges s'alourdissent.
- Le traducteur et son implication dans la réussite de l'innovation, le problème qui se pose ici est qu'il est déterminant pour le traducteur de comprendre les participants et transmettre leurs pensées sans dénaturer le message et au cas où cela il arrive au traducteur de mal interpréter ou de mal traduire cela peut compromettre le plan.
- Le problème d'égalité entre le sujet et l'objet, la critique se fonde sur le fait que les auteurs ne portent pas suffisamment d'attention aux humains et leurs spécificités ;
- Le manque d'adaptabilité du projet qui rend la traduction difficile, ce qui est souvent causé par l'appropriation difficile des acteurs locaux.

Citant les problèmes qui peuvent découler de la théorie de la traduction, on remarque qu'il est important de veiller à ce que le rôle du traducteur soit bien effectué et qu'il est important de mobiliser les acteurs en tenant compte du coût.

**SECONDE PARTIE : CADRE METHODOLOGIQUE ET
OPERATOIRE DE LA RECHERCHE**

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DU CHAMP D'ETUDE ET APPROCHE METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

3.1. Type de recherche

Notre travail est porté vers une recherche exploratoire, car cette recherche permet d'étudier un problème qui n'est pas clairement défini ou compris en l'occurrence dans notre recherche les notions liées à la planification infrastructurelle semble encore méconnue.

Le but d'une recherche exploratoire est de clarifier un problème qui a été plus ou moins défini (Louis Trudel et al,2007) ;elle produit des éléments nouveaux à des phénomènes peu connues pour élargir le champ des connaissances. Pour Van Der Maren(2004) ; il s'agit donc de combler des lacunes sur une sujet bien précis à fin de mieux l'explorer et mieux la comprendre.

Ce type de recherche va permettre de tirer des informations nécessaires pour entreprendre de nouvelles recherches ; il n'est donc pas question de tirer des conclusions mais de rendre la recherche dynamique.

Dans le cadre de notre réflexion, où nous nous focalisons sur le problème lié à l'absence de planification infrastructurelle tenant compte de l'éducation inclusive, le but de notre recherche est de mettre sur pied un plan infrastructurel pour la meilleure implémentation de l'inclusion en milieu scolaire.

En outre, ayant identifié les hypothèses de notre recherche, il sera question, avec la recherche exploratoire, de proposer de nouvelles idées en matière de planification infrastructurelle pour l'inclusion des élèves ayant un handicap physique.

La démarche de cette recherche est une démarche hypothéco-déductive car notre recherche est construite sur la base des hypothèses, ces hypothèses vont être confirmés ou infirmés grâce à une enquête de terrain et une analyse des données.

3.2. Approche de la recherche

Pour notre recherche, nous allons privilégier l'approche quantitative qui va nous permettre de d'avoir des informations qui vont nous permettre de mesurer de notre variable indépendante ; dans cette approche, il est question d'utiliser les données quantitatives.

Pour ce qui est des données quantitatives, elles vont être tirées des questionnaires administrés auprès des élèves handicapés physiques des établissements d'enseignement secondaire général de l'arrondissement de Mfou et l'arrondissement de Yaoundé I

Le choix d'une telle approche nous aidera à avoir une idée plus globale de notre objet d'étude en mobilisant à la fois les parties prenantes pouvant jouer un rôle dans le processus de décision.

3.3. Population de l'étude et technique d'échantillonnage

Il est important dans un travail de recherche de délimiter sa population d'étude car cela aidera le chercheur à avoir une meilleure maîtrise de sa population et surtout à lui permettre de gagner en temps en ayant une population cible qui va répondre au mieux à ces attentes.

Selon Madeleine GRAWITZ la population d'étude est « Un ensemble dont les éléments sont choisis parce qu'ils ont les mêmes propriétés et qu'ils sont tous de même nature » (1998 ; 593) ; la population d'étude constitue donc l'univers statistique du chercheur où il s'interroge et se questionne pour recueillir d'amples informations nécessaires, il faut aussi savoir qu'il ne s'agit pas seulement des individus mais de tous éléments ayant une influence sur l'objet que nous sommes en train d'étudier.

Dans cette population d'étude, on distingue donc la population cible et la population accessible.

- **Population cible de l'étude**

Il faut noter que s'agissant de la population cible, c'est l'ensemble des sujets que nous voulons observer, c'est l'ensemble des individus sur lesquels les résultats d'une étude peuvent être appliqués, il s'agit de la population à échantillonner. C'est la population à laquelle s'applique l'étude et dont les caractéristiques sont au préalable connues en fonction de l'enquête (CHAUCHAT, 1985). Pour déterminer la population cible, il est important de mettre en adéquation les objectifs de la recherche et la population que nous souhaitons étudier, après cela définir les caractéristiques de la population cible à savoir : la nature des unités, l'emplacement géographique, la période de référence et d'autres caractéristiques comme les caractéristiques sociodémographiques.

Partant de là, notre population cible est constituée des élèves en situation de handicap physique des lycées et collèges d'enseignement secondaire général de la région du Centre. Par

contre, compte tenu que la population que nous ciblons est quelque peu vaste et difficile à couvrir, nous allons la réduire en cherchant davantage la population accessible.

- **Population accessible de l'étude**

La population accessible est donc la population prélevée dans la population cible, il s'agit de la population dont le chercheur aura facilement accès et sans difficulté.

Pour le cadre de notre étude, notre population accessible concerne les élèves en situation de handicap physique scolarisé dans les établissements publics et privés de l'arrondissement de Mfou et de l'arrondissement de Yaoundé I.

Ayant présenté la population que nous avons allons étudier, il convient de présenter les caractéristiques qui ont suscité ce choix de l'échantillon et la méthode d'échantillonnage.

3.4. Technique d'échantillonnage et échantillon de l'étude

L'échantillonnage selon Colin est un processus qui vise un fragment d'un ensemble prélevé pour juger un ensemble (1970), autrement dit l'échantillonnage est un protocole de sélection des éléments (individu ou une association) d'une population statistique en vue d'obtenir un échantillon représentatif, le plan conçu pour estimer avec le maximum de précision et le minimum d'efforts avec un ou plusieurs paramètres à prendre en compte.

- **Technique d'échantillonnage**

Pour réaliser un échantillonnage correct, il faut de l'homogénéité, de la représentativité, de la comparabilité et de l'objectivité. En ce qui concerne le type d'échantillonnage que nous allons utiliser, nous avons opté pour l'échantillonnage probabiliste en particulier l'échantillonnage aléatoire simple (AES).

Dans l'échantillonnage aléatoire simple, chaque unité d'échantillonnage de la population a une chance égale d'être incluse dans l'échantillon, il consiste en fin de compte de prélever au hasard et de façon indépendante n éléments dans une population de taille N .

Les avantages de cet échantillonnage sont que le plan d'échantillonnage est connu, il est simple à mettre en œuvre et le traitement est facile et il y'a absence de biais (Rivot,2017). Pour ce qui est des inconvénients ,nous notons que il est difficile d'accéder aux listes de la population complète ce qui va rendre le processus long et couteux .

- **L'échantillon de l'étude**

Pour obtenir l'échantillon de notre étude nous avons fait une sélection au hasard en inscrivant dans un papier chaque nom des établissements que nous avons plié et placé dans un bocal et nous avons tiré au sort les établissements suivants :

- Collège Adventiste de Nlongkak ;
- Lycée Bilingue de Nkol-Eton ;
- Institut Petou ;
- Collège Le Bon Berger ;
- Lycée d'Abang-Nkongoa ;
- Collège Père Monti ;

3.5. Instruments de collecte de données

Dans le cas de notre étude, avec l'approche quantitative que nous utilisons, nous allons vous présenter l'instrument de collecte de données de ce type de démarche. En utilisant un instrument de collecte nous aurons un outil qui va nous permettre de recueillir les informations sur le terrain, lesquelles données sont capables d'apporter des éléments de réponses finales aux hypothèses énoncées plus haut (Singeh Prisca,2020).

- **Instrument de collecte de données quantitatives**

Pour l'aspect quantitatif dont est dotée notre recherche, nous avons utilisé le questionnaire, pour le chercheur il s'agit d'un outil qui a pour objectif de vérifier statistiquement les hypothèses qui ont été fixées au préalable dans la recherche à travers des informations vérifiables qui seront analysées par des tableaux statistiques, des diagrammes et des graphiques.

Les questionnaires que nous avons montés étaient destinés aux élèves en situation de handicap physique dans la population accessible que nous avons identifiés qui sont principalement scolarisés dans les établissements de l'enseignement secondaire général.

3.6. Description des instruments de collecte de données

- **Questionnaire : étude quantitative**

Le questionnaire en recherche quantitative est l'instrument de collecte de données le plus utilisé par les chercheurs car il permet de rassembler un très grand nombre d'information à travers des investigations qui ont une période de temps minimal, pour Jean-Claude Combessie « *Le questionnaire a pour fonction principale de donner à l'enquête une extension plus grande et de vérifier statistiquement jusqu'à quel point sont généralisables les informations et hypothèses préalablement constituées* »(2007,33).

C'est donc dire que le questionnaire doit être cohérent avec les hypothèses formulées à l'avant et aussi il doit permettre de confirmer ou d'infirmer ses hypothèses par une analyse minutieuse des données qui vont donner lieu à des informations exploitables.

Notre questionnaire comportait deux grandes parties qui étaient les questions liées à la variable dépendante puis celles liées à la variable indépendante et d'une partie qui est nul autre que l'identification du répondant ; et le préambule de notre questionnaire s'est fait de la manière suivante, avant toute chose nous nous sommes présenté au répondant par notre thématique de recherche, le but de notre recherche, les consignes de remplissage et ensuite nous avons rassuré nos enquêtés sur la garantie d'assurer l'anonymat.

Après avoir fait une présentation de notre recherche, nous sommes passés aux questions relatives à nos variables. Pour se faire nous avons optés pour les questions fermées et semi-ouvertes ; les questions fermées sont des questions proposant des réponses déjà prédéterminées où le répondant doit faire le choix entre ses réponses par contre les questions semi-ouvertes sont des questions où le répondant est libre de répondre comme il le souhaite.

Notre questionnaire de 29 questions était donc reparti de la façon suivante :

➤ Questions liées à la variable dépendante

-Sept questions formulées sur la disponibilité du dispositif pédagogique pour connaître si le dispositif pédagogique inclut les personnes en situation de handicap donc part extension prend compte des politiques liées à l'éducation inclusive ;

-Sept questions formulées sur la dimension du système d'aménagement et commodité à fin de savoir si l'aménagement des établissements est fait en tenant compte d'inclure les personnes en situation de handicap physique pour implémenter l'éducation inclusive et si les élèves en situation de handicap physique s'y accommodent ;

-Six questions élaborées sur la gestion du transport et de la communication pour évaluer si ces modalités sont prises en compte pour garantir une éducation inclusive pour les élèves en situation de handicap.

- Questions relative à la variable indépendante
 - Cinq questions sur l'éducation pour tous en contexte camerounais ;
 - Quatre questions sur l'éducation de qualité et le système éducatif camerounais.

Par la suite nous avons fait une identification de l'enquête qui constitue les variables sociodémographiques de notre population cible ; il s'agit de l'âge, du sexe, du type de handicap et du type d'établissement.

Tableau 5 : les variables et les questions y afférentes

VARIABLES	QUESTIONS
Dispositif pédagogique	Q01,Q02,Q03,Q04,Q05,Q06,Q07
Aménagement et commodité	Q08,Q09,Q10,Q11,Q12,Q13,Q14
Transport et communication	Q15,Q16,Q17,Q18,Q19,Q20
Education pour tous	Q21,Q22,Q23,Q24,Q25
Education de qualité	Q26,Q27,Q28,Q29
Sociodémographiques	1,2,3,4

Source : L'auteur

3.7. Validation des instruments de collecte de données

Pour Madeleine Grawitz, c'est une processus qui consiste à « essayer sur un échantillon réduit les instruments prévus par l'enquête » (1998,614) ;il est important ici de mesurer la fiabilité de l'instrument de collecte de données, cela passe par une administration à un petit nombre de notre population accessible et dont le but est de corriger les erreurs liées à la formulation des question et surtout de vérifier si le questionnaire est compréhensible pour les éventuels répondants à fin de mieux administrer le questionnaire lors de l'enquête proprement dit.

L'accent est donc mis sur la validité des instruments de collecte de données que le chercheur aura mobilisé ; la validité d'une recherche pour Frédéric Wacheux est « *La capacité des instruments à apprécier effectivement et réellement l'objet de la recherche pour lequel il a été créés* »(1996,266) ,il s'agit donc d'apporter des éléments pratiques avant l'enquête pour vérifier si le chercheur est en phase avec les éléments empiriques de sa recherche.

Cette validité qui se fait en deux temps et concerne la validité interne et la validité externe (pré-test).

- **Validité interne**

Pour ce qui est de la validité interne, pour Miles et Huberman la validité interne est « *un processus de vérification, de questionnement et de théorisation, et non une stratégie qui établit une relation normalisée entre les résultats des analyses et le 'monde réel'* » (2003,504) ; par conséquent la validité interne consiste à s'assurer de la pertinence et la cohérence interne des résultats générés par les théories antérieurs.

Il porte sur les hypothèses que véhiculent les instruments de collecte de données, dans notre cas la validité interne a pour but de voir, de vérifier la fiabilité de notre hypothèse générale et de nos hypothèses secondaires. Les conclusions seront issues des résultats de l'analyse des données du chercheur.

- **Validité externe(Pré-test)**

Ici la validité externe fait référence à la mesurer dans laquelle la relation qui existe entre les variables peut être généralisé. Il s'agit pour le chercheur de spécifier les conditions d'existence d'un phénomène et de comprendre les associations qu'il y'a entre différents phénomènes, elle fait donc référence à la généralisation des résultats (Yinn, 2003)

Pour valider nos instruments de collecte de données qui est le questionnaire, nous avons vérifié si les paramètres de l'échantillon coïncident aux paramètres de la population d'étude.

Le questionnaire : Après que nous avons élaboré notre questionnaire, nous l'avons soumis à des personnes ayant été scolarisé dans l'enseignement secondaire, pour mesurer le degré de compréhension de nos questions. Il en est ressortir plusieurs constats : les questions avaient très souvent un vocabulaire peu compréhensible et une absence de consigne ; cela nous a naturellement conduits à reformuler notre questionnaire pour le rendre plus compréhensible avec des consignes claires et établies dans le préambule.

3.8. Outils et instruments de collecte de données

- **Les outils de collecte de données**

Dans le cadre d'une recherche scientifique, un outil de collecte de données est un moyen de recueillir les informations nécessaires pour répondre à des interrogations et s'inscrit sur des techniques qualitatives ou quantitatives (EQAS, 2021), il aide donc à la récolte d'informations recherchées auprès des répondants. L'outil que nous avons utilisés pour notre recherche

quantitative est un questionnaire cela va nous permettre d'examiner les données à recueillir auprès de notre population cible.

- **Les instruments de collecte de données**

On entend par instrument, tout élément matériel qui va nous permettre de saisir ou de noter tous les informations qui vont nous parvenir ; dans notre recherche il s'agit :

- Des papiers formats pour imprimer les questionnaires qui seront remplis par les répondants ;
- Des stylos à bille.

3.9. Procédure de collecte de données

Etant donné que nous avons utilisé une méthode mixte, nous allons vous présenter les éléments que nous avons mobilisés pour procéder à la collecte des données proprement dites.

- **Passation et dépouillement des outils de collecte de données**

En ce qui concerne la recherche qualitative, les entretiens que nous avons passés durant la période d'un mois qui s'est fait du 27 avril 2023 au 25 mai 2023, nous avons passé des entretiens auprès des acteurs qui nous semblaient être importants dans le processus de planification que nous abordons. Le dépouillement de notre guide d'entretien s'est fait par l'analyse de contenu que nous avons effectué durant la même période.

Dans le cadre de la recherche quantitative, l'administration du questionnaire s'est tenue durant un temps mis de sept semaines qui a débuté le 20 avril au 4 mai 2023 ; après ce moment, nous avons procédé au dépouillement de nos questionnaires remplis à l'aide du logiciel informatique Statistical Package for Social Sciences (SPSS) et la mise en forme par le logiciel Excel.

- **Méthode d'analyse des données quantitatives**

En ce qui concerne les données statistiques, il est question d'analyser, de vérifier et d'interpréter les informations qui seront issues de cette analyse. Pour ce qui est de notre travail, nous avons opté pour un test paramétrique, le test de régression linéaire multiple.

On entend par régression linéaire une technique statistique de modélisation des relations entre des variables, il sert principalement à prédire ou à expliquer les valeurs d'une variable dépendante à partir des valeurs d'une ou plusieurs variables indépendantes (Pearson Education, 2016).

Les hypothèses qui sont énumérées pour réaliser un test de régression linaires sont les suivant :

-Il faut qu'il y'ait linéarité : la relation entre X et Y sont linéaire ;

-Il ne faut pas qu'il y'ait de colinéarité (une variable indépendante est très proche ou corrélé à une autre) ;

-Indépendance des erreurs : ici les valeurs d'erreur doivent être statistiquement indépendants surtout lorsque les données sont collectées pendant une période donnée ;

-Normalité de l'erreur : les valeurs d'erreur doivent être normalement distribuées pour toute valeur donnée de X ;

-Les données sont des intervalles ou ratio (sauf si une régression ordinale est utilisée).

3.10 Opérationnalisation des variables

Tableau 6 : Tableau synoptique

Thématique	Variable indépendante	Variable dépendante	Questions de recherche	Hypothèses de recherche	Dimension	Composantes	Indicateurs
Planification en contexte d'éducation inclusive : Cas des élèves handicapés de Mfou et de Yaoundé I	Education inclusive	Planification infrastructurelle	<p>QR : Y'a-t-il une planification infrastructurelle qui tienne compte de la politique d'inclusion éducative des élèves en situation de handicap physique dans les établissements d'enseignement secondaires général ?</p> <p>QS1 : La disponibilité du dispositif pédagogique prévoit il l'inclusion des élèves en situation de handicap physique ?</p> <p>QS2 : Le système de l'aménagement des établissements scolaires sont-ils appropriés pour les élèves handicapés physiques ?</p> <p>QS3 : Y'a-t-il un moyen pour la politique d'éducation inclusive d'améliorer la gestion de la communication et du transport pour garantir l'inclusion des élèves handicapés physiques ?</p>	<p>HP : Il existe une planification infrastructurelle suivant la politique d'éducation inclusive adapté aux personnes handicapées physiques.</p> <p>HS1 : La disponibilité du dispositif pédagogique devrait être fait suivant les prescriptions de l'inclusion scolaires des élèves avec un handicap physique ;</p> <p>HS2 : Le système de l'aménagement et commodité des établissements doit tenir compte de la politique d'éducation inclusive pour les personnes handicapées physiques ;</p> <p>HS3 : la gestion du transport et la communication sont des facteurs susceptibles de garantir l'inclusion éducative des élèves handicapés physiques.</p>	Eléments constitutifs des infrastructures scolaires	Composante 1 : Disponibilité du dispositif pédagogique	Salle de classe
							Table-blanc
							Salle informatique
							Bibliothèque
							Matériels didactiques
							Manuel scolaires
						COMPOSANTE 2 : Système de l'aménagement et commodité	Clôture
							Main courante
							Rampe d'escalier
							Latrines
							Lave-main/Forage
						COMPOSANTE 3 : Gestion de la communication et transport	Utilisation du braille
							Utilisation de la langue des signes
							Voies piétonnes
							Signaux sonores
							Dispositifs podotactiles
ODD4	COMPOSANTE 1 : Education pour tous	Egalité des chances					
	COMPOSANTE 2 : Education de qualité	Egalité d'accès					
		Accessibilité physique					
		Adaptabilité					

CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RESULTATS, VERIFICATION DES HYPOTHESES DE LA RECHERCHE ET DISCUSSION

4.1. Analyse et interprétations des résultats

En ce qui concerne cette partie, elle concerne le traitement des données recueillies lors de l'enquête de terrain que nous avons effectués en amont ; nous allons procéder à un traitement items par items pour faire une analyse individualisée des indicateurs que nous avons mobilisé pour avoir une information claire.

4.1.1. Variables sociodémographiques

Tableau 9

L'âge des enquêtés

Tranche d'âge	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
10-12	1	1,5	1,5
13-15	22	32,8	34,3
16-18	22	32,8	67,2
19-21	14	20,9	88,1
22-24	7	10,4	98,5
9	1	1,5	100,0
Total	67	100,0	

Source : Enquête de terrain

A travers ce tableau et avec les 67 personnes que nous avons recensés ; nous avons pris le soin de les interrogé sur leur tranche d'âge. Les résultats sont les suivants ,01 ont entre 9 ans ce qui est de 1,5% de la population totale, 22 ont entre 13-15 ans soit 32,8% de répondants et aussi 22 répondants ont entre 16-18 ans ce qui donne tout aussi 32,8% ,14 enquêtés ont entre 19-21 ans soit 20,9% ,7 ont entre 22-27 ans soit 10,4% et enfin 01 ont entre 10-12 ans ce qui fait 1,5%. A travers ces résultats, il ressort que les personnes interrogées en grande majorité sont âgés entre 13 et 18 ans par contre on note qu'il y'a une présence moyenne des élèves ayant entre 22 et 24 ans et une faible présence des élèves âgés entre 22-24 ans.

Tableau 10

Sexe des enquêtes

Sexe	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
MASCULIN	43	64,2	64,2
FEMININ	24	35,8	100,0
Total	67	100,0	

Source : Enquête de terrain

Dans l'analyse du sexe des enquêtes que nous avons interrogée, nous avons notés que sur les 67 enquêtés nous avons identifiés 43 ans de sexe masculin ce qui fait 64,2% de l'effectif total et 24 de sexe féminin ce qui donne 35,5% sur la totalité de la population, cela dit on remarque que les enquêtés que nous avons interrogé sont en majorité de sexe masculin mais on note une représentation, bien que faible, de personnes de sexe féminin.

Tableau 11

Type de handicap

Type de handicap	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
HANDICAP MOTEUR	10	14,9	14,9
HANDICAP AUDITIF	43	64,2	79,1
HANDICAP VISUEL	14	20,9	100,0
Total	67	100,0	

Pour les 67 personnes que nous avons interrogé, le tableau ci-dessus nous montre que 10 élèves ont un handicap moteur soit 14,9% de la population totale, 43 ont un handicap auditif ce qui représente 64,2% et les élèves ayant un handicap visuel s'élève à 20,9% avec un nombre de 14 personnes ayant ce type de handicap. Dans un premier temps le constat fait est qu'il y'a une grande majorité d'élèves avec un handicap auditif, ce qui rends la scolarisation des personnes ayant un handicap auditif forte dans la mesure où ils sont pris en charge au même titre que les autres élèves. Cependant, on note que les personnes ayant un handicap moteur sont les moins représentées dans notre échantillon ce qui laisse transparaitre qu'ils sont les moins scolarisé en enseignements secondaire général.

Tableau 12

Type d'établissement

	Effectifs	Pourcentage (%)	Pourcentage cumulé
PRIVE	35	52,2	52,2
PUBLIC	32	47,8	100,0
Total	67	100,0	

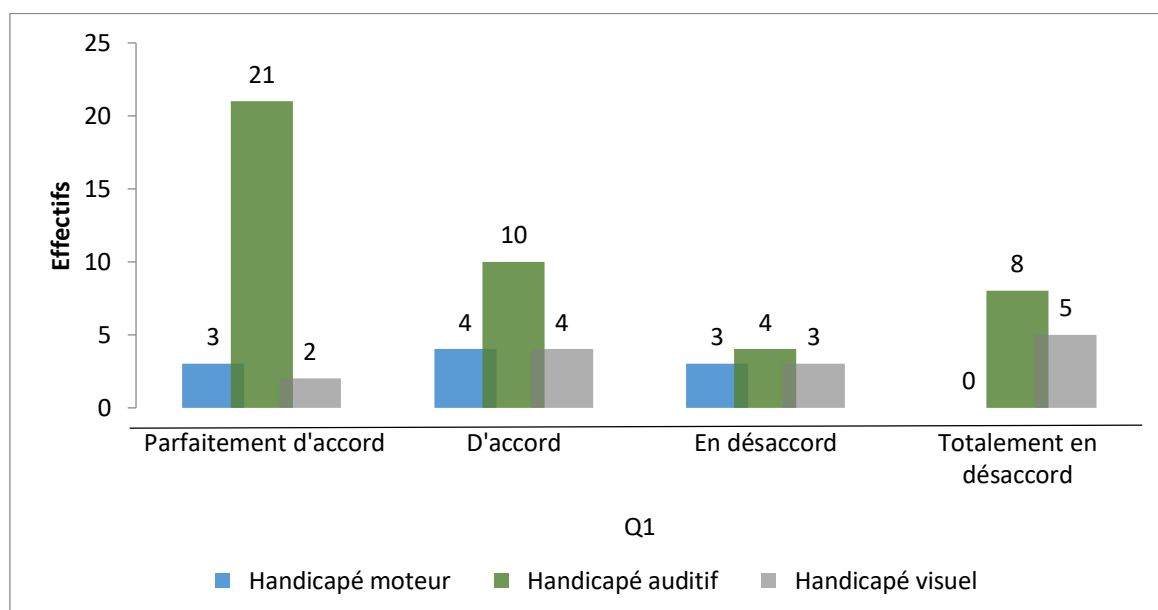
Source : Enquête de terrain

Nous observons à travers ce tableau que 35 élèves issus des établissements privés ont participé à notre enquête soit 52,2% de la population totale et 32 élèves sont scolarisés dans les lycées d'enseignement secondaire général ce qui donne environ 47,8%. A partir de là, nous constatons qu'il y'a plus d'élèves provenant des collèges que des lycées mais il n'existe pas un grand écart entre les deux car ce qui les sépare c'est environ 4,4% d'écart, ce qui en fait un écart minimal.

4.1.2. Indicateurs liée à la disponibilité du dispositif pédagogique

4.1.2.1. Les table-bancs dans les salles de classe pris en compte dans le processus d'inclusion des handicapés moteurs

Tableau 13

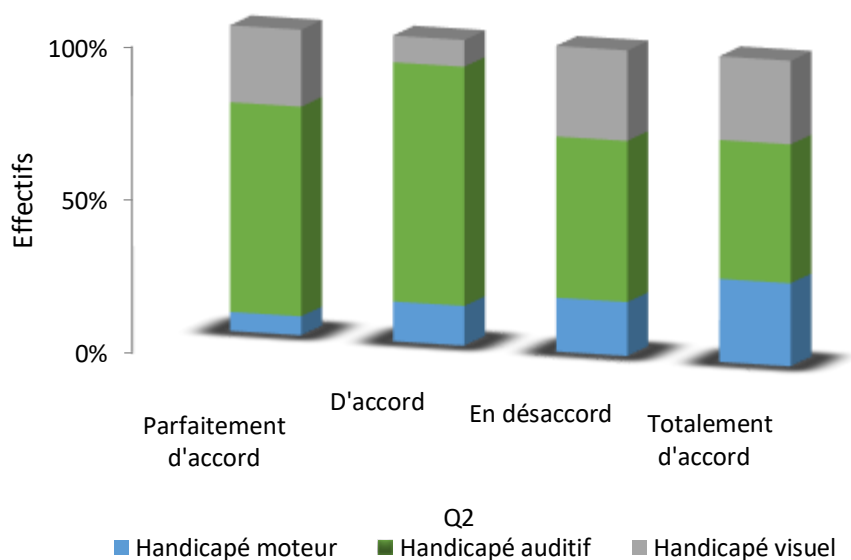


Source : Enquête de terrain

A travers ce tableau, même si les résultats sont globalement bons, nous allons nous référencer aux élèves avec un handicap moteur. Ceci dit, on remarque que pour les élèves avec un handicap moteur 3 sont parfaitement d'accords sur le fait que les table-bancs soient adaptés pour eux ,4 sont d'accord avec la même assertion et seul 3 ne sont pas d'accord avec cela ; cela veut tout simplement dire qu'il y'a une prise en compte des modifications des table-bancs pour les élèves avec un handicap moteurs mais il y'a quelques insuffisances qu'il faudrait améliorer.

4.1.2.2. Le matériel didactique adapté pour les élèves avec une déficience auditive

Tableau 14

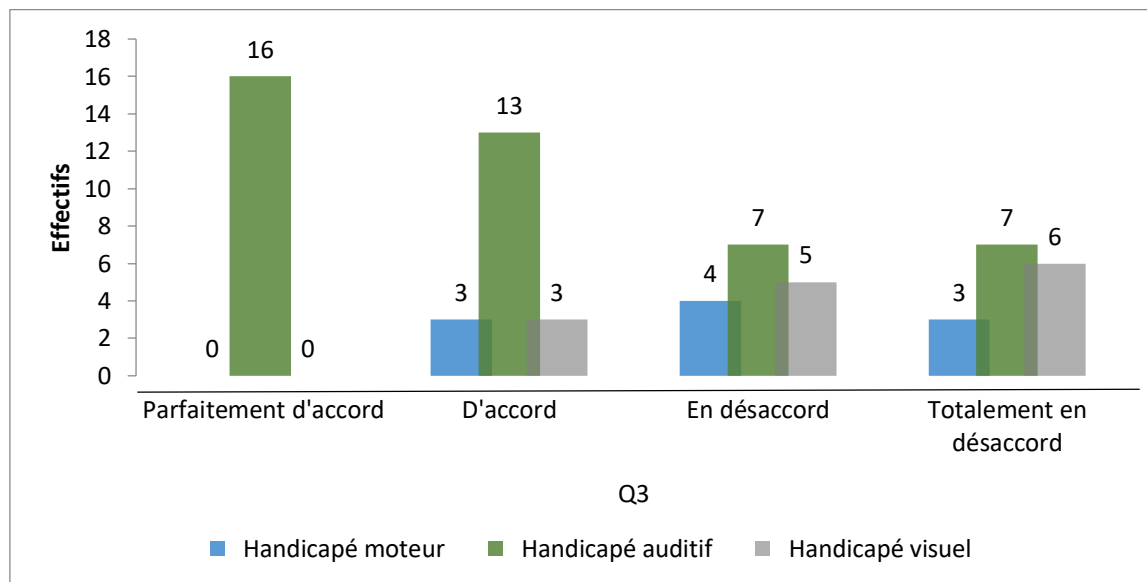


Source : Enquête de terrain

En analysant le tableau ci-dessus, on peut dire que la plupart des élèves que nous avons interrogés peuvent facilement utiliser le matériel didactique lors des cours comme les mathématiques, la PCT (Physique-Chimie-Technologie), etc. S'il y'a une grande majorité, on note quand même que pour les élèves handicapés moteur et visuel il y'a une grande partie qui ne sont pas d'avis que le matériel didactique soient véritablement adapté ; et par conséquent la grande majorité des avis favorables viennent des élèves handicapés auditifs, cela s'explique peut-être par le fait qu'ils peuvent voir et identifier chaque élément facilement et que contrairement aux handicapés moteurs et visuels, ils peuvent aisément utiliser ce matériel.

4.1.2.3. Les salles informatiques contraignantes pour les élèves en situation de handicap physique

Tableau 15

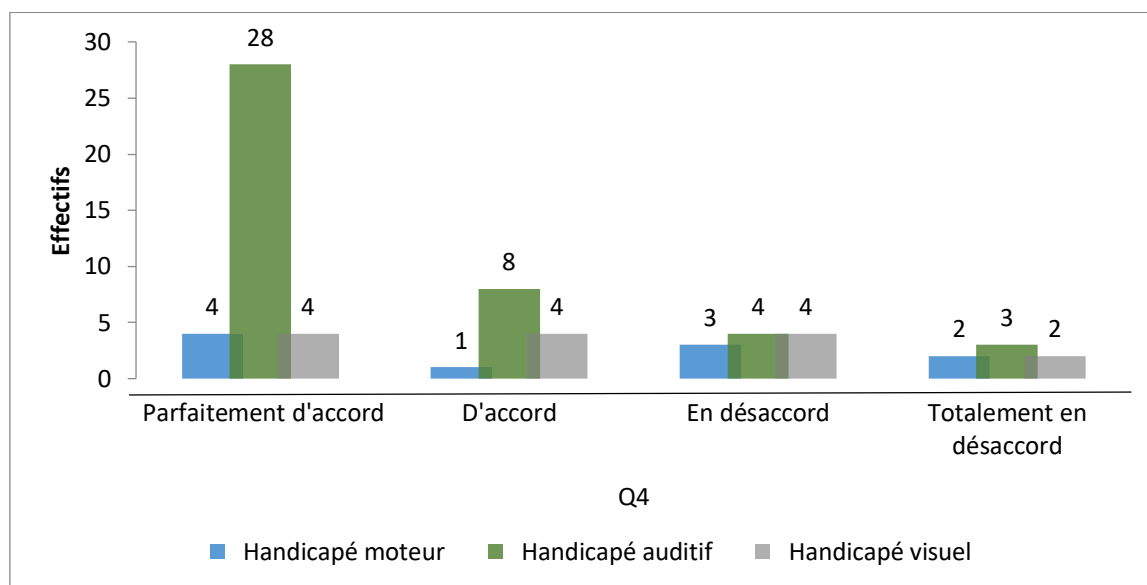


Source : Enquête de terrain

Dans ce item qui s'intéresse à savoir le niveau d'adaptabilité des salles informatiques dans les lycées et collèges d'enseignement secondaire générale, on note que de façon globale les salles informatiques sont moyennement adaptées à tous les types de handicap, avec 3 élèves handicapés moteurs, 7 élèves handicapés auditifs et 6 élèves handicapés visuels en total désaccord ; 4 élèves handicapés moteurs, 7 élèves handicapés auditifs et 5 élèves handicapés visuels en désaccord contre 3 élèves handicapés moteurs, 13 auditifs et 3 élèves handicapés visuels en accord et enfin 16 élèves handicapés auditifs parfaitement d'accord ; on note une différence entre les types de handicap qui laisse transparaître que les élèves handicapés auditifs peuvent utiliser facilement les salles informatiques mais que les handicapés visuels et moteurs ne sont pas du même avis.

4.1.2.4. L'accès aux salles de classes facilement accessibles à tous

Tableau 16

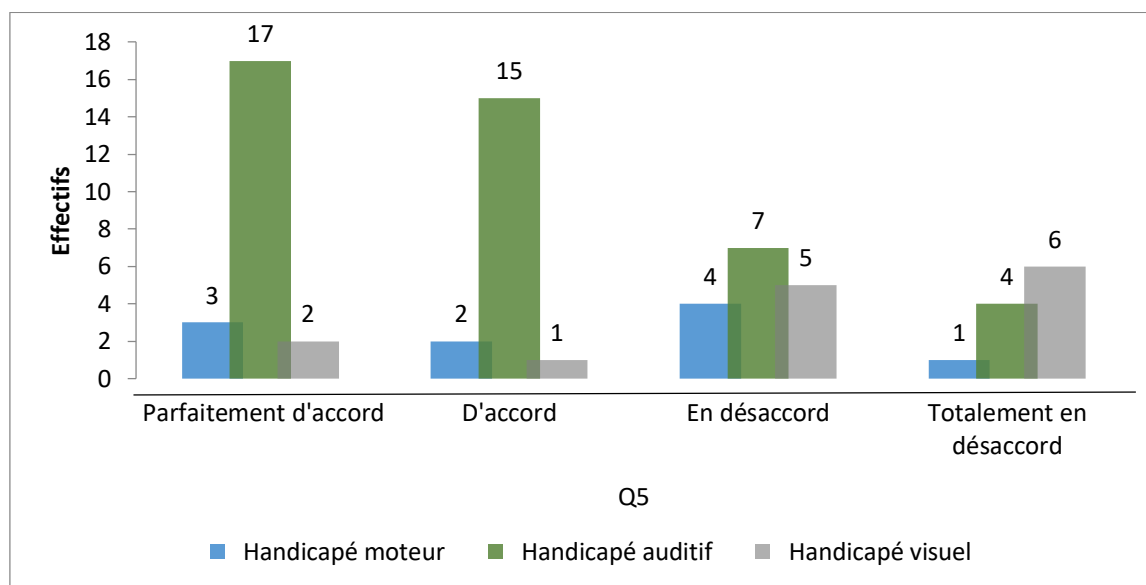


Source : Enquête de terrain

Ce diagramme nous montre que les élèves avec un handicap auditifs ont facilement accès aux salles de classe avec 28 sur les 43 répondants avec ce type de handicap ; pour les élèves handicapés visuels la majorité semble être parfaitement d'accord avec 4 répondants et d'accord avec 4 répondants contre 4 en désaccord et 2 en totale désaccord ; pour les élèves handicapés moteurs les avis sont partagés avec 4 réponses parfaitement d'accord et 1 d'accord contre 3 en désaccord et 2 totalement en désaccord. Au total le constat est que l'accès aux salles de classe est accessible pour la majorité.

4.1.2.5. Les manuels scolaires avantageux pour les élèves handicapés auditifs et moteurs.

Tableau 17

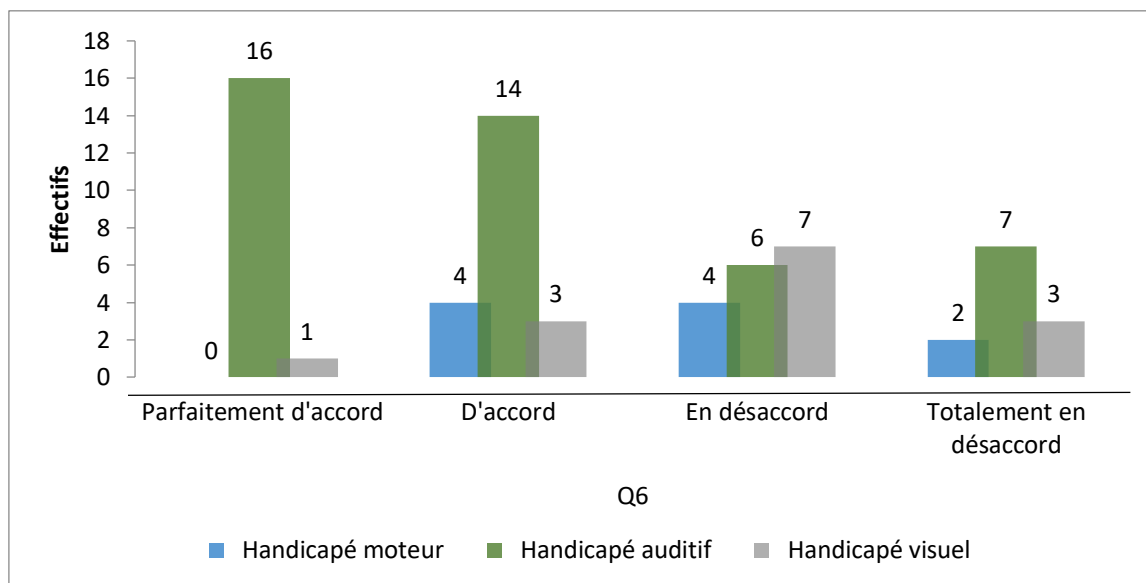


Source : Enquête de terrain

Dans le graphique que nous venons de présenté l'utilisation des manuels scolaires semble abordable pour les élèves handicapés auditifs avec 17 avis parfaitement d'accord et 15 d'accord sur un total de 47 réponses pour ce type de handicap ; pour ce qui est des handicapés moteurs les avis sont mitigé avec 5 avis positif et 5 avis négatif ; par contre pour les élèves avec une déficience visuel on a 6 personnes qui sont parfaitement en désaccord et 5 sont en désaccord contre 1 pour d'accord et 2 pour désaccord ; ce qui nous laisse croire que les élèves avec un handicap visuel ne peut tout simplement pas utilisé les manuels scolaires qui sont au programme.

4.1.2.6. Les bibliothèques comme frein pour les handicapés visuels et moteurs dans les établissements scolaires

Tableau 18

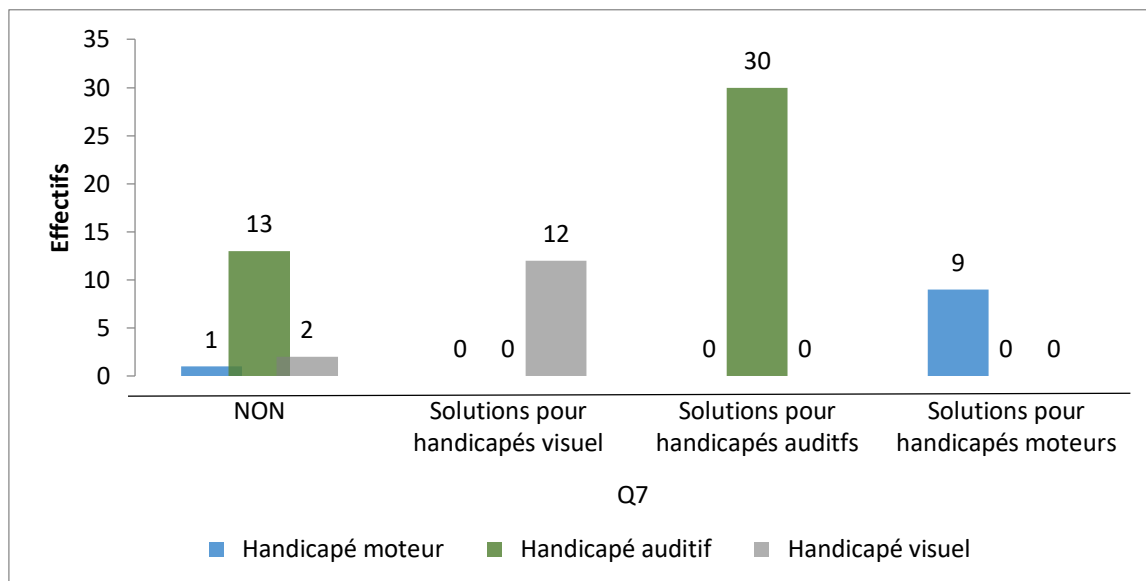


Source : Enquête de terrain

Dans cette analyse, il revient que les élèves avec un handicap auditif sont d'avis que les bibliothèques sont accessibles pour eux avec 16 voies totalement d'accord et 14 pour d'accord sur 43 ; par contre pour ceux avec un handicap moteurs ou visuel c'est tout autre, pour les élèves handicapés moteurs seulement 4 sont d'accord tandis que 4 sont en désaccord et 2 sont en total désaccord aussi pour les élèves à déficience visuel on note 1 parfaitement d'accord, 3 d'accord, 7 en désaccord et 3 en total désaccord. Ce rapport veut donc dire que les handicapés visuels et moteurs ne peuvent pas utiliser les bibliothèques comme les autres et cela peut s'expliquer par le fait que les bibliothèques ont un matériel facile d'accès pour les élèves pouvant lire et que le mobilier ne soit pas pratique pour les personnes ayant une mobilité réduite.

4.1.2.7. Les solutions pour améliorer le dispositif pédagogique

Tableau 19



Source : Enquête de terrain

Si à travers ce graphique, on note que certains n'ont rien trouvé à améliorer sur le dispositif pédagogique avec 1 personnes sur 10 chez les handicapés moteurs, 13 personnes sur 43 chez les handicapés auditifs et 2 sur 14 handicapés visuels ; on remarque qu'en majorité il y'a des solutions qui ont été émises pour développer les établissements scolaires au niveau pédagogique.

Les solutions qui ont été suggérés par les élèves avec une déficience visuelle sont les suivantes : transcrire les livres scolaires aux programmes, adapter les outils aux TIC, construire des salles informatiques adaptées, adapter les activités sportives, sensibiliser les enseignants, mettre à la disposition des élèves le matériel braille, acheter les équipements adaptés, avoir des livres transcrits en braille et acquérir une imprimante braille.

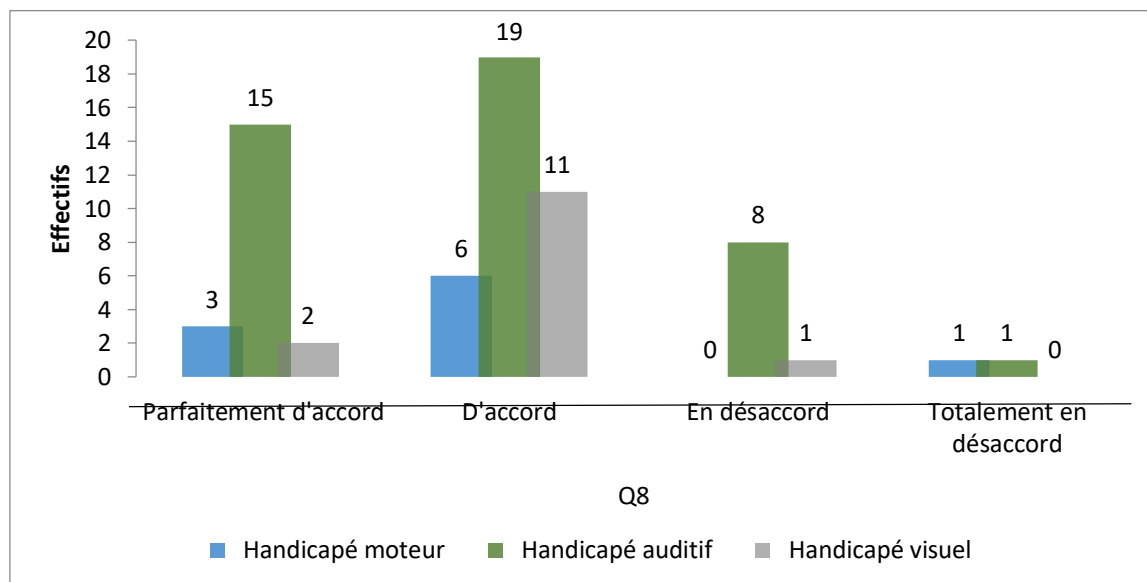
Pour les handicapés auditifs il faudrait améliorer le dispositif en intégrant la formation des enseignants à la langue des signes ou avoir des interprètes qui vont leur permettre de comprendre les cours aisément.

Enfin pour les élèves avec un handicap moteur il faudrait renforcer l'accès aux portails et aux salles de classes, adapter les table-bancs rendre le tableau accessible.

4.1.3. Les indicateurs liés au système d'aménagement et commodité des établissements scolaires

4.1.3.1 L'accommodation aux établissements des élèves en situation de handicap

Tableau 20



Source : Enquête de terrain

On note que sur l'accommodation des établissements en fonction des handicaps physiques ; les élèves avec un handicap moteur ; 3 sont parfaitement d'accord, 6 sont d'accord sur 10 ; pour les élèves en situation de handicap auditif 16 sont parfaitement d'accord et 19 sont d'accord sur 43 et enfin pour les élèves handicapés visuels 2 sont parfaitement d'accord, 11 sont d'accord sur 14. De cette analyse, il y'a une majorité qui a un avis positive sur l'accommodation de leur établissement.

4.1.3.2. L'accès à la clôture concluante

Tableau 21

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement d'accord	Total
Handicap moteur	3,00%	3,00%	7,50%	1,50%	14,90%
Handicap auditif	26,90%	28,40%	6,00%	3,00%	64,20%
Handicap visuel	4,50%	6,00%	6,00%	4,50%	20,90%
Total	34,30%	37,30%	19,40%	9,00%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Les conclusions qui ressortent de ce tableau sont les suivants, en terme d'accès à la clôture les avis sont sensiblement d'accord avec 37,30% pour tous les types de handicaps ; pour ce qui est des handicapés moteurs ont à 7,5% en désaccord et pour les handicapés visuels ont a autant d'accord que de désaccord avec 6,00% respectivement. Il est important de s'intéresser aux personnes handicapées moteur et visuel car ils présentent le plus de difficulté sur la disposition de l'entrée des établissements et cela va permettre de prendre des dispositions pour améliorer ce matériel.

4.1.3.3. Les mains courantes présentes dans certains établissements

Tableau 22

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord	Total
Handicap moteur	3,00%	3,00%	6,00%	3,00%	14,90%
Handicap auditif	9,00%	6,00%	6,00%	43,30%	64,20%
Handicap visuel		6,00%	10,40%	4,50%	20,90%
Total	11,90%	14,90%	22,40%	50,70%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Pour l'analyse de ce tableau, les résultats nous montrent que les avis sont majoritairement en total désaccord avec 50,70% pour tous les types de handicap et en particulier pour les handicapés moteur où nous avons 6,00% désaccord et 3,00% de total désaccord ce qui montre que l'accès aux mains courantes n'est pas effectif dans nos établissements scolaires.

4.1.3.4. La présence des rampes d'escaliers accessible dans les établissements scolaires

Tableau 23

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord	Total
Handicap	1,50%	6,00%	4,50%	3,00%	14,90%

moteur					
Handicap	22,40%	10,40%	16,40%	14,90%	64,20%
auditif					
Handicap		10,40%	7,50%	3,00%	20,90%
visuel					
Total	23,90%	26,90%	28,40%	20,40%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Pour les rampes d'escalier, nous observons qu'il y'a en général 23,90% de parfait d'accord, 26,90% de d'accord, 28,40% de désaccord et 20,90% de total désaccord, à travers cela on remarque que les avis sont majoritairement en désaccord. Pour ce qui est des élèves avec un handicap moteur les avis sont en désaccord avec 4,50% et 3,00% de total désaccord sur 14,90% ; cela explique la présence d'escalier inaccessible pour les personnes avec un handicap physique et en particulier avec un handicap moteur.

4.1.3.5. L'utilisation des latrines pour les élèves avec un handicap physique

Tableau 24

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord	Total
Handicap moteur		3,00%	7,50%	4,50%	14,90%
Handicap auditif	44,80%	10,40%	7,50%	1,50%	64,20%
Handicap visuel		13,40%	6,0%	1,50%	20,90%
Total	44,80%	26,90%	20,90%	7,50%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Les résultats nous montrent que les avis sont parfaitement d'accord avec 44,80% et d'accord avec 26,90% sur l'utilisation facile des latrines que leur sont présenté mais il faut noter que ces avis sont majoritairement pour les élèves avec un handicap auditif qui n'ont pas de mal à utiliser les latrines. Pour ce qui est des élèves avec un handicap moteur 3,00% sont d'accord, 7,50% sont en désaccord et 4,50% sont en total désaccord. Pour les élèves avec un

handicap visuel on a 13,40% d'accord, 6,00% en désaccord et 1,50% en total désaccord. On peut donc tirer la conclusion selon laquelle il est difficile pour les élèves avec un handicap moteur d'utiliser facilement les latrines de leur établissement.

4.1.3.6. L'utilisation des lave-mains/forage dans les établissements scolaires

Tableau 25

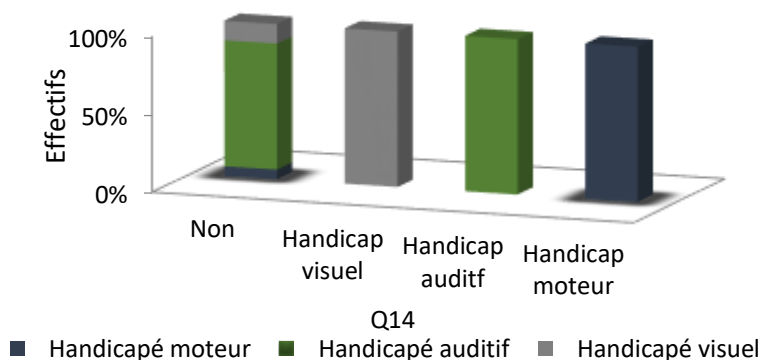
Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord	Total
Handicap moteur		3,00%	7,50%	4,50%	14,90%
Handicap auditif	41,80%	17,90%	3,00%	1,60%	64,20%
Handicap visuel	3,00%	10,40%	1,50%	6,00%	20,90%
Total	44,80%	31,30%	11,90%	11,90%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Nos répondants sont parfaitement d'accord avec 44,80%, d'accord avec 31,30%, en désaccord avec 11,90% et en total désaccord avec 11,90% avec l'assertion selon laquelle il peut facilement utiliser les lave-mains et forages qui sont mise à leur disposition. Il faut également noter que ces avis sont dominé par les opinions des personnes avec un handicap auditif, il faut noté que pour les élèves avec un handicap moteur les avis sont majoritairement en désaccord avec 7,50% sur 14,90% et pour les élèves avec un handicap visuel ils sont majoritairement d'accord avec 10,40% sur 20,90% ; en conclusion se sont les élèves avec un handicap moteur qui ont du mal à utiliser les lave-mains et forages.

4.1.3.7. Les solutions pour améliorer l'aménagement et commodité des établissements scolaires pour inclure les élèves en situation de handicap physique

Tableau 26



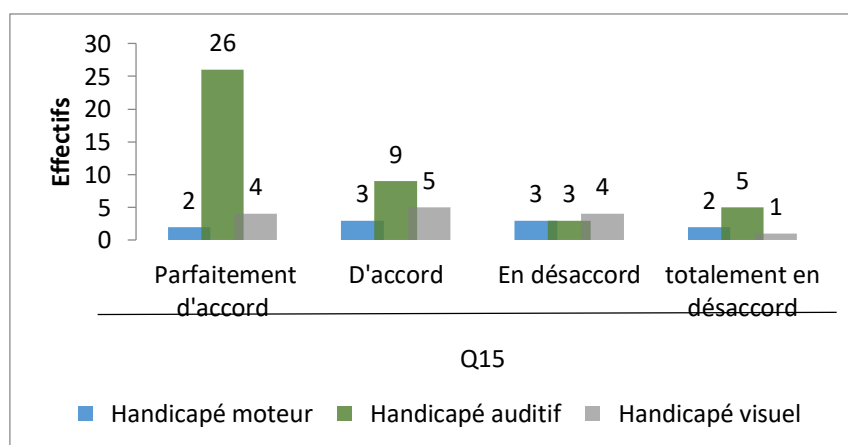
Source : Enquête de terrain

S'agissant d'une question ouverte, nous avons recensé les solutions émises par les élèves pour améliorer l'aménagement des établissements scolaires pour qu'il soit plus commode. Pour les élèves avec un handicap visuel il faudra adapter les toilettes et aménager les voies qui conduisent à elles ; pour les élèves avec un handicap auditif et avec un handicap moteur il faut aménager les rampes d'escalier et ajouter des mains courantes.

4.1.4. Les indicateurs liés à la gestion du transport et communication des établissements scolaires

4.1.4.1. L'adéquation des voies piétonnes dans infrastructures scolaires

Tableau 27



Source : Enquête de terrain

Dans ce cas de figure, nous allons nous intéresser à analyser les points de vue des élèves avec un handicap visuel et moteur ; pour ce qui concerne les élèves avec un handicap visuel nous avons 4 parfaitement d'accord, 5 d'accord, 4 en désaccord et 1 totalement en désaccord avec l'adéquation des voies piétonnes dans leur établissement ; pour les élèves avec un handicap moteur nous avons 2 parfaitement d'accord, 3 d'accord, 3 en désaccord et 2 totalement en désaccord avec l'adéquation des voies piétonnes des établissements scolaires. Cela qui veut dire que de manière générale les voies piétonnes sont moyennement adaptées pour ses derniers.

4.1.4.2. Les signaux visuels et sonores pour l'orientation des élèves en situation de handicap physique

Tableau 28

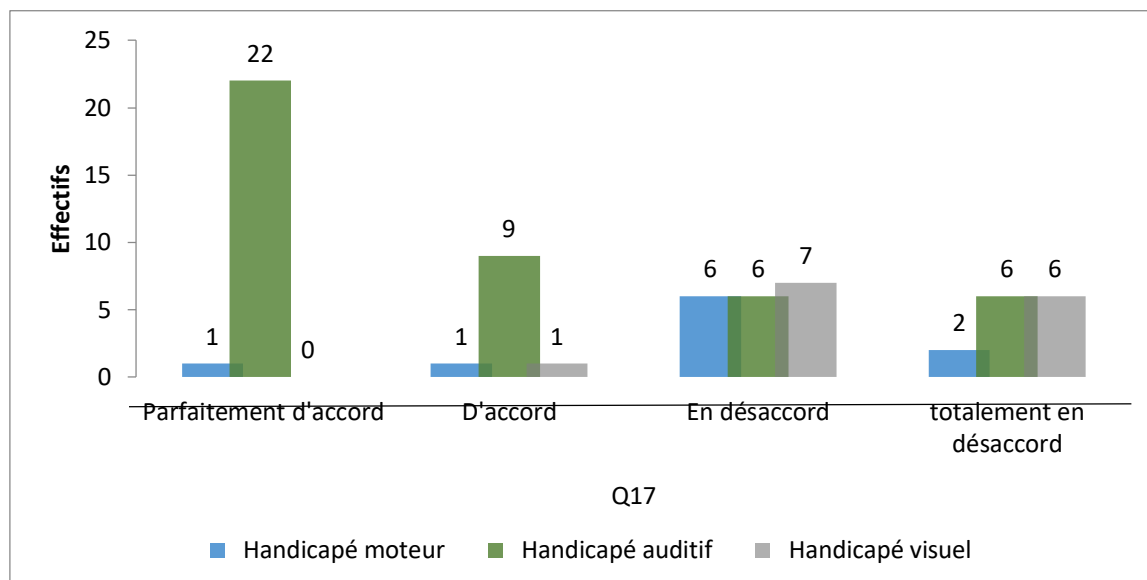
Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord	Total
Handicap moteur	1	5	1	3	10
Handicap auditif	27	3	6	7	43
Handicap visuel	3	3	4	4	14
Total	31	11	11	14	67

Source : Enquête de terrain

Dans cette partie, nous remarquons que sur 67 enquêtés nous avons 31 parfaitement d'accord, 11 d'accord, 11 en désaccord et 14 totalement en désaccord avec l'affirmation selon laquelle les signaux visuels et sonores seraient adéquat pour eux. Ce qui va nous intéresser ici est le point de vue des élèves avec un handicap visuel et auditif ;pour ceux avec un handicap visuel ;on note majoritairement des points négatifs avec 4 en total désaccord et 4 désaccord sur 14 élèves au final ;et pour les élèves avec un handicap auditif on note plus de points positifs avec majoritairement 27 parfaitement d'accord sur 43 élèves ;cela traduit donc l'affirmation selon laquelle les signaux visuels sont adéquat pour les élèves avec un handicap auditifs mais les signaux sonores ne sont pas exploitables pour les élèves avec un handicap visuel.

4.1.4.3. Dispositif podotactile pour les élèves avec un handicap visuel absent

Tableau 29



Source : Enquête de terrain

Par dispositif podotactile on entend tout dispositif de marquage au sol qui permet de prévenir les personnes avec un handicap visuel d'un danger ; à travers cette définition, nous allons nous intéresser au avis donnés par les élèves avec un handicap visuel ; dès lors nous avons 1 parfaitement d'accord, 1 d'accord, 6 en désaccord et 2 en total désaccord sur la question de savoir s'il existe ce type de dispositif dans leur établissement ; cela traduit l'absence d'un tel dispositif dans les établissements pourtant important pour la sécurité des élèves avec un handicap visuel malgré les résultats majoritairement positifs de l'item.

4.1.4.4. Les moyens adaptés lors de la compréhension lors des enseignements

Tableau 30

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totalement en désaccord	Total
Handicap moteur		3,00%	9,00%	3,00%	14,90%
Handicap auditif	13,40%	22,40%	16,40%	11,90%	64,20%
Handicap visuel	6,00%	3,00%	7,50%	4,50%	20,90%
Total	19,40%	28,40%	32,80%	19,40%	100,00%

Avec le tableau ci-dessus, nous avons au total 19,40% de parfaitement d'accord, 28,40% de d'accord, 32,80% de désaccord et 19,40% de totalement en désaccord ; ce qui veut dire qu'avec une majorité de désaccord globalement il n'y a pas de moyens adaptés pour permettre aux élèves avec un handicap physique de comprendre les cours comme les autres élèves.

4.1.4.5. L'évaluation des élèves avec un handicap

Tableau 31

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totalement en désaccord	Total
Handicap moteur	3,00%	6,00%	6,00%		14,90%
Handicap auditif	23,90%	19,40%	16,40%	4,50%	64,20%
Handicap visuel	3,00%	4,50%	10,40%	3,00%	20,90%
Total	29,90%	29,90%	32,80%	7,50%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Ici, il s'agissait de savoir si les élèves avec un handicap visuel ou auditif arriver à composer facilement lors des évaluations scolaires ; pour ce qui est des élèves avec un handicap visuel 3,00% sont parfaitement d'accord, 4,50% sont d'accord, 10,40% en désaccord et 3,00% en total désaccord, ce qui veut dire que en général lors des évaluations ces élèves ont du mal à composer ; pour ce qui est des élèves avec un handicap auditifs nous avons 23,90% de parfaitement d'accord, 19,40% de d'accord, 16,40% de désaccord et 4,50% de totale désaccord ; partant de ce constat il n'existe pas d'obstacles majeur pouvant empêcher ces élèves de composer facilement aux épreuves qui leur sont soumis. Cette tendance s'explique par le constat que les épreuves des élèves avec un handicap visuel ne sont pas toujours transcrits ce qui peut expliquer qu'ils ne sont pas alaises lors des évaluations.

4.1.4.6 Exemples de solutions pour améliorer le transport et la communication dans les établissements scolaires

Tableau 32

Type de handicap	Non	Moyens de locomotion adéquats	Communication	Voies de transport	Total
Handicap moteur	9,00%			6,00%	14,90%
Handicap auditif	13,40%	1,50%	49,30%		64,20%
Handicap visuel	11,90%	9,00%			20,90%
Total	34,30%	10,40%	49,30%	6,00%	100,00%

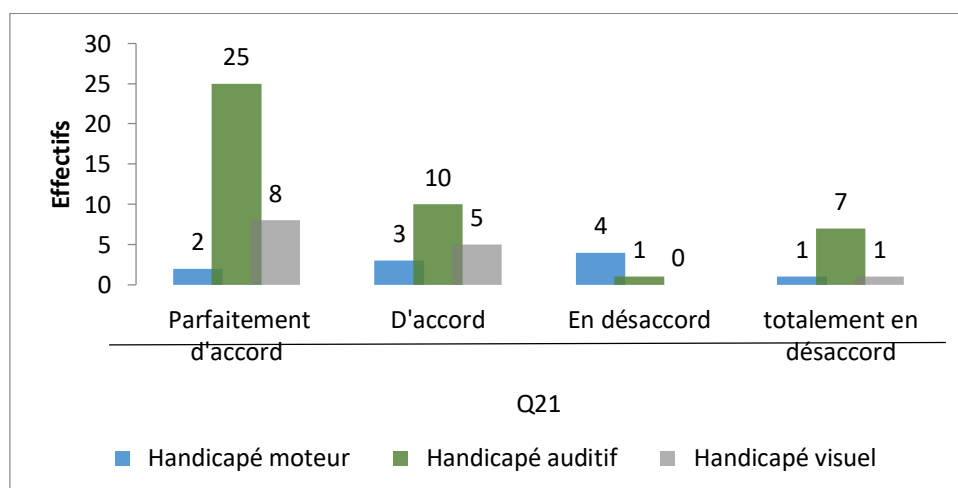
Source : Enquête de terrain

Pour les solutions susceptibles d'améliorer le secteur de la communication et transport dans les établissements d'enseignement secondaires général ; nous avons principalement noté : l'amélioration des moyens de locomotion et de transport, la prise en compte des élèves avec un handicap visuel et auditif avec la mise sur pied d'un matériel adapté lors des enseignements et des évaluations.

4.1.5. Dimension liée à l'éducation pour tous

4.1.5.1. L'éducation inclusive implémentée dans les établissements scolaires

Tableau 33



Source : Enquête de terrain

Dans ce graphique ; on remarque les élèves en situation de handicap physique sont majoritairement d'accord avec le fait qu'on peut parler d'éducation inclusive dans leur établissement.

4.1.5.2. L'égalité des chances en éducation au Cameroun

Tableau 34

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totalemment en désaccord	Total
Handicap moteur	3,00%	6,00%	1,50%	4,50%	14,90%
Handicap auditif	16,40%	11,90%	19,40%	16,40%	64,20%
Handicap visuel	7,50%	10,40%	3,00%		20,90%
Total	26,90%	28,40%	23,90%	20,90%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Dans cette analyse, on remarque que il y'a 26,90% de parfaitement d'accord, 28,40% de d'accord, 23,90% de désaccord et 20,90% de total désaccord ; ce qui veut dire que de manière général les élèves sont d'accord avec l'idée selon laquelle il y'a une égalité des chances en éducation au Cameroun.

4.1.5.3. Les infrastructures inclusives pilier de renforcement de l'éducation inclusive

Tableau 35

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totalemment en désaccord	Total
Handicap moteur	1,50%	9,00%	1,50%	3,00%	14,90%
Handicap auditif	17,90%	32,80%	9,00%	4,50%	64,20%
Handicap visuel	9,00%	7,50%	3,00%	1,50%	20,90%
Total	28,40%	49,30%	13,40%	9,00%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Pour cette analyse, nous notons qu'il y'a 28,40% de parfaitement d'accord, 49,30% de d'accord, 13,40% de désaccord et 6,00% de total désaccord, cela traduit donc l'idée selon

laquelle les infrastructures inclusives peuvent favoriser le renforcement de l'éducation inclusive selon les élèves en situation de handicap physique.

4.1.5.4. L'égalité d'accès en milieu scolaire

Tableau 36

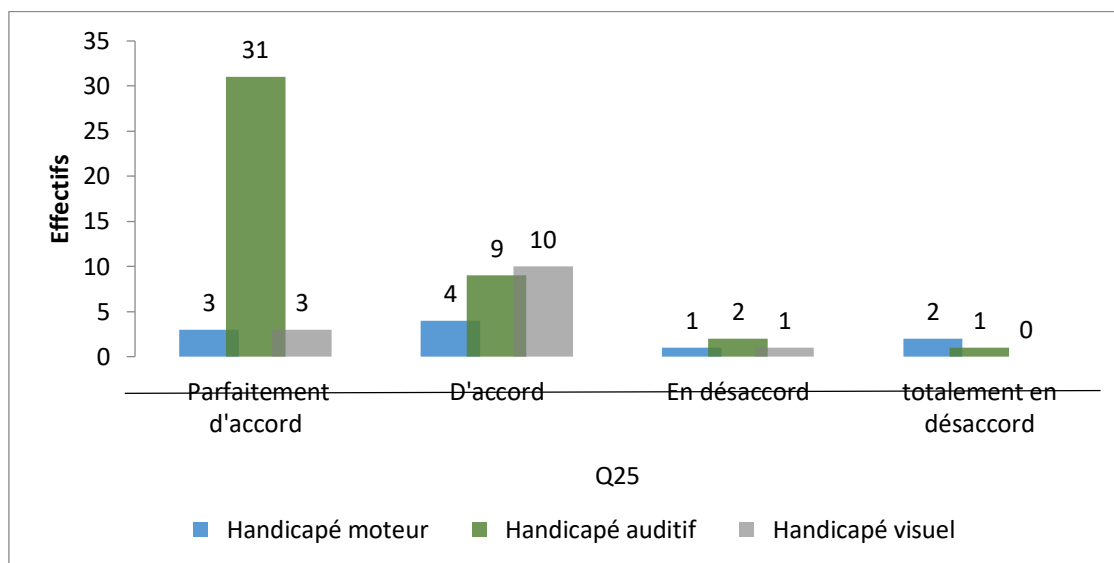
Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totallement en désaccord	Total
Handicap moteur	3,00%	4,50%	1,50%	6,00%	14,90%
Handicap auditif	10,40%	32,80%	20,90%		64,20%
Handicap visuel	9,00%	9,00%	1,50%	1,50%	20,90%
Total	22,40%	46,30%	23,90%	7,50%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Pour savoir s'il y'a véritablement égalité d'accès, nous avons interrogé nos enquêtés sur la question et les résultats sont les suivants 22,40% sont parfaitement d'accord, 46,30% de d'accord, 23,90% de désaccord et 7,50% de total désaccord ; ce qui traduit donc l'assertion selon laquelle les élèves avec un handicap physique quel que soit pensent qu'il y'a une égalité d'accès dans leur milieu scolaire.

4.1.5.5. L'égalité en termes d'accès passe par des plans infrastructurelles adaptés

Tableau 37



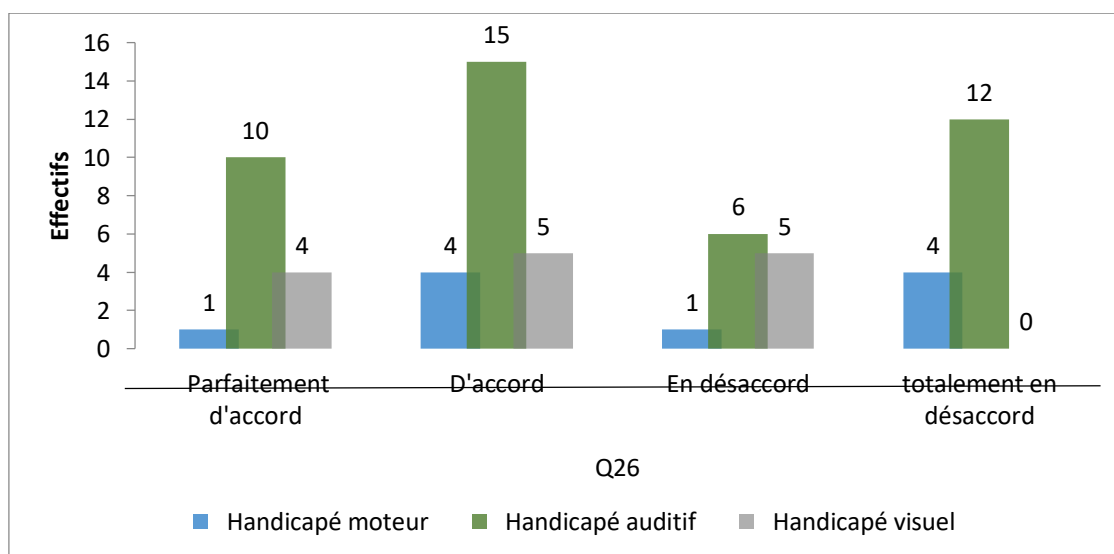
Source : Enquête de terrain

Pour la majorité des élèves en situation de handicap les plans infrastructurelle peuvent garantir l'inclusion des élèves en situation de handicap physique avec 37 parfaitement d'accord sur 67.

4.1.6. Dimensions liée l'éducation de qualité

4.1.6.1. La réalisation de l'éducation de qualité

Tableau 38



Source : Enquête de terrain

Sur les 67 répondants que nous avons interrogé ; 15 sont parfaitement d'accord, 24 sont d'accord, 12 sont en désaccord et 16 sont totalement en désaccord ; ce qui veut dire que les élèves en situation de handicap sont d'accord avec la concrétisation de l'éducation de qualité pour tous.

4.1.6.2 L'accessibilité des établissements scolaires

Tableau 39

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totalement en désaccord	Total
Handicap moteur		7,50%	4,50%	3,00%	14,90%
Handicap auditif	29,90%	10,40%	20,90%	3,00%	64,20%
Handicap visuel	4,50%	6,00%	9,00%	1,50%	20,90%
	34,30%	23,90%	34,30%	7,50%	100,00%
Total					

Source : Enquête de terrain

L'accessibilité des établissements scolaires semble mettre les élèves à 34,30% parfaitement d'accord, 23,90% d'accord, 34,30% en désaccord et 7,50% totalement en désaccord ; cela veut dire que les avis sont divergents sur la question vu les divers types de handicap physique que nous avons observé.

4.1.6.3. L'adaptabilité des élèves en situation de handicap physique

Tableau 40

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totalement en désaccord	Total
Handicapé moteur	1,50%	7,50%	6,00%		14,90%
Handicapé auditif	17,90%	37,30%	7,50%	1,50%	64,20%
Handicapé visuel	4,50%	9,00%	6,00%	1,50%	20,90%
	23,90%	53,70%	19,40%	3,00%	100,00%
Total					

Source : Enquête de terrain

Pour cette tableau, on note que 23,90% sont parfaitement d'accord, 53,70% sont d'accord, 19,40% sont en désaccord et 3,00% sont totalement en désaccord sur l'affirmation selon laquelle les élèves en situation de handicap physique devraient s'adapter à leur environnement scolaire. En conclusion il revient en partie aux élèves de s'adapter à leur environnement avec un pourcentage de 53,70% de d'accord.

4.1.6.4. L'adaptation de l'environnement scolaire au besoin des élèves en situation de handicap

Tableau 41

Type de handicap	Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	totalement en désaccord	Total
Handicap moteur	6,00%	6,00%		3,00%	14,90%
Handicap auditif	41,80%	17,90%	3,00%	1,50%	64,20%
Handicap visuel	13,40%	7,50%			20,90%
Total	61,20%	31,30%	3,00%	4,50%	100,00%

Source : Enquête de terrain

Pour ce qui est de l'environnement scolaire on note que les élèves sont parfaitement d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'environnement scolaire devrait s'adapter à leurs besoins spécifiques avec 61,20% contre 31,30% de d'accord, 3% de désaccord et 4,5% de total désaccord.

4.2. Vérification des hypothèses de recherche

L'analyse détaillée que nous avons faite des résultats de recherche que nous avons menée va nous permettre de confirmer ou infirmer les hypothèses que nous avons émises au préalable dans notre introduction générale. Pour vérifier nos hypothèses, nous avons utilisé le test de régression linaires simple pour prévoir les valeurs de la variable dépendante à partir des valeurs de la variable indépendante.

Ha correspond à l'hypothèse alternative de la recherche est l'hypothèse formulée au préalable et pour le cas de notre recherche cette hypothèse stipule qu'il ait prévu une planification infrastructurelle qui tiennent compte de l'inclusion éducative des élèves en situation de handicap physique.

Ho qui est l'hypothèse nulle, elle renvoie à l'hypothèse contraire à celle de départ à savoir l'hypothèse alternative. Dans notre recherche cette hypothèse relate qu'il n'y a pas une planification infrastructurelle prévu pour l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap physique.

4.2.1. Vérification de l'hypothèse spécifique 1

Ha : La disponibilité du dispositif pédagogique devrait être attendu suivant les prescriptions de l'inclusion éducative des élèves avec un handicap physique ;

Ho : La disponibilité du dispositif pédagogique ne devrait pas être attendu selon les prescriptions de l'inclusion éducative des élèves en situation de handicap physique.

Tableau 42

Récapitulatif des modèles^b

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,371 ^a	,137	,124	3,570

a. Valeurs prédites : (constantes), DDP

b. Variable dépendante : VD

Tableau 43

Coefficients^a

Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.
		A	Erreur standard			
1	(Constante)	12,054	1,931		6,241	,000
	DDP	,380	,118	,371	3,216	,002

A travers ces tableaux les résultats sont les suivant : la variable introduite qui est DDP nous donne un coefficient de corrélation de 13,7% ; R² étant proche de 0 cela veut dire que la droite de régression colle à 0 avec l'ensemble des points donnés de variance par rapport à la variable indépendante ; pour ce qui est de la relation, on note une relation significative (

$p < 0,05$). Il ressort de ces résultats qu'il y'a une prévision de la planification infrastructurelle au niveau de la disponibilité du dispositif pédagogique pour les élèves en situation de handicap physique car le seuil de significativité étant de 0,02 est bien en dessous de la valeur de prévisibilité de 0,05 ; ce qui confirme notre hypothèse alternative.

4.2.2 Vérification de l'hypothèse spécifique 2

Ha : Le système d'aménagement et commodité des établissements devrait tenir compte de la politique d'éducation inclusive pour les personnes handicapées physiques

Ho : Le système d'aménagement et commodité des établissements devrait tenir compte de la politique d'éducation inclusive pour les personnes handicapées physiques

Tableau 44

Récapitulatif des modèles^b

Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,277 ^a	,077	,063	3,693

a. Valeurs prédites : (constantes), SAC

b. Variable dépendante : VD

Tableau 44

Coefficients^a

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.
	A	Erreur standard	Bêta		
1	(Constante)	12,128	2,610	4,647	,000
	SAC	,379	,163	,277	2,325

a. Variable dépendante : VD

Pour la variable SAC qui représente le système d'aménagement et commodité, le pourcentage du coefficient de corrélation est de 0,77% à cet effet on en déduit que R^2 est proche de 0 et que l'ensemble des points données de la variance colle à 0 ; en conclusion il y'a une faible distribution des points. Pour la relation qui lie les variables, on observe que on note une relation significative ($p < 0,05$) avec un seuil de significativité de 0,23 ; face à ces

résultats que il y'a une prévision de la planification infrastructurelle au niveau du système d'aménagement et commodité des établissements scolaires. A travers cette analyse, notre hypothèse alternative est statistiquement validée.

4.2.3. Vérification de l'hypothèse spécifique 3

Ha : il y'a une prévision faite pour la politique d'éducation inclusive en matière de gestion de la communication et le transport pour garantir l'inclusion des élèves handicapés physiques.

Ho : il n'y'a pas une prévision faite pour la politique d'éducation inclusive en matière de gestion de la communication et le transport pour garantir l'inclusion des élèves handicapés physiques.

Tableau 45

Récapitulatif des modèles ^b				
Modèle	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
1	,463 ^a	,214	,202	3,407

a. Valeurs prédites : (constantes), GTC

b. Variable dépendante : VD

Tableau 46

Coefficients ^a						
Modèle		Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	T	Sig.
		A	Erreur standard	Bêta		
1	(Constante)	12,151	1,474		8,241	,000
	GTC	,446	,106	,463	4,209	,000

a. Variable dépendante : VD

Dans l'exploitation de ces tableaux ; nous allons nous intéresser à la GTC qui réfère à la gestion du transport et communication des infrastructures scolaires en contexte d'éducation inclusive. Pour se faire, nous avons observé le coefficient de corrélation qui s'élève à 21,4% et rend donc la distribution des points de données faible par rapport à la variable indépendante. En ce qui concerne la relation, on observe un seuil de significativité de 0 ainsi $p < 0,05$ pour une relation étant donc significative. En conclusion, l'hypothèse alternative est validé ce qui veut qu'une prévision faite pour la politique d'éducation inclusive

en matière de gestion de la communication et le transport pour garantir l'inclusion des élèves handicapés physiques.

En définitive, après avoir vérifié les hypothèses spécifiques que nous avons mobilisées au préalable, il est vérifié qu'il existe une prévision faite sur la planification infrastructurelle qui tient compte de l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap donc l'hypothèse alternative est validé

4.3. Discussion des résultats

Abernot et Ravestein (2009) la partie de la discussion est la réappropriation des résultats dans la problématique, dans cette partie il ne s'agit pas simplement de confirmer ou infirmer une hypothèse mais d'apporter plus de détail sur les raisons possibles qui ont amené à ce qu'on aboutisse à un tel résultat en complétant ou modifiant sa position théorique. Le but de la discussion, vu sous cet angle sera de relier les résultats à l'hypothèse de l'introduction, de juger de la qualité et la validité des résultats en les comparant aux autres résultats scientifiques et expliquer les résultats en fonction des hypothèses. En outre, dans ce volet, il est question d'apporter les limites de la recherche et aussi de faire une ouverture pour découvrir les nouvelles perspectives qui s'ouvrent au chercheur à fin d'exploiter au maximum les points non mentionnés dans le sujet de recherche.

4.3.1. Une disponibilité du dispositif pédagogique prévue dans l'implémentation de l'éducation inclusive

Dans notre étude, nous avons noté que en terme de mise en œuvre des infrastructures inclusives dans les établissements d'enseignement secondaire général, il y'a une certaine disponibilité du dispositif pédagogique prévu ce qui confirme donc la première hypothèse que nous avons émise à ce sujet ;d'ailleurs il faut noter qu'en terme de mise en œuvre d'une pédagogie inclusive beaucoup d'auteurs se sont penchés sur la question notamment Marie-Noël Ngo et Georgette Owono ;il est clair que les stratégies pédagogiques et les ressources qui en découlent sont importants dans l'atteinte des objectifs fixés en amont dans la politique d'éducation inclusive. Cependant à travers notre analyse, il faudrait apporter une certaine nuance à se faire quand on parle de l'influence que peut avoir la prévision du dispositif pédagogique dans le processus de planification de l'infrastructure sur le plan de l'éducation inclusive des élèves en situation de handicap physique.

La prévision de la disponibilité du dispositif pédagogique au plan de la planification infrastructurelle n'est pas suffisamment signifiée dans le contexte où l'on souhaite parler de l'applicabilité de la politique reposant sur l'éducation inclusive au moment où nous sommes car les résultats statistiques nous ne prouvent pas le contraire. Cela peut s'expliquer par divers raisons ; il faut noter que le dispositif pédagogique constitué de matériel pédagogique et instruments pouvant avoir un lien direct avec l'enseignement/apprentissage des élèves en situation de handicap n'est pas suffisamment adapté à ces derniers soit parce qu'il n'y a pas un financement adéquat.

En fin de compte, il faut reconnaître qu'il a été pensé de mettre en œuvre un dispositif pédagogique pour répondre aux prescriptions faites en matière d'éducation inclusive mais au regard des observations effectuées dans le cadre de notre recherche l'application semble partielle et les facteurs sont beaucoup plus liées à l'approvisionnement en matériel approprié et à la faible acquisition des ressources financières.

L'aboutissement de ce résultat confirme notre approche théorique qui consistait à développer au maximum les contraintes liées à la disponibilité du dispositif pédagogique, mais l'exploitation de cette théorie s'est fait à moitié et pas en fonction de tous les types de handicap.

L'exploitation de la théorie s'est fait à moitié car selon les résultats de l'analyse, il est observé des manquements au niveau de l'adéquation des items comme les manuels scolaires et le matériel didactique qui sont des éléments fondamentaux dans le dispositif pédagogique car il influence largement le processus d'enseignement/apprentissage des élèves en situation de handicap.

En fonction du type de handicap des élèves on remarque que les contraintes n'ont pas totalement été levées en terme de mise à disposition du dispositif pédagogique et cela est fondé par des résultats statistiques qui montrent des contraintes restent toujours présentent chez les personnes en situation de handicap visuel.

4.3.2. Une prédiction faite dans le système d'aménagement et commodité des établissements en matière d'éducation inclusive

D'entrée de jeu, il faut noter que l'aménagement des espaces scolaires qui favorisent l'accessibilité des élèves en situation de handicap est prévu dans l'élaboration de la planification infrastructurelle de l'éducation inclusive ;c'est d'ailleurs l'un des point que

soulèvent Barrett et Al (2019) dans l'influence des infrastructures sur l'apprentissage ;ils soulignaient l'importance de mettre en œuvre des infrastructures inclusives qui soient adaptées aux besoins des élèves en situation de handicap ;nous nous allons encore plus loin, il faudrait de manière spécifique tenir compte de élèves qui ont des besoins spéciaux en l'occurrence les élèves avec un handicap physique ,handicap physique qui constitue un ensemble de handicap moteur, handicap visuel et handicap auditif.

Il y'a bien des modifications fait en matière d'aménagement des espaces scolaires pour les accommoder aux élèves avec un handicap physique mais le constat est que ces modifications n'ont pas une influence majeur dans la mise en œuvre des infrastructures inclusives dans les établissements scolaires ;les observations faites sur le point sont la quasi inexistence de main courante et d'escalier adapté en autre. Les causes peuvent se situer sur la faible implication des pouvoirs publics à veiller à l'application des normes en matière d'inclusion éducative ; cela peut aussi s'expliquer par la non implication des responsables en charge du suivi des infrastructures pour le niveau interne et par la grande sous scolarisation des personnes en situation de handicap avec une grande poche de sous-scolarisation au niveau externe.

Dans cette perspective, il faudrait d'avantage mieux prévoir les modalités en matière de normes d'aménagement et commodité applicable dans nos établissements d'enseignement secondaire général.

Sur le plan théorique, il est important d'articuler la discussion autour des liens qui existe entre l'hypothèse spécifique et l'approche théorique mobilisée.

Si selon John Rawls le principe de différence devrait être l'un des vecteur pour applique des politiques publiques justes ; on remarque des efforts sont fait en ce qui concerne la politique d'éducation inclusive au niveau de la planification des infrastructures scolaires. La pratique de cette théorie s'applique à ce niveau mais elle ne permet pas totalement résoudre certains manquements tels que l'absence des rampes d'escaliers et l'inaccessibilité de l'entrée des établissements scolaires.

Il donc nécessaire d'appliquer dans son entièreté la théorie en considérant tous les indicateurs de cette modalité pour véritablement parler d'inclusion éducative dans le système d'aménagement et commodité et aussi il faudra davantage tenir compte des différences qui existent entre les différents type de handicap physique pour entrer en profondeur sur les difficultés que rencontrent les élèves en situation de handicap.

4.3.3. La gestion du transport et communication mieux considérée dans la planification infrastructurelle de l'éducation inclusive

Il faut reconnaître qu'en matière d'infrastructure, la gestion du transport et communication semble être le plus significative en matière de planification infrastructurelle ; il n'en demeure pas moins qu'elle reste tout autant moins influente dans ce processus. Il faut noter que le transport en matière d'éducation inclusive tient beaucoup plus compte du trajet qu'effectuent les élèves en situation de handicap jusqu'à l'entrée dans leur établissement et pour ce qui est de la communication elle concerne beaucoup plus le déroulement de l'enseignement/apprentissage qui se fait dans les établissements scolaires. Pour ce qui est du transport il est principalement question des élèves avec un handicap moteur et pour la communication les avis les plus pertinents concernent les élèves avec un handicap visuel et auditif.

Les principaux obstacles à l'implémentation totale des mesure incluant un transport et une communication est que la vision ne s'étends pas suffisamment sur le long terme, de façon spécifique il est faut noter qu'il manque d'innovation en matière de prise en compte spécifique des élèves en situation de handicap physique ; cela peut tirer ces fondements d'une faible implication de personnel à une pédagogie inclusive. Du point de vu du transport les sources de la faible implémentation reste quasiment les même il faudrait davantage impliquer le personnel administratif à des stratégies inclusive notamment sur des voies piétonnes, du dispositif podotactile et des signaux visuels et sonores.

En ce qui concerne la théorie de la traduction, elle n'est pas suffisamment exploité dans la gestion de la communication et du transport dans les établissements d'enseignement secondaire général ; cela s'explique par la faible implication des experts étant mieux outillés dans le domaine de l'éducation inclusive aussi des communicateurs comme des traducteurs en langue des signes ou spécialistes en braille et un faible implémentation des moyens de communication adaptées aux élèves en situation de handicap visuel et sonores.

4.3.3. Limites de la recherche

Pour compléter notre discussion ; il semble important de revenir sur les limites de la recherche qui sont un point non négligeable dans une recherche qui s'inscrit dans une posture philosophique platonienne qui pousse le chercheur a toujours reconnaître ses points forts et points faibles dans la conquête de connaissances nouvelles.

Les limites de notre recherche s'articulent autour de la méthodologie et de l'influence qu'elle a eue sur l'analyse et interprétation des résultats de la recherche.

- Le biais de positivité : il faut admettre que lors de l'administration du questionnaire en présentiel, il a été remarqué que certains répondants avaient tendance à répondre positivement pour des raisons liées au temps passé pour répondre au questionnaire.
- La surreprésentation d'un sous-groupe de l'échantillon : il faut reconnaître que lors du traitement des données, un sous-groupe semble se distinguer dans notre échantillon en termes de représentativité et ce sous-groupe était celui des élèves en situation de handicap auditif. Cela de prime abord aurait pu biaiser l'analyse des recherche pour pallier à cela nous avons tenu à faire une analyse différencié pour mettre l'accent sur le type de handicap pour réduire au maximum l'influence de cette surreprésentation des élèves en situation de handicap auditif.
- L'incompréhension de certaines questions : étant une recherche illustrative, nous avons senti que certains élèves n'arrivait pas à comprendre le sens de certaines questions et pour y remédier il a fallu expliquer de quoi il s'agit et parfois d'illustrer à l'aide d'image pour pourvoir aider les enquêtés à mieux comprendre les questions.
- L'absence d'approche mixte : considéré comme un manque, l'absence d'une approche qui alliait à la fois l'approche quantitative et qualitative manque dans cette recherche ; cela aurait pu apporter une profondeur en apportant plus de sens aux résultats quantitative par des entretiens auprès des acteurs du processus.

Dans une démarche d'optimisation les limites que nous avons évoquées, peuvent faire l'objet de nouvelles perspectives en termes de recherche scientifique.

Dans le cadre de cette recherche, il est important de renforcer les manquements qui ont été observé en faisant prendre d'ingéniosité dans les recommandations de cette recherche ; pour se faire il est important de mettre sur pied un plan d'action qui pourra éponger ces zones d'ombre pour parfaire le travail de recherche et apporter une originalité singulière.

CHAPITRE 5 : PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE

MISE EN ŒUVRE DE L'INFRASTRUCTURE INCLUSIVE DANS LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

5.1 Contexte et diagnostic de l'éducation inclusive en terme d'infrastructure

5.1.1. Contexte global du développement de l'éducation inclusive

L'éducation inclusive est influencée par plusieurs contextes, à partir des contextes que nous allons identifier que nous allons établir l'état des lieux en matière d'éducation inclusive au niveau secondaire de l'enseignement.

Contexte démographique

La population du Cameroun est estimée à environ 27,2 millions d'habitants en 2021 avec un taux de croissance de 2,6% (Banque mondiale) ; ce qui correspond à environ 707 000 habitants par an. Il faut aussi remarquer que la tranche de la population qui domine reste jeune car elle représente plus de 50% de la population globale.

En ce qui concerne la population des personnes vivant avec un handicap, elle correspond à environ 5,4%

Contexte des risques

Dans cette partie, nous allons beaucoup plus nous appesantir sur l'influence qu'ont eue la crise sanitaire COVID19 et le conflit russo-ukrainien sur le PIB.

En ce qui concerne la crise sanitaire, on constate qu'il y'a eu une baisse de taux de scolarisation des personnes en situation de handicap avec le conflit russo-ukrainien on observe une augmentation des prix de premiers nécessité et surtout une augmentation des frais aux examens officiels dans l'enseignement secondaire.

Contexte des finances publiques

Ce qui va nous intéresser à ce niveau est la dépense observée par l'Etat en termes d'éducation au niveau de l'enseignement secondaire.

Contexte institutionnel

En matière d'infrastructure au niveau de l'enseignement secondaire, les ministères concernés par la mise en œuvre et le suivi de ces infrastructures sont le Ministère de

l'Enseignement Secondaire, le Ministère des Travaux Publics, le Ministère de l'Economie, de la Planification, et de l'Aménagement de Territoire , le Ministère de l'Habitat et du développement et il peut aussi intervenir le Ministère des Affaires Sociales dans le cadre de la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'élaboration d'infrastructures inclusives.

5.1.2. Diagnostic

Le diagnostic est un élément qui va nous permettre de ressortir les faiblesses et les forces en matière d'infrastructure et de parcourir les opportunités qui se dégagent pour l'élaboration de stratégies pouvant faire progresser et améliorer la qualité du service éducatif en terme d'inclusion des personnes en situation de handicap.

Il se fera à l'aide d'un certain nombre de points qui sont :

- l'accès des personnes handicapées aux enseignements secondaires ;
- la qualité des infrastructures,
- le coût et le financement du sous-secteur.

En ce qui concerne l'accès à l'école et spécifiquement à l'enseignement secondaire, les personnes en situation de handicap bénéficient d'un statut spécial leur permettant d'être scolarisés gratuitement dans les établissements d'enseignements secondaires. Pour montrer l'évolution des effectifs en termes d'élèves en situation de handicap, nous allons dresser un tableau représentant leur effectif sur les cinq dernières années dans la région du Centre.

Tableau 47

Année scolaire	Handicapées Filles	Handicapés Garçons	Effectifs Total
2016/2017	343	355	698
2017/2018	242	217	459
2018/2019	354	275	629
2019/2020	271	259	530
2020/2021	292	268	560

Source : Annuaire Statistiques du MINESEC

Pour ce qui est des infrastructures, on peut noter des efforts faits pour les élèves vivant avec un handicap ; on note sur prise en compte statistique des infrastructures adaptées aux personnes en situation de handicap pour faciliter l'évaluation de ces infrastructures et la

mobilisation de nouvelles normes pour les adapter aux besoins et attentes des personnes handicapées en collaboration avec le MINAS .

C'est dans cette optique qu'il est observé une évolution non négligeable dans la volonté du secteur de l'enseignement secondaire de garantir des infrastructures adéquates pour les élèves ayant un handicap physique quelconque.

-Pour l'année 2018/2019 :202 infrastructures adaptées aux handicapés ;

-Pour l'année 2019/2020 :253 infrastructures adaptés aux handicapés ;

-Pour l'année 2020/2021 :263 infrastructures adaptés aux handicapés.

Pour ce qui est du financement pour le renforcement des infrastructures, on peut voir une mobilisation des fonds tant intérieur qu'extérieur pour renforcer l'accès à l'éducation au niveau de l'enseignement secondaire.

En ce qui concerne le financement extérieur, une part important du PIB est consacré au financement de l'enseignement secondaire notamment au renforcement de l'accès qui s'élève à 99 307 900 F CFA pour atteindre cet objectif dans la loi des finances 2023. En ce qui concerne les sources de financement extérieur le Ministère des enseignements secondaire peut compter sur ces partenaires comme l'UNESCO, le GPE, etc. au niveau international et les CTD au niveau national.

Après ce diagnostic, il est important de dresser une matrice SWOT, qui va rassembles tous les points forts et les points faibles en matières d'infrastructures scolaires.

Tableau 48

	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Accès et équité	Recrutement des élèves handicapés	Faible scolarisation	Développement l'éducation inclusive tant dans le secteur public que privé	Crise socio-économique
Qualité des infrastructures	Vérification de la conformité des établissements créés et transformés aux normes	Faible implication des chefs d'établissements à améliorer leurs infrastructures	Renforcement de la coopération entre les ministères en charge de l'amélioration des infrastructures	Manque de ressources suffisantes à la construction d'infrastructures inclusives
Coût et financement	Mobilisation de différentes sources de financements	Difficultés à transformer les fonds en biens exploitables sur le long terme	Renforcement les dynamiques partenariales	Mauvaise gestion des ressources mobilisées

Pilotage et gouvernance	Publications des données statistiques chaque année	Faible fiabilité des données statistiques publiées	Utilisation effective du SIGE	Coupure d'électricité
-------------------------	--	--	-------------------------------	-----------------------

Source : Auteur

5.2 Cadre d'actions stratégique

5.2.1. Grandes orientations et principes directeurs de l'éducation inclusive

La politique d'éducation inclusive est l'une des politiques dont les orientations sont à la fois internationales et nationales car il existe une profonde volonté politique d'inclure aux maximum les personnes vulnérables, en situation de handicap et d'horizon diverses au processus de scolarisation dans le court terme et de leur permettre de participer au développement de leur pays à travers les aptitudes qu'ils auront acquis dans le long terme.

Dans cette optique, les grandes orientations de la politique d'éducation inclusive sont les suivants :

-La loi N°98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun avec l'article 6 qui « assure à l'enfant le droit à l'éducation » et l'article 7 qui stipule que « l'Etat garantit à tous l'égalité de chances à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique »

-La loi N°2010/002 du 13 avril 2010 portant protection et promotion des personnes handicapées avec l'article 24 de la section III : De l'éducation spéciale de la personne handicapée pour « L'éducation spéciale consiste à initier les handicapés physiques, sensoriels, mentaux et polyhandicapés aux méthodes de communication appropriées en vue de leur permettre d'accéder à une scolarisation normale et, plus tard, à une formation professionnelle ».

-Les lettres circulaires entre le MINESEC et le MINAS N°34/06/LC/MINESEC/MINAS 02 AOUT 2006 et N°282/07/LC/MINESEC/MINAS 14 JUIL 2007 ; pour l'admission des enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents dans les établissements publics d'enseignement secondaire et pour l'identification des enfants handicapés et ceux nés de parents handicapés indigents inscrits dans les établissements publics d'enseignement secondaire et à leur participation aux examens officiels.

En prenant appui sur ses orientations, cela laisse place à l'élaboration de certains principes directeurs qui vont reformer le sous-système éducatif d'un point de vue infrastructurelle pour garantir l'application effective de la politique d'éducation inclusive à travers des actions qui seront menées et dont l'impact sera à long terme dans le développement durable de l'éducation.

Dans cette logique, les principes directeurs de l'application de l'éducation inclusive sur le plan infrastructurel vont reposer sur des actions à entreprendre d'un point de vue stratégique. Il s'agira donc :

- La réduction des disparités pour une meilleure égalité d'accès à l'éducation ;
- Le renforcement de dispositif infrastructurel dans le but de tenir compte des élèves ayant des difficultés à se déplacer tels que les personnes en chaise roulante ou avec des béquilles ;
- Le renforcement de l'accessibilité des établissements scolaires pour les personnes en situation de handicap physique ;
- L'acquisition des équipements adaptés aux élèves en situation de handicap, il s'agit ici des équipements tels que le matériel braille pour les déficients visuels ;
- L'initiation à l'apprentissage du braille et à la langue des signes dans la formation des enseignants pour renforcer la pédagogie en la rendant plus inclusive ;
- la mise en œuvre de partenariat efficace pour garantir le développement des infrastructures inclusives dans l'enseignement secondaire ; ce partenariat qui passe par la diversification de la mobilisation des ressources tant internes que externes.

5.2.2. Actions stratégiques

Les actions qui vont être entreprises sont principalement liées à l'implémentation de la politique d'éducation inclusive sous l'angle des infrastructures scolaires. Pour se faire il est important d'explorer le caractère réaliste que ces actions peuvent avoir sur le long, ainsi à ce niveau il est important d'accorder une attention particulière à la réalisation de ces actions.

Tableau 49

Priorités	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques
Accès et équité	Améliorer l'accès aux infrastructures scolaires pour les rendre plus équitables	Aménager les infrastructures scolaires pour les rendre accessibles aux élèves ayant un handicap physique
		Améliorer l'accès des établissements en portant le taux de scolarisation des personnes handicapées physiques à plus de 50% en 2030
		Réhabiliter les infrastructures déjà existantes en tenant compte des élèves ayant un handicap physique
		Modifier les plans de constructions pour les rendre accessibles
Qualité et pertinence	Améliorer la qualité des infrastructures et les adapter aux exigences de la politique d'éducation inclusive	Renforcer les normes de constructions en faveur des élèves en situation de handicap
		Diversifier l'offre en matière d'infrastructure inclusives
		Rendre les équipements scolaires utilisables par les élèves en situation de handicap physique
		Créer un cadre de référence en termes d'infrastructure inclusive à travers des établissements pilotes

Pilotage et gouvernance	Améliorer le pilotage et la gouvernance des infrastructures scolaires	Renforcer l'inspection des services
		Elaborer l'état des besoins en matière d'infrastructures scolaires
		Renforcer la coopération entre les ministères concernés par l'élaboration des infrastructures scolaires
		Renforcer la gestion des infrastructures scolaires

5.2.2.1 ACCES ET EQUITE

Objectif général : Améliorer l'accès aux infrastructures scolaires pour les rendre plus équitables.

Il est important de réformer le système éducatif en mettant l'accent aux moyens qui pourront renforcer l'accès aux établissements pour les personnes en situation de handicap mais aussi de veiller à ce qu'ils puissent terminer leurs parcours scolaires ; cela va donc passer par une amélioration des capacités en termes d'infrastructures.

L'accessibilité des infrastructures scolaires va donc passer par des objectifs spécifiques qui vont donner lieu à des actions à réaliser pour des résultats sur le long terme.

Objectif spécifique n°1 : Aménager les infrastructures scolaires pour les rendre accessibles aux élèves ayant un handicap physique.

Afin d'arriver à cet idéal, il est important d'entreprendre un certain nombre d'activité ou d'actions qui vont permettre de garantir des infrastructures accessibles

Actions à mener

-Rendre toutes les composantes de l'aménagement d'un établissement scolaires accessibles aux élèves en situation de handicap moteur, de handicap visuel et de handicap auditif ;

-Veiller à ce que la création des établissements scolaires soit en adéquation avec les réglementations en terme d'infrastructure accessible ;

Objectif spécifique n°2 : Améliorer l'accès des établissements en portant le taux de scolarisation des personnes handicapées physiques à plus de 50% en 2030.

Aux delà d'améliorer les infrastructures, il est important que cela ait un impact significatif sur le taux de scolarisation des personnes en situation de handicap physique désireuse d'apprendre à travers un enseignement formel.

Actions à mener

-Renforcer les campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour permettre aux personnes en situation de handicap de connaître d'avantage sur les possibilités qui s'offre à eux en terme d'éducation ;

-Utiliser la ressource informationnelle pour accentuer la scolarisation même en dehors des établissements scolaires.

Objectif spécifique n°3 : Réhabiliter les infrastructures déjà existantes en tenant compte des élèves ayant un handicap physique.

Pour ce qui ait des établissements avérés, il est nécessaire de renforcer les capacités de ces lycées et collèges pour qui réaménagent le dispositif scolaires mise en place à fin que les infrastructures soient plus inclusives.

Actions à mener

-Reconfigurer les établissements en fonctions des différents types de handicap physique pour que l'environnement scolaire soit agréable pour eux,

-Intégrer les nouveaux paramètres en termes d'architecture aux infrastructures éducatives.

Objectif spécifique n°4 : Modifier les plans de constructions pour les rendre accessibles

Pour qu'il ait véritablement changements, il faut que cela s'opère au niveau des plans de constructions des salles de classes et autres espaces éducatifs.

Actions à mener

-Quitter des plans de constructions classiques pour l'élaboration de plans de constructions plus actuelles qui tiennent compte des personnes ayant un handicap ;

-Innover dans les plans de constructions accessibles aux handicaps en faisant appel à des ingénieurs architectes spécialisés.

5.2.2.2. QUALITE ET PERTINENCE

Objectif général : Améliorer la qualité des infrastructures et les adapter aux exigences de la politique d'éducation inclusive.

En matière de qualité, il faut tenir compte des éléments qui entre en jeu dans le dispositif éducatif d'un point de vue infrastructurel, il faut véritablement se demander quels sont les éléments qui nécessitent d'être modifier pour qu'on puisse véritablement parler d'infrastructures qui tiennent compte des personnes en situation de handicap.

Objectif spécifique n°1 : Renforcer les normes de constructions en faveur des élèves en situation de handicap.

Les normes de construction vont être considéré comme le point de départ d'une série de modification à entreprendre pour concrétiser le processus de planification des infrastructures inclusives.

Actions à mener

-Etablir des normes sur la modification de l'environnement scolaire pour qu'ils soient adapter aux élèves en situation de handicap physique en particulier les handicapés visuels et auditifs ;

-Prévoir des normes de constructions qui implémentent la construction des rampes d'escalier, des mains courantes et un dispositif podotactile.

Objectif spécifique n°2 : Diversifier l'offre en matière d'infrastructure inclusives

Les infrastructures inclusives devrait avoir une diversification de l'offre en fait que chaque région puisse apporter sa particularité et que cela soit adapter aux contraintes climatiques qui prévaut, ainsi les infrastructures de la région du Nord ne seront pas les mêmes que celle la région du Centre.

Actions à mener

-Apporter des modifications aux infrastructures scolaires en fonction des zones qui les rendre adéquates pour les personnes en situation de handicap et surtout qu'elles soient reconfigurées en fonction du climat ;

-Mettre sur pied des approches différenciées en termes d'infrastructures scolaires inclusives.

Objectif spécifique n°3 : Rendre les équipements scolaires utilisables par les élèves en situation de handicap physique.

Les équipements scolaires dont il s'agit fait référence aux outils nécessaires pour les élèves avec un handicap lors des enseignements et des examens.

Actions à mener

-Renforcer les équipements nécessaires pour les élèves ayant un handicap visuel par le matériel et l'imprimante braille ;

-Avoir une personne ressource sachant signer pour la langue des signes pour les élèves ayant un handicap auditif et créer des équipements spéciaux pour ces derniers.

Objectif spécifique n°4 : Créer un cadre de référence en termes d'infrastructure inclusive à travers des établissements pilotes

Le cadre de référence va permettre aux établissements pilotes de montrer l'exemple en matière d'infrastructures inclusive afin d'inciter les autres établissements à le faire.

Actions à mener

-Identifier les établissements pilotes qui sont déjà avancés en matière d'éducation inclusives ;

-Mettre sur pied un système de tutorat entre les établissements pour leur permettre d'apprendre sur la mise sur pied des infrastructures inclusives.

5.2.2.3. GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Objectif général : Améliorer le pilotage et la gouvernance des infrastructures scolaires.

Pour garantir une efficacité sur le long terme, il faudrait que l'utilisation de ces infrastructures se fasse de façon responsable sur plusieurs points, cela nécessite la mobilisation de plusieurs acteurs de la chaîne éducative dans la gestion des infrastructures éducatives.

Objectif spécifique n°1 : Renforcer l'inspection pédagogique de vie scolaire

Pour qu'on s'assure qu'il y'a un travail de fond en terme d'infrastructure inclusive, il faudrait redéfinir le rôle que joue les inspections pédagogiques de vie scolaires pour garantir l'effectivité des mesures visant à renforcer les infrastructures en terme d'inclusion.

Action à mener

-Etablir une nouvelle feuille de route pour les inspecteurs chargés de veiller aux respects des normes en matières d'infrastructures ;

-Ajouter aux inspecteurs de nouvelles missions en rapport avec la mise en application des infrastructures scolaires inclusives.

Objectif spécifiques n°2 : Elaborer l'état des besoins en matière d'infrastructures scolaires

L'état des besoins en matière d'infrastructures sera un élément indispensable pour connaitre quel est le manque qui existe pour pouvoir construire des infrastructures inclusives, cela va aider le secteur de l'enseignement secondaire à s'organiser en conséquence pour combler ses insuffisances.

Actions à mener

-Produire un rapport annuel sur les manques observés en termes d'infrastructure inclusive de chaque établissement scolaire

-Faire une priorisation des besoins urgents en termes d'infrastructure inclusive à fin de répondre à ses besoins efficacement.

Objectif spécifique n°3 : Renforcer la coopération entre les ministères concernés par l'élaboration des infrastructures scolaires

La clé de la réussite de l'implémentation réside en grande partie sur la volonté des pouvoirs publics à travailler en étroite collaboration pour garantir des infrastructures inclusives dans la société et dans le milieu scolaire et cela n'est pas uniquement le ressort du MINESEC.

Actions à mener

-Renforcer la collaboration entre le MINESEC et le MINTP en terme de construction socio-éducative ;

-Renforcer la coopération entre le MINESEC et le MINEPAT en termes de planification de l'infrastructure.

Objectif spécifique n°4 : Renforcer la gestion des infrastructures scolaires

La gestion des infrastructures est le point focal par lequel les infrastructures pourront être durablement utilisés durant les générations avenir si et seulement si elles sont bien gérées, cela passe donc un certain nombre d'activité qu'il sera important d'évoquer.

Actions à mener

-Veiller au contrôle interne dans infrastructures scolaires par les responsables des établissements scolaires ;

-Faire des audits d'accessibilité des infrastructures pour identifier les points forts et trouver les moyens pour améliorer les infrastructures scolaires.

5.2.3. Plan de financement des actions

Le cadre budgétaire est l'un des éléments important dans la réussite d'un plan d'action dont l'objectif principal est de réussir à mettre sur pied les stratégies qui ont déjà été pris pour garantir des infrastructures inclusives.

A travers cet objectif, il ne s'agit pas simplement de mettre en œuvre des actions mais de veiller à ce qu'on puisse véritablement parler d'éducation inclusive à travers des infrastructures qui correspond à cette politique d'inclusion scolaire.

Pour la réalisation de notre plan d'action, nous avons choisi de monter un plan de financement à moyen terme.

Il est important dans cette logique, d'avoir une estimation claire des dépenses qui seront fait en matière d'infrastructure inclusive dans le sous-secteur de l'enseignement secondaire ; mais aussi de trouver les sources de financement qui vont permettre l'atteinte des objectifs qui ont été fixé au préalable. En ce qui concerne les sources de financement il peut s'agit des sources de financement internes et externes ; ces sources vont être identifiées dans la suite de notre plan.

Tableau 50 : **Dépenses courantes et en capital**

Million de FCFA	2024	2025	2024-2025
Coût total	75,25	73,2	148,45
Financement domestique	55,25	58,5	113,75
Appui extérieur	4,5	4	8,5
Besoin de financement (en millions)	4,7	2,4	7,1
Apport des CTD	10,8	8,3	19,1

Source : Auteur

Pour les stratégies de mobilisation et d'affectation des ressources, il est question d'identifier les partenaires potentiels pour la concrétisation des infrastructures inclusives dans les établissements d'enseignement secondaire général, il s'agit :

-tenir compte du processus de décentralisation pour trouver des fonds de financement auprès des CTD ;

-au niveau des sources de financement externe, mobiliser des stratégies politiques pour la mobilisation des ressources en faveur de l'éducation inclusive auprès de l'UNESCO et bénéficier des financements alloués à l'éducation inclusive ;

-se rapprocher des ménages pour bénéficier d'une aide des familles en particulier des parents d'élèves.

5.3. Suivi/évaluation du plan d'action

Le suivi et l'évaluation d'un plan d'action est un élément qui permet de rendre compte en temps réel de l'état d'avancement mais aussi de l'efficacité et l'efficience avec laquelle est géré le plan. Etant une action qui s'appuie au niveau ministériel, le dispositif de mise en œuvre est assuré par le comité PPBS du MINESEC, qui est le périmètre ministériel qui a la responsabilité de veiller à la mise en œuvre du plan d'action consistant à renforcer les infrastructure en y associant les prescriptions de la politique d'éducation inclusive.

Pour ce qui est du suivi/évaluation de notre plan d'action, il repose sur les activités et les indicateurs objectivement vérifiables qui ressorte de la mise en œuvre du plan qui va principalement le reposer sur une fiche de suivi/évaluation de réalisation des actions prioritaires qui sera fait dans le cadre de l'opérationnalisation finale, elle est montée par responsable de chaque action où l'on mentionne la structure exécutant l'action, le nom du programme ainsi que les tâches liées à l'action à entreprendre.

CONCLUSION GENERALE

Notre étude portait sur la planification en contexte d'éducation inclusive chez les élèves en situation de handicap physique scolarisé dans les établissements d'enseignement secondaire général de l'arrondissement de Mfou et de Yaoundé I, en effet il était question dans notre recherche de mettre sur pied une planification infrastructurelle qui tient compte des prescriptions élaborées en matière d'éducation inclusive. Cette planification s'inscrit dans le un cadre paradigmatique qui est le développement durable de l'éducation et spécifiquement l'éducation de qualité accessible à tous tel que prévu dans l'ODD4.

Dans ce processus , il est question d'implémenter les normes faites en matière d'éducation inclusive à fin d'adapter autant le système éducatif que les établissements scolaires qui sont les principales espaces où se construisent les élèves avec un handicap physique et des besoins éducatifs spécifiques ;dans cette optique il est important de marquer une différence entre les type de handicap qui entre en compte dans cette ensemble que constitue le handicap physique pour mieux saisir les attentes de ces élèves. En termes de handicap physique, on distingue ainsi le handicap physique, le handicap visuel et le handicap auditif.

Pour rendre possible notre recherche, il nous a fallu dérouler le contexte dans lequel évoluer le sujet de recherche pour mieux se situer ; puis nous avons poursuivi avec le cadre conceptuel et théorique à fin de connaître tous les concepts clés qui entrent dans notre recherche et les théories explicatives de sujet qui sous-tendent les hypothèses que nous avons élaboré au préalable ;pour ce qui est du cadre opératoire il s'est agi de présenter la méthodologie de la recherche, de faire une analyse des données pour en faire des informations qui vont faire l'objet d'une discussion approfondi , qui vont nous servir à confirmer ou infirmer les hypothèses spécifiques élaboré .

En ce qui concerne la variable indépendante éducation inclusive, nous avons ressorti deux modalités que sont l'éducation de qualité et l'éducation pour tous et pour ce qui est de la variable dépendante planification infrastructurelle nous avons rassemblé trois modalités que sont le dispositif pédagogique, l'aménagement et commodité ,le transport et communication. L'hypothèse que nous avons expérimentée est qu'il est prévu une planification infrastructurelle qui tienne compte de l'inclusion éducative des personnes en situation de handicap physique.

Les différentes hypothèses de recherche qui ont été convoqué se sont fait sur la base des modèles théorique qui appréhendent la planification infrastructurelle de l'éducation inclusive en fonction de trois théories ;cela a permis d'analyser le dispositif pédagogique en s'adaptant aux aléas de l'environnement par l'incrémentalisme ;aussi l'aménagement et commodité des établissement allait se faire de façon plus justice en tenant compte des différence par la théorie de la justice sociale et en fin mettre sur place des innovations dans le secteur du transport et communication qui allait mobiliser la participation des acteurs variés et de différents secteurs comme les architectes, les ingénieurs de sons, les assistantes sociales, les psychologues et bien évidemment le personnel des établissements scolaires.

Les hypothèses spécifiques qui en découlent étaient les suivantes :

- La disponibilité du dispositif pédagogique devrait être attendu suivant les prescriptions de l'inclusion éducative des élèves avec un handicap physique ;
- Le système d'aménagement et commodité des établissements devrait tenir compte de la politique d'éducation inclusive pour les personnes handicapées physiques ;
- il y'a une implémentation de la politique d'éducation inclusive en matière de la gestion de la communication et transport pour garantir l'inclusion des élèves handicapés physiques.

Après avoir formulé nos hypothèses, il était temps de passer à l'enquête de terrain pour les vérifier conformément aux exigences de la recherche scientifique. Cette investigation s'est avec une approche quantitative pour instrument l'option s'est tournée sur le questionnaire passé auprès des élèves en situation de handicap physique dans les établissements d'enseignement secondaire général suivant d'une observation non participante. Pour ce qui est du questionnaire, il regroupait trois parti que sont le préambule dont il fut question de présenter notre recherche, son but et les consignes de remplissage ; les questions proprement dit en fonction de l'opérationnalisation des variables et l'identification du répondant et notons que les mêmes éléments ont été prise dans compte dans pour le guide d'entretien.

Après avoir effectué le dépouillement de cette instrument, il a été confirmé que il est bien prévu une planification infrastructurelle qui tiennent compte de la politique d'éducation inclusive dans les établissements de l'arrondissement de Mfou et de Yaoundé I.

Avec l'analyse que nous avons effectué sur les données que nous avons recueillies, l'hypothèse spécifique 1 qui stipulait que la disponibilité du dispositif pédagogique devrait être attendu suivant les prescriptions de l'éducation inclusive a été confirmé par les réponses des interviewés au niveau qualitatif et a été statistiquement significatif avec le test de régression que nous avons effectué.

L'hypothèse spécifique 2 prévoyait qu'un système d'aménagement et commodité devrait tenir compte de la politique d'éducation inclusive des personnes en situation de handicap physique a été confirmé au plan qualitatif bien qu'il y'ait des choses à améliorer dans cette planification et au niveau quantitatif le test de régression a confirmé notre hypothèses alternative avec une valeur de prévisibilité inférieur à 0,05 ce qui signifie que les résultats de notre recherche sont statistiquement significatif.

Enfin pour l'hypothèse spécifique 3 les établissements scolaires prévoient une gestion de la communication et transport adaptés aux règles de l'éducation inclusive. Et il faut dire qu'avec les entretiens à ce niveau tous les éléments de cette modalité n'était pas encore entré en prévision dans les établissements scolaires mais on note qu'une prévision, bien que sensible soit fait à ce niveau. Du coté quantitatif, les résultats de la régression montre qu'il y'a une prévision qui est fait dans ce secteur avec une valeur de prévisibilité inférieur à 0,05 ; ce qui signifie que notre hypothèse alternative est validée.

A travers ces déductions, nous pouvons dire que en terme de planification opérationnelle ,la mise en œuvre des infrastructures scolaires obéit partiellement aux normes prévu en matière d'éducation inclusive et cela vient grandement du fait qu'il n'y a pas une feuille de route pouvant les aider à aller étapes par étape dans ce processus qui pourra garantir sur le long terme des résultats satisfaisants ;à vrai dire c'est grandement dû par au fait que cette planification, à l'heure où elle est fait , ne s'apparente pas à une planification mais une mise en œuvre du plan partielle qui ne respecte pas les canons d'une planification opérationnelle.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

- Atkins Acuity,2019,Inclusive Infrastructure and Social Equity.Practical guidance for increasing the positive social outcomes of large infrastructure projects,Global Infrastructure Hub
- Aude Rey,10 mai 2019,De l'histoire aux différents typologies de handicap- 2^{ème} partie,dans www.handifeels.com ;
- Aura Sovriano,Seema Gaikwad,Samantha Stratton-Short, Apoorva Bajpal et Robert Mutyaba,2022,Des infrastructures inclusives au service de la lutte contre les changements climatiques,Copenhague,ONUPS
- Bloom,B.S,1964,Stability and Change in human characteristic.New York,John Wiley and sons,Inc ;
- Brigitte Bouquet,2015,Vie sociale « L'inclusion :approche socio-sémantique »,Editions ERES www.cairn.info/revue-vie-sociale-2015-3-page.html ;
- Cécile Ayerbe et Audrey Missonier,2007,Validité interne et validité externe de l'étude de cas :principes et mise en œuvre pour un renforcement, Finance Contrôle Stratégie-Volume 10 ,n°2
- Céline Bérard,2014,Les démarches décisionnelles incrémentales dans les systèmes complexes :Le cas des politiques publiques dans le système de la propriété intellectuelle,Management international,Volume 18,numéro 2,P 140-154 ;
- Charles E.Lindblom,1959,The Science of "muddling through",Spring,Yale University
- Claude Game,2013, dans Cahiers d'Economie Politique « Justice sociale :Hayek et Sen face à Rawls.Une proximité méthodologique inattendue » <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-1-2013-2-page-69.htm>
- Daniel Cole et Christine Serva,2022,A Theory of Justice by John Rawls <https://www.study.com/learn/lesson/theory-of-justice-john-rawls-summary-analysis-quotes.html>
- Définition/classification des handicap(CIH et OMS) dans www.handicap.fr ;

- Denis Proulx,2008,Management des organisations publiques.Théories et applications,2^e édition,Québec,Presses de l'Université de Québec
- Devon Denomme et Al,Infrastructure Types and Examples www.Study.com;
- Ernestine Antoinette Ngo Melha,2020,INCLUSION SCOLAIRE DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP EN France ET AU CAMEROUN.Analyse de la politiques nationales et points de vue des enseignants,L'Harmattan;
- FGC Consulting,2015, TOC : La théorie des contraintes <https://fgc-consulting.fr/le-lean/theorie-des-contraintes/>
- Gaspard Claude,2021,Les types d'entretien :directif, semi-directif ou non-directif.Scribbr <https://www.scribbr.fr/methodologie/entretien-recherche/>
- Georgette OWONO,Ressources pédagogiques liées à l'accès à l'information et l'inclusion scolaire de l'élève non-voyant en classe ordinaire :Etude mené aux lycées bilingue de Nkol-Eton et d'Anguissa à Yaoundé.,juin 2017(Mémoire pour l'obtention du Master en science de l'éducation)
- Gilles Willet,(1996), « Paradigme,théorie,modèle,schéma :qu'est-ce donc ? »,*Communication et organisation*, <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/1873>
- Handicap psychique dans www.unafam.org/troubles-et-handicap-ps/handicap-psychique ;
- Handithèque,Maladies invalidantes dans www.handithèque.univ-lille.fr;
- Hervé Gumuchian et Claude Marois,2000,Initiation à la recherche en géographique.Aménagement,développement territorial,environnement,Presse de l'Université de Montréal
- Jean-Baptist Nanta,2001, « A propos de Le libéralisme et les limites de la justice,Michael Sandel(Seuil,1999) in Le philosophe(n°15) P 151 à 157 ;
- Jean-Claude Andreani et Françoise Conchon,2003,Méthodes d'analyse et d'interprétation des études qualitatives :état de l'art en marketing,Congrès des Tendances du Marketing <https://www.escp-eap.net/conferences/marketing>
- Jean-Michel Plane,2019,Management des organisations.Théories Concepts Performances,5^e édition,Paris,Dunod

- John Rawls,1971,Theory of justice,Cambridge,Havard University Press ;
- John Rawls,1985,Justice as Fairness.A Restatement
- Kamuzinzi Masengesho,Michel Bonami et Jean-Marie De Ketele,(2009),Modèle d'analyse des conceptions de des pratiques de planification, « Revue française de gestion »,Lavosier,Paris <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-gestion-2009-5-page-55.htm>
- Les différents types de handicap dans www.ccah.fr/CCAH/Articles/ ;
- Madhumita Puri et George Abraham,2004,Handbook of Inclusive Education.for Educators,Administrator,and Planner.Within Walls,Without Boundaries,New Delhi,Sage Publications Inc ;
- Marie-Noel NGO LIPIENDA NYOBE, Les stratégies pédagogiques et l'atteinte des objectifs d'inclusion scolaires :En faveur des déficients auditifs au lycée bilingue de Nkol-Eton.(Mémoire pour l'obtention du Master en science de l'éducation) ,Année académique 2016-2017 ;
- Marta Sovniewiska,2008,The problem of global distributive justice in Rawls's The Law of People,Diametros nr17 (wrzesien 2008) :45-59 ;
- Micheal J.Boyle ,Infrastructure :Definition,Meaning,and Examples www.investopedia.com;
- Ministère de l'économie,des finances et de la souveraineté industrielle et numérique(République de France),Facileco « John Rawls » <https://www.economie.gouv.fr/facileco/john-rawls>
- Mohamed Essam,2020,Constraints management <https://www.linkedin.com/pulse/constraints-management-mohamed-essam-lssbb-pcem>
- Nancy Fraser,2005,Qu'est-ce que la justice sociale ?Reconnaissance et redistribution, Première édition,La Découverte,Poche <https://www.googlebooks.cm>
- Nicolas Margas et Tess Schweizer,Mai 2020,L'éducation physique inclusive :pourquoi et comment , www.researchgate.net;
- Nurumal Mohd Said et Al,Study Of Learning Environments in the Kulliyah(Faculty) of Nursing International Islamic University Malaysia www.ncbi.nlm.nih.gov.
- Pearson Education,2016,Chapter 12,Simple Linear Regession,Always Learning

- Perihan Elif Ekmekci et Berna Arda,2016, Enhancing John Rawls's Theory of Justice to Cover Health and Social Determinants of Health,HHS Public Access,National Library of Medicine <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC4915381/#FN2>
- Peter Barrett, Qlberto Treves, Tigran Shmis, Diego Ambasz et Maria Ustinova,2019, The impact of School Infrastructure on Learning. A Synthesis of the Evidence,International Development In Focus,World Bank Group.
- Promhandicam,2021,Recueil des textes juridiques relatifs à la promotion et la protection des droits des personnes handicapées au Cameroun www.promhandicam-asso.org
- Pierre Fonkoua,2018,L'intégration scolaire des enfants en difficulté en Afrique :Adaption et apprentissage dans le système éducatif,L'harmattan,Paris ;
- Rawls J. A ,2005,Theory of Justice. Original. Cambridge: The Belknap Press,
- Retard mental ou handicap intellectuel dans www.cenop.ca/troubles-apprentissage/déficience-intellectuelle/
- Robert Sabatier,Christelle Reynès et Myrtille Vivien ,Grain 7 :Régression Linaire,Université de Montpellier-Institut de Génomique Fonctionnelle
- Sami NEJI,2020,Limites d'applications de la théorie des contraintes(TOC)(w.english translation) https://www.linkedin.com/pulse/limites-dapplication-de-la-th%C3%A9orie-des-contraintes-toc-sami-neji?trk=public_profile_article_view
- Serge Ebersold,2016,Education inclusive en France :tendances,défi et enjeux.Conférence de comparaisons internationales ;
- Statistique Canada,2021,Les statistiques :le pouvoir des données !,Ottawa <https://www150.statcan.gc.ca/n1/edu/power-pouvoir/toc-tdm/5214718-fra.htm>
- Tambo,L.I,2012,Principles and Methods of Teaching,ANUCAM Publisher ;
- UNESCO,2009,Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation,Paris,UNESCO ;
- UNESCO,Comprendre l'Objectif de développement durable 4 Education 2030 ,Edition Oct 2017 ;
- Virendra Proag,2020,Infrastructure Planning and Management :An Integrated Approach,Springer www.books.google.cm ;

-W.George Scarlett,2015, Sage Encyclopedia of Classroom Management ,Sage,
www.researchgate.net ;

-Yvan Abernot et Jean Ravestein,2009,Reussir son master en sciences humaines et
sociales.Problématiques.Méthodes.Outils,Paris,Dunod ;

ANNEXES

Annexe 1: Autorisation de stage	125
Annexe 2: Autorisation de recherche	126
Annexe 3: Demande de stage à la DRES-CENTRE	127
Annexe 4: Photos diverses.	129
Annexe 5 : Questionnaire de recherche.....	130
Annexe 6 : Lettre circulaire conjointe MINESEC/MINAS	133
Annexe 7 : Lettre circulaire conjointe MINESEC/MINAS	136

Annexe 1: Autorisation de stage

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA
ET EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

THE FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULUM
AND EVALUATION

Le Doyen
The Dean

N° *170123* /UYI/VDSSE/

AUTORISATION DE STAGE

Je soussigné, **Professeur BELA Cyrille Bienvenu**, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que **NGA MENDZANA Anastasie Carole**, Matricule **21V3227**, est inscrite en Master II à la Faculté des Sciences de l'Education, *DEPARTEMENT DE CURRICULA ET EVALUATION* Filière : *MANAGEMENT DE L'EDUCATION*, Option : *PLANIFICATION DE L'EDUCATION*.

L'intéressée doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Elle travaille sous la direction du **Pr NDJEBAKAL SOUCK Emmanuel**. Son sujet est intitulé: « *Planification infrastructurelle de l'éducation inclusive dans les établissements d'enseignement secondaire général pour les élèves à mobile réduite : cas du Département de la MEFOU et AFAMBA* ».

Je vous saurai gré de bien vouloir la recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider dans son travail.

En foi de quoi, cette autorisation de stage lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le **17 0 1 2 3**

Pour le Doyen et par ordre

Dr. Mbek Abdol Franzi

Annexe 2: Autorisation de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

FACULTE DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

DEPARTEMENT DE CURRICULA
ET EVALUATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

THE FACULTY OF EDUCATION

DEPARTMENT OF CURRICULUM
AND EVALUATION

Le Doyen
The Dean

N° *6464*/23/UYI/VDSSE/

AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Professeur BELA Cyrille Bienvenu, Doyen de la Faculté des Sciences de l'Education de l'Université de Yaoundé I, certifie que **NGA MENDZANA Anastasie Carole**, Matricule 21V3227, est inscrite en Master II à la Faculté des Sciences de l'Education, *DEPARTEMENT DE CURRICULA ET EVALUATION* Filière : *MANAGEMENT DE L'EDUCATION*, Option : *PLANIFICATION DE L'EDUCATION*.

L'intéressée doit effectuer des travaux de recherche en vue de la préparation de son diplôme de Master. Elle travaille sous la direction du Pr NDJEBAKAL SOUCK Emmanuel. Son sujet est intitulé : « *Planification infrastructurelle de l'éducation inclusive dans les établissements d'enseignement secondaire général pour les élèves à mobilité réduite : cas du Département de la MEFOU et AFAMBA* ».

Je vous saurai gré de bien vouloir la recevoir et mettre à sa disposition toutes les informations susceptibles de l'aider dans son travail.

En foi de quoi, cette autorisation de recherche lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le... *170123*...

Pour le Doyen et par ordre
Dr. Mbek Abdol Fanyji

Annexe 3: Demande de stage à la DRES-CENTRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - travail - patrie

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

DELEGATION REGIONALE DU CENTRE

INSPECTION REGIONALE DE PEDAGOGIE CHARGÉE
DE L'ENSEIGNEMENT NORMAL

BP. 5281 Yaoundé- Nlongkak-
Tél. 222 23 51 87
E-mail drecentre@gmail.com



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - work - fatherland

MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION

CENTRE REGIONAL DELEGATION

REGIONAL INSPECTORATE IN CHARGE OF
TEACHERS TRAINING

P.O. BOX 5281 Yaoundé- Nlongkak-
Tél. 222 23 51 87
E-mail drecentre@gmail.com

Yaoundé, le _____

N° _____/L/23/MINESEC/DRES-CE/ICB-EN

LE DELEGUE REGIONAL

A

- M. LIHAN LI NDEBI Augustin-Petit
- Mme EMBIO TCHOYI Rachel E. A.
- Mme NGAMENDZANA Anastasie Carole
- Mme BAHUYA Dorantine
- Mme ABOU'OU MEDJO Kelly Raïssa

Objet: V/Demandes de Stage à la DRES-CE

En accusant réception de vos documents sus-référencés relatifs à l'objet repris en marge,

J'ai l'honneur de vous exprimer mon approbation à satisfaire à vos sollicitations, question de vous donner l'occasion de joindre la théorie à la pratique pour ce qui est de vos besoins de formation.

En effet, compte tenu de vos spécificités, vous effectuerez le stage dans les différents services selon la répartition ci-jointe.

Je vous rassure de ma collaboration effective pour la réussite de dudit stage académique dans mes services.

Le Délégué Régional,

REPARTITION DES STAGIAIRES

N°	NOM & PRENOMS DU STAGIAIRE	NIVEAU	CONTACT TELEPHONIQUE	SERVICE AFFECTE
01	LIHAN LI NDEBI Augustin-Petit	Master II SCED - U YDE I	676 84 26 76	IRP/SH
02	EMBIO TCHOYI Rachel E. A.	Master II SCED - U YDE I	657 91 93 17	IRP/EN
03	NGAMENDZANA Anastasie Carole	Master II SCED - U YDE I	681 46 23 33	IRP/OVS
04	BAHIYA Dorantine	Master II SCED - U YDE I	655 22 23 61	IRP/OVS
05	ABOU'OU MEDJO Kelly Raïssa	Master II SCED - U YDE I	699 00 12 20	IRP/SC

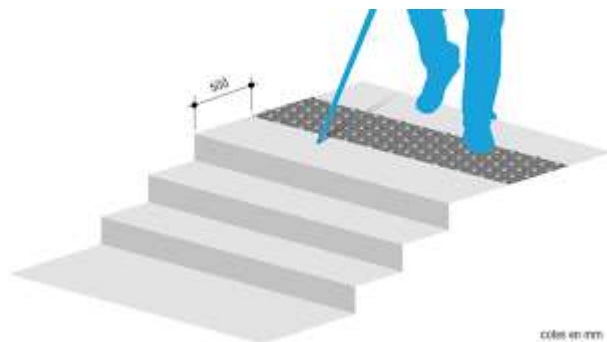
Yaoundé, le _____

Le Délégué Régional,



Annexe 4: Photos diverses.

Dispositif pédagogique en 3D



Rampe d'escalier au Collège Père Monti



Main courante au Lycée de Nkol-Eton



Annexe 5 : Questionnaire de recherche

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
—————
UNIVERSITE DE YAOUNDE I
—————
FACULTE DE SCIENCES DE
L'EDUCATION
—————
DEPARTEMENT DE CURRICULA ET
EVALUATION
—————
MANAGEMENT DE L'EDUCATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
—————
UNIVERSITY OF YAOUNDE I
—————
FACULTY OF SCIENCES
OF EDUCATION
—————
DEPARTMENT OF CURRICULUM
AND EVALUATION
—————
EDUCATION OF MANAGEMENT

QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE

Dans le cadre de la réalisation de notre travail de recherche sur le thème **Planification infrastructurelle en contexte d'éducation inclusive : cas des élèves handicapés physiques de l'arrondissement de Mfou et Yaoundé 1**. Nous étudiant en Master en science de l'éducation, filière management de l'éducation, sollicitons votre participation à la réalisation de cette étude en répondant de façon simple, franche et précise à ce questionnaire. Nous vous assurons que ces résultats seront utilisés exclusivement à des fins académiques et nous vous garantissons la confidentialité de vos réponses ainsi que l'anonymat.

QUESTIONS RELATIVES A LA VARIABLE DEPENDANTE

Consigne de remplissage :

CONSIGNE N°1 : les valeurs 1, 2, 3 et 4 les modalités de réponses sont les suivantes :

1	2	3	4
Parfaitement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord

CONSIGNE N°2 : Pour les questions ouvertes, il n'existe pas de modalités de réponse, sentez-vous libre de mettre la réponse qui vous convient.

Section 1 : Dispositifs pédagogiques

	QUESTIONS	REponses			
Q01	Y'a-t-il des table-bancs adaptés pour handicapés physiques dans les salles de classes ?	1	2	3	4
Q02	Selon vous, le matériel didactique est adapté pour vous ?	1	2	3	4

Q03	Y'a-t-il des salles informatiques adaptées pour vous dans votre établissement scolaire ?	1	2	3	4
Q04	Avez-vous facilement accès à votre salle de classe ?	1	2	3	4
Q05	Pouvez-vous utiliser les manuels scolaires au programme ?	1	2	3	4
Q06	Pouvez-vous utiliser la bibliothèque comme les autres ?	1	2	3	4
Q07	Devrions-nous améliorer dans le dispositif pédagogique pour garantir l'accès aux élèves handicapés ?				

Section 2 : Aménagement et commodité

Q08	Arrivez-vous à vous accommoder à l'établissement dans lequel vous êtes ?	1	2	3	4
Q09	Accès à la clôture est-il adapté pour handicapés physiques ?	1	2	3	4
Q10	Y'a-t-il des mains courantes adaptées pour handicapés moteurs dans les couloirs et entrée des établissements scolaires ?	1	2	3	4
Q11	Y'a-t-il des rampes d'escalier adaptées aux handicapés physiques ?	1	2	3	4
Q12	Les toilettes (latrines) sont-ils facile à l'utilisation pour handicapés ?	1	2	3	4
Q13	Pouvez-vous utilisez les lave-mains /forage facilement seul ?	1	2	3	4
Q14	Pensez-vous qu'il faudrait améliorer dans l'aménagement de votre établissement scolaire? Si oui lesquelles ?				

Section 3 : Transport et communication

Q15	Les voies piétonnes sont-ils adéquats pour handicapés physiques ?	1	2	3	4
Q16	Les signaux visuels et sonores vous permettent-ils de vous orienter pour aller à l'école ?	1	2	3	4
Q17	Y'a-t-il un dispositif de marquage au sol pour indiquer aux déficients visuels les zones dangereuses ?	1	2	3	4
Q18	Lors des enseignements y'a-t-il des moyens adaptés pour faciliter la compréhension aux élèves en situation de handicap (langues des signes /braille)?	1	2	3	4
Q19	Est-il facile pour les handicapés visuels et auditifs de composer aux épreuves comme les autres élèves ?	1	2	3	4
Q20	Y'a-t-il des choses à améliorer dans la communication et le transport dans votre établissement ? Si oui lesquelles ?				

QUESTIONS RELATIVES A LA VARIABLE INDEPENDANTE

Section 4 : Education pour tous

Q21	D'après vous peut-on parler d'éducation inclusive dans votre établissement ?	1	2	3	4
Q22	L'égalité des chances en éducation est une réalité au Cameroun?	1	2	3	4
Q23	Selon vous les infrastructures inclusives peuvent renforcer l'égalité des chances en éducation ?	1	2	3	4
Q24	Pour vous l'égalité d'accès pour les handicapés est une réalité en milieu scolaire?	1	2	3	4
Q25	Les élèves en situation de handicap bénéficieraient de meilleure égalité en termes d'accès à travers des plans infrastructurelle inclusives ?	1	2	3	4

Section 5 : Education de qualité

Q26	Peut-on parler d'une éducation de qualité pour tous ?	1	2	3	4
Q27	Les établissements scolaires sont-ils véritablement accessibles ?	1	2	3	4
Q28	Les élèves en situation de handicap physique peuvent-ils s'adapter au milieu scolaire dans lequel ils sont scolarisés ?	1	2	3	4
Q29	Faut-il que l'environnement éducatif s'adapte au besoin des élèves en situation de handicap ?	1	2	3	4

IDENTIFICATION DU REpondant

1) Age

10-12 ; 13-15 ; 16-18 ; 19-21 ; 22-24

2) Genre

FEMININ ; MASCULIN

3) Type de handicap

Handicap visuel ; handicap auditif ; handicap moteur

4) Type d'établissement

Privé ; public

Merci pour votre participation

Annexe 6 : Lettre circulaire conjointe MINESEC/MINAS

RECUEIL DES TEXTES JURIDIQUES RELATIFS À LA PROMOTION ET LA PROTECTION DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES AU CAMEROUN

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail- Patrie

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS

SECONDAIRES

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix -Travail- Patrie

MINISTERE DES AFFAIRES

SOCIALE

LETTRE CIRCULAIRE CONJOINTE

N°282/07/LC/MINESEC/MINAS DU 02 AOUT 200

RELATIVE L'ADMISSION DES ENFANTS HANDICAPÉS ET DE CEUX NÉS DES
PARENTS HANDICAPÉS INDIGENTS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

LES MINISTRES

DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Et

DES AFFAIRES SOCIALES

À

MES DAMES ET MESSIEURS

- les Délégués Régionaux du MINESEC et MINAS
- Les Délégués Départementaux du MINESEC et du MINAS
- Les Chefs d'Établissement Publics D'enseignements
Secondaires
- Les Chefs des Services Sociaux
- Les Chefs de Service de l'Action Sociale auprès des
établissements scolaires

Il nous a été donné de constater que les enfants handicapés et ceux nés des parents handicapés indigents éprouvent de plus en plus des difficultés à accéder aux établissements publics d'enseignement secondaires. Cette situation, qui est tout à fait contraire à la constitution, aux instruments internationaux ratifiés par le Cameroun, aux textes législatives et réglementaires en vigueur, renforce les disparités dans l'accès à l'Education et rend plus difficile encore l'insertion sociale des jeunes handicapés.

En application ;

- Du préambule de la constitution de la République du Cameroun (titre 18) qui proclame que l'état assure à l'enfant le droit à l'éducation ;
- Des dispositions de la convention relative aux droits de l'enfant, de la charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant, et des règles des nations unies pour l'égalisation des chances personnes handicapées ;
- De la loi N°83/13 du 21 juillet 1983 relative à la protection des personnes handicapées et de son décret d'application N°90/15156 du 26 novembre 1990, qui accordent spécifiquement la dispense d'âge, la reprise de classe, l'appui pédagogique des répétiteurs, l'exemption des frais de scolarité et la prise en charge financières aux enfants handicapés et à ceux nés des parents handicapés indigents aux différents niveaux d'enseignement secondaire public ;
- De la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'Orientation de l'Education au Cameroun, qui en son article 7 précise que l'Etat garanti à tous, l'égalité des chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politique, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique ;

Nous avons l'honneur, dans le souci de faciliter l'admission des enfants handicapés et de ceux nés des parents handicapés indigents dans les établissements publics d'enseignement secondaires de vous prescrire les mesures suivantes :

Les dossiers des enfants sus évoqués dûment étudiés par les services locaux du Ministère des Affaires Sociales doivent être déposés le 15 août de chaque année, délai de rigueur, près des Délégations Départementales des Enseignements Secondaires Compétentes, pour transmission à l'établissement d'accueil aux fins d'appréciation et de compte rendu à la hiérarchie. Ledit compte rendu devra faire ressortir les données statistiques de tous les enfants handicapés et ceux nés des parents handicapés indigents inscrits dans son établissement.

Le Délégué Départementale adresse un rapport au Délégué Provincial des Enseignements Secondaires et à ses homologues des Affaires Sociales sur le recrutement des enfants handicapés et de ceux nés des parents handicapés indigents dans son

territoire de compétence au plus tard le 31 octobre.

Les Délégués Provinciaux des Enseignements Secondaires et ceux des Affaires Sociales adressent chacun à son MINISTÈRE un rapport synthétique sur LE recrutement desdits enfants.

Toutefois, l'admission de tout élève dans un établissement secondaire public ne peut se faire que dans la limite des effectifs définis par le Ministère des Enseignements Secondaires.

Tous les élèves régulièrement inscrits dans un établissement sont soumis à la même réglementation pour ce qui est du travail et de la discipline. Cependant, en matière de redoublement, les conseils de classe et de discipline examineront au cas par cas les dossiers de chaque catégories d'enfants, en terme de l'année scolaire.

Il convient de rappeler que conformément à la Lettre Circulaire N°_/658/MINEDUC/CT2 du 13 janvier 1986 , les élèves concernés sont exemptés des frais inscriptibles

Par ailleurs, la mesure d'exemption du paiement des cotisations au titre des Associations Parents d'Elèves (APE) s'applique exceptionnellement à cette catégories d'enfants .

Le service local du Ministère chargé des Affaires Sociales, initiateur du placement scolaire types d'enfants suscités, s'assure du paiement de leur frais d'inscription aux examens officiels et procède au suivi permanent de ces cibles en vue de leur intégration harmonieuse dans la communauté éducative, dans un esprit de solidarité nationale, de tolérance et de respect mutuel.

Les délégués Provinciaux et Départementaux des Ministères chargés des Enseignements Secondaires et des Affaires Sociales, les Chefs d'établissements publics d'enseignement secondaires, les Chefs de Centre Sociaux, les Chefs de Services de l'action sociale auprès des établissements scolaires sont chargés, chacun en ce qui concerne, de la stricte application des termes de la présente Lettre Circulaire qui prend effet pour compter de sa date de signature.

La présente Lettre Circulaire sera communiquée partout où besoin sera. /-

**LE MINISTRE DES AFFAIRES
SOCIALES**

**LE MINISTRE DES
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES**

Annexe 7 : Lettre circulaire conjointe MINESEC/MINAS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES

Paix -Travail- Patrie

MINISTÈRE DES AFFAIRES
SOCIALE

LETTRE CIRCULAIRE CONJOINTE
N°282/07/LC/MINESEC/MINAS DU 14 JUIL 2007
RELATIVE À L'IDENTIFICATION DES ENFANTS HANDICAPÉS ET CEUX NÉS
DES PARENTS HANDICAPÉS INDIGENTS INSCRITS DANS DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET À LEUR
PARTICIPATION AUX EXAMENS OFFICIELS.

LES MINISTÈRES
DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES
ET DES AFFAIRES SOCIALES

À
Mesdames et Messieurs

- Les Délégués Provinciaux du MINESEC et du MINAS
- Les Délégués Départementaux du MINESEC et du MINAS
- Les Chefs d'Établissements publics d'Enseignement Secondaire
- Les Chefs de Centres Sociaux du MINAS
- Les Chefs de Service de l'Action Sociale auprès des établissements scolaires.

En vue de promouvoir la scolarisation et la participation des élèves handicapés et ceux nés des parents handicapés indigents aux examens officiels, et dans le cadre de la mise en œuvre des instructions contenues dans la lettre Circulaire Conjointe n° 34/06/LC/MINESEC/MINAS du 02 août 2006 relative à l'admission des enfants handicapés et ceux nés des parents handicapés indigents dans des établissements publics d'enseignements secondaires, nous avons l'honneur de vous prescrire les mesures suivantes :

1- Le 15 OCTOBRE de chaque année, délai de rigueur, un compte rendu assorti de la copie des fiches d'inscriptions des élèves handicapés et ceux nés des parents handicapés indigents

inscrits au sein de l'établissement, doit être déposé par le Chef de l'établissement d'accueil auprès des Délégations Départementales des Enseignements Secondaires compétentes. En des données statistiques de tous les enfants sus-évoqués, ledit compte rendu devra faire ressortir celles des élèves inscrits dans les classes d'examen, ainsi que les difficultés d'ordre pratique qu'ils pourraient rencontrer lors des examens officiels du fait de leur déficience.

2- Le rapport que le Délégué Départemental des Enseignements Secondaires est tenu d'adresser au plus tard le 31 OCTOBRE à son homologue des Affaires Sociales et au Délégué Provincial des Enseignements Secondaires conformément à la lettre Circulaire Conjointe sus visée doit être assorti des copies de fiches susmentionnées et présenté entre autres les mesures de discrimination positive envisagées en collaboration les services déconcentrés du Ministère des Affaires Sociales, afin d'éviter aux candidats handicapés des difficultés d'ordre pratique lors des examens officiels. Il pourrait s'agir entre autres des cas suivants :

- L'installation au rez-de-chaussée où près du tableau ;
- La mise à contribution d'interprète en langue des signes ;
- La transcription des épreuves en écriture braille ;
- La création de salles spéciales pour handicapés spécifiques.

3- Sur la base des documents obtenus de son homologue des Enseignements Secondaires et qu'il conserve au sein de sa structure, le Délégué Départemental des Affaires Sociales s'adresse au Délégué Provincial des Affaires Sociales, au plus tard le 15 novembre et pour transmission au Ministère des Affaires Sociales, un tableau synoptique présentant la situation des élèves handicapés et ceux nés des parents handicapés indigents inscrits au sein des établissements de sa localité de compétence élaboré suivant le canevas mis à leur disposition.

4- Les Délégués Provinciaux des Enseignements Secondaires et ceux des Affaires Sociales adressent à leur hiérarchie respective, au plus tard le 30 novembre, un rapport synthétique, précis et chiffré sur les actions menées dans leur localité de compétences en exécutions des présentes instructions. Par ailleurs, le rapport du

Délégué Provinciale des affaires sociales est assorti de l'ensemble des tableaux synoptiques obtenus.

Les Délégués Provinciaux et Départementaux des Ministères chargés des Enseignements Secondaires et des Affaires Sociales, les Chefs d'établissements secondaire, les Chefs des Centres Sociaux du Ministère des Affaires Sociales, les Chefs de service d'action sociale auprès des établissements scolaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la stricte application des termes de la présente Lettre Circulaire qui prend effet pour compter de sa date de signature.

La présente Lettre Circulaire sera communiquée partout où besoin sera./-

**LE
MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES**

**LE
MINISTÈRE DES AFFAIRES
SOCIALES**

Ampliations :

- SG/PR
- SG/PM
- MINATD
- MINEDUB
- MINESUP
- MINEFOP
- MINPROFF
- MINSEP
- Archives/Chrono. /-

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHE	i
DEDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
AVANT-PROPOS	iv
SIGLES, ACRONYMES ET ABREVIATIONS	v
LISTE DES TABLEAUX	vi
LISTES DES FIGURES	vii
SOMMAIRE	viii
RESUME	ix
ABSTRACT	x
INTRODUCTION GENERALE	1
0.1 Contexte et justification	1
0.2. Problématique	4
0.3 Formulation du problème	5
0.4. Questions de recherche	6
0.5. Hypothèses de recherche	6
0.6. Objectifs de la recherche	7
0.7. Intérêts de l'étude	7
0.8. Délimitation de l'étude	8
PREMIERE PARTIE : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE	9
CHAPITRE 1 : ETATS DES LIEUX LES INFRASTRUCTURES EDUCATIVES	10
1.1.Généralités sur les infrastructures éducatives	10
1.2 Généralités sur l'éducation inclusive	19
1.3 L'éducation inclusive dans le système éducatif camerounais	29
CHAPITRE 2 : REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE	37
2.1-Résultats des prédécesseurs	37
2.2 Insertion théorique	42
SECONDE PARTIE : CADRE METHODOLOGIQUE ET OPERATOIRE DE LA	
RECHERCHE	61

CHAPITRE 3 : PRESENTATION DU CHAMP D'ETUDE ET APPROCHE	
METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE	62
3.1. Type de recherche	62
3.2. Approche de la recherche.....	62
3.3. Population de l'étude et technique d'échantillonnage	63
3.4. Technique d'échantillonnage et échantillon de l'étude	64
3.5. Instruments de collecte de données	65
3.6. Description des instruments de collecte de données	65
3.7. Validation des instruments de collecte de données	67
3.8. Outils et instruments de collecte de données	68
3.10 Opérationnalisation des variables.....	70
CHAPITRE 4 : ANALYSE DES RESULTATS, VERIFICATION DES HYPOTHESES DE	
LA RECHERCHE ET DISCUSSION.....	
72	
4.1. Analyse et interprétations des résultats	72
4.2. Vérification des hypothèses de recherche	94
4.3. Discussion des résultats	98
CHAPITRE 5 : PLAN D' ACTIONS STRATEGIQUE	
103	
5.1 Contexte et diagnostic de l'éducation inclusive en terme d'infrastructure	103
5.2 Cadre d'actions stratégique.....	106
5.3. Suivi/évaluation du plan d'action	115
CONCLUSION GENERALE.....	116
BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE.....	119
ANNEXES.....	124